

Séance plénière du jeudi 12 novembre 2015 et jours suivants

Présidence de l'Honorable Issaka SIDIBE, Président de l'Assemblée Nationale

Secrétaires parlementaires :

Honorable Mme Aziza Mint Mohamed

Honorable Sory Ibrahima KOURIBA

La séance est ouverte à 10 h 58 mn.

M. le Président : La séance est ouverte.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Le projet d'ordre du jour qui nous est soumis pour cette séance plénière est le suivant :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

I – Adoption des Procès-verbaux des séances plénières des jours suivants : mardi 19 mai 2015, vendredi 29 mai 2015 et mardi 02 juin 2015.

II – Délibérations sur les projets et propositions de loi suivants :

1. **Dépôt n° 15-68/5L** : Projet de loi portant modification de la loi n° 2015-10 du 24 avril 2015 portant prorogation des mandats des conseils des collectivités territoriales à titre exceptionnel.
2. **Dépôt n° 14-58/5L** : Projet de loi instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

3. **Dépôt n° 15-02/5L** : Projet de loi autorisant la ratification de l'Accord concernant l'encouragement et la protection réciproque des investissements, signé à Bamako, le 20 février 2014 entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement du Royaume du Maroc.

4. **Dépôt n°14-69/5L** : Projet de loi relatif à l'assistance médicale à la procréation.

5. **Dépôt n° 14-88/5L** : Projet de loi relatif à la métrologie.

6. **Dépôt n° 15-58/5L** : Projet de loi de ratification de l'ordonnance n° 2015-031/P-RM du 23 septembre 2015 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé à Bamako, le 28 juillet 2015, entre la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet Paludisme et Maladies Tropicales Négligées au Sahel (MTN).

7. **Dépôt n° 15-31/5L** : Proposition de loi portant modification de la loi n° 95-071 du 25 août 1995 fixant le régime de la retraite parlementaire.

8. **Dépôt n° 14-36/5L** : Proposition de loi modifiant la loi n° 2013-008 du 06 mai 2013 portant création du Centre de Traitement des Données de l'Etat Civil.

III- Communications.

Y a-t-il des observations au projet d'ordre du jour ?...

... Oui, Honorable Amadou Araba DOUMBIA, vous avez la parole.

Amadou Araba DOUMBIA,
Président de la Commission de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation : Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres, Honorables Députés, Monsieur le Président.

Par rapport à l'ordre de passage des projets de loi, nous demandons que le **dépôt n° 15-68/5L** dont notre Commission est saisie, soit programmé pour demain.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci. Dont acte.

(Ordre du jour adopté avec l'ajournement de l'examen du dépôt n° 15-68/5L)

I. ADOPTION DES PROCES-VERBEAUX DES SEANCES PLENIERES DES JOURS SUIVANTS : MARDI 19 MAI 2015, VENDREDI 29 MAI 2015 ET MARDI 02 JUIN 2015

Conformément à l'article 59 du règlement intérieur, nous allons procéder à l'adoption des procès-verbaux des séances plénières du mardi 19 mai 2015, vendredi 29 mai 2015 et mardi 02 juin 2015.

Les documents ayant été déjà distribués, ceux qui ont des observations peuvent s'inscrire.

Je voudrais rappeler que les simples informations de forme peuvent être communiquées par écrit au Secrétariat général.

Y a-t-il des observations ?...

➤ **Séance plénière du mardi 19 mai 2015**

Il n'y a pas d'observation.

➤ **Séance plénière du vendredi 29 mai 2015**

... Oui, Honorable Moussa COULIBALY.

Moussa COULIBALY : Bonjour Monsieur le Président, merci.

Honorables Députés bonjour.

Ce jour-là à l'article 2, on l'avait qualifié de nouveau, et j'avais dit que pour ma part il ne s'agissait pas d'un article nouveau et qu'il fallait maintenir le même qualificatif, c'est-à-dire article 2. Mais dans le procès-verbal mes propos n'ont pas été fidèlement transcrits.

M. le Président : Vous proposez une rédaction ?

Moussa COULIBALY : Oui, Monsieur le Président.

Page 13 : Moussa COULIBALY, orateur contre. Voilà ce qu'on a rapporté : « Bonsoir Monsieur le Ministre, bonsoir chers Députés. Je voulais tout simplement dire que l'amendement en parlant du 2 nouveau me paraît bizarre, parce qu'il ne s'agit pas de modification, ce n'est pas encore adopté. On ne modifie pas une loi qui est adoptée ». Je n'ai pas dit ça. J'ai dit tout simplement qu'**il ne s'agissait pas d'un amendement, parce qu'on n'avait pas à examiner une loi qui est adoptée**. Donc, c'était tout simplement en état d'élaboration, donc pour moi il ne s'agissait pas de « 2

nouveau », mais 2 tout simplement reformulé.

Par ailleurs, je n'ai pas dit qu'on ne peut pas modifier une loi qui est adoptée. C'est ce qui est écrit.

M. le Président : Vous proposez une rédaction, si ce n'est pas conforme.

Moussa COULIBALY : Voilà ! J'avais dit « qu'il ne convenait pas de qualifier l'article 2 de nouveau, parce qu'on n'avait pas à examiner une loi qui avait été adoptée. C'était en élaboration, donc le nouveau-là ne convenait pas ». C'est ce que j'avais dit en substance.

M. le Président : Merci.

➤ **Séance plénière du mardi 02 juin 2015**

Il n'y a pas d'observations.

En dehors de la seule observation qui vient d'être évoquée, nous pouvons donc considérer ces procès-verbaux comme adoptés.

II – DELIBERATIONS SUR LES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

❖ EXAMEN DU DEPOT N° 14-58/5L : PROJET DE LOI INSTITUANT DES MESURES POUR PROMOUVOIR LE GENRE DANS L'ACCES AUX FONCTIONS NOMINATIVES ET ELECTIVES

Nous allons maintenant examiner le point II de notre ordre du jour : délibérations sur les projets et propositions de loi.

Nous commençons par le **dépôt n° 14-58/5L : Projet de loi instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.**

Donc, j'invite le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant à présenter son rapport.

(Demande de parole.)

Vous avez la parole, Honorable Abdoul Malick DIALLO.

Abdoul Malick DIALLO : Monsieur le Président, la procédure veut que vous lisiez l'ensemble de ce que vous avez sous les yeux et que les Présidents de Commissions viennent renvoyer les lois pour lesquelles ils souhaitent les renvois. On ne commence pas par ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas. Il faut qu'on les renvoie d'abord.

Des voix : Tu n'étais pas là.

(Demande de parole.)

M. le Président : Honorable DIARRA, vous avez la parole.

Moussa DIARRA : Merci Monsieur le Président.

Comme dans nos chemises il y a beaucoup de projets de renvoi, je propose qu'on évacue les renvois d'abord avant l'examen.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : J'avais déjà convoqué le Président de la Commission Emploi pour son rapport. Je le prie de venir présenter son rapport.

Schadrac KEITA, président de la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la

Protection de l'Enfant, donne lecture du rapport de sa Commission.

(Applaudissements).

M. le Président : Merci.

Nous allons inviter le Président de la Commission Education pour son rapport d'avis.

Mme HAIDARA Aïssata HAIDARA, présidente de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, introduit le rapporteur de sa Commission.

Mme DOUMBIA Rokia TRAORE, rapporteur de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.

(Applaudissements).

M. le Président : C'est formidable !

Honorable Rokia TRAORE, venez me serrer la main, je suis tellement content ce matin... Merci. C'est très bien !

La parole est à la Commission du Développement Rural et de l'Environnement pour son rapport d'avis.

Sory Ibrahima KOURIBA, rapporteur de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement, donne la lecture du rapport d'avis de sa Commission.

M. le Président : Merci Monsieur le rapporteur.

A présent, nous allons examiner les propositions d'amendements formulés par la Commission saisie au fond.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez donner la lecture des propositions d'amendements...

- ***Lecture des trois (3) propositions d'amendements présentées par la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant***

Merci Madame.

(Demande de motion.)

Oui, Honorable Issa TOGO, vous avez la parole.

Issa TOGO, président du Groupe parlementaire ADEMA-ASMA : Monsieur le Président, camarades Députés, entant que Président de groupe je demande une suspension de 30 minutes pour concertation.

Je vous remercie.

(Demande de parole.)

M. le Président : ... Oui, Honorable NIANGADOU, vous avez la parole.

Hadi NIANGADOU : Merci Monsieur le Président.

Nous avons eu suffisamment le temps de nous concerter, nous devons juste examiner et voter la loi pour ou contre. Et vraiment, nous, Groupe parlementaire APM, nous demandons de ne pas suspendre. Il ne faut pas que les gens aient peur pour aller à la suspension. Ils ont peur pour aller à la suspension.

(Rires et applaudissements dans la salle.)

M. le Président : Nous allons donc observer une suspension de séance de 30 minutes.

Il est midi, donc à midi 30 on reprend la séance.

La séance est suspendue !

La séance est suspendue à 12 h 00 mn.

La séance est reprise à 13 h 35 mn.

M. le Président : La séance est reprise !

Le Gouvernement est-il d'accord avec les propositions d'amendements qu'on vient de lire ?... Oui.

Nous passons donc à l'examen des amendements.

Amendement n° 1

Un orateur pour et un orateur contre l'amendement... Il n'y en a pas.

Nous allons donc passer l'amendement n° 1 aux voix.

(Demande de parole.)

Honorable DJIGUINE, vous avez la parole.

Mahamadou Lamine DJIGUINE :
Merci Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues députés.

Bonjour Messieurs les représentants du Gouvernement, Messieurs les Ministres.

Monsieur le Président, moi je voulais que les amendements ainsi que le projet de loi soient votés par bulletin secret, comme l'article 73 du nouveau règlement demande : si cinq (5) députés sont d'accord pour le vote par bulletin secret, ce vote est accepté.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Cette proposition n'est valable que lorsque c'est soutenu

par cinq députés au moins, c'est ce que dit le règlement intérieur.

Mahamadou Lamine DJIGUINE :
Merci Monsieur le Président.

J'ai cinq noms de députés qui sont partants avec cette proposition. Si vous voulez, je peux citer les noms.

Merci.

M. le Président : S'ils sont là, qu'ils se lèvent et se déclarent. Quels sont les noms ?

Makan Oulé TRAORE : Bonjour M. le Président. Moi, je veux qu'on vote par bulletin secret.

M. le Président : Oui, calmez-vous.

M. DJIGUINE, quels sont les cinq noms ?

(Bruit dans la salle.)

Calmez-vous !

Soïba COULIBALY : Monsieur le Président, c'est Soïba COULIBALY, je suis pour le vote à bulletin secret.

Abdoul Malick DIALLO : Monsieur le Président, c'est Abdoul Malik Diallo, je suis pour le vote à bulletin secret.

(Bruit dans la salle.)

Bafermé SANGARE : Monsieur le Président, je vote à bulletin secret.

M. le Président : Maintenant ça fait cinq : Honorables Mahamadou Lamine DJIGUINE, Makan Oulé TRAORE, Soïba COULIBALY, Abdoul Malick DIALLO et Bafermé SANGARE.

Alors, nous allons voter les trois propositions d'amendements en même temps si vous n'y voyez pas d'inconvénient, puisqu'il n'y a pas d'objection. Ça va ?... Oui.

Je vais vous donner lecture des articles 73 et 74 de notre règlement intérieur :

Article 73 : En toute matière et sur demande de cinq (5) Députés, il est procédé au scrutin public sauf les cas prévus aux articles 9-11-71 (2^{ème} alinéa) et 94 du présent règlement ».

Article 74 : Dans le scrutin public il est distribué à chaque Député trois sortes de bulletins : blancs, bleus et blancs rayés de bleu.

Chaque Député dépose dans l'urne qui lui est présentée – ce qui signifie qu'ils vont passer avec l'urne et chacun y déposera son enveloppe - un bulletin de vote à son nom, blanc s'il est pour l'adoption, bleu s'il est contre, blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir.

Voilà ! Est-ce qu'on s'est compris ?

Nous allons donc **passer aux voix les trois propositions d'amendements ensemble**. Sinon, si vous voulez qu'on procède amendement par amendement, ça va être long et fastidieux.

(Bruit dans la salle.)

C'est tellement compliqué tout ça ! On va simplifier les choses. Nous allons appeler les noms des députés pour qu'ils passent à l'urne, et puis nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

(Appel nominal des députés pour passer à l'urne.)

RESULTAT DU SCRUTIN

Pour : 88

Contre : 40

Abstention : 06

Bulletins nuls : 03

Donc, les amendements sont adoptés.

Madame le Ministre a-t-elle un commentaire à faire sur les rapports des Commissions avant l'ouverture des débats ?

(Demande de parole.)

Moussa TIMBINE, député RPM :
Merci Monsieur le Président.

Chers collègues députés, Mesdames les Ministres, avec votre permission nous souhaiterions une suspension de 20 minutes pour nous permettre de nous concerter.

Merci.

M. le Président : Nous allons donc suspendre la séance pour 20 minutes. Il est 15 heures, donc à 15 heures trente minutes on reprend.

La séance est suspendue !

La séance est suspendue à 14 h 56 mn.

La séance est reprise à 16 h 22 mn.

M. le Président : La séance est reprise !

Je demandais tout à l'heure à Madame le Ministre si elle avait un commentaire sur les rapports des Commissions avant l'ouverture des débats...

Oui, Madame le Ministre, je vous en prie.

Mme SANGARE Oumou BAH,
ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Merci Monsieur le Président.

Bonjour tous les Députés et toutes les Honorable Députés.

C'est un réel plaisir pour moi d'être là devant vous aujourd'hui dans cet hémicycle, autour de ce projet de loi qui concerne tout le monde. En fait, le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille est un ministère pour tout le monde, parce qu'il englobe la femme, les enfants et la famille.

Ce projet de loi a été déposé il y a à peu près un an. Je me félicite aujourd'hui de voir que les députés, particulièrement la Commission saisie au fond s'est penchée vraiment sur tous les contours de la loi. Le rapport qui a été présenté par la Commission saisie au fond a englobé tous les problèmes liés à la loi. Il y avait eu beaucoup d'incertitudes, beaucoup d'inquiétudes, mais je pense qu'après les écoutes il y a eu beaucoup de compréhension autour de la loi. Et les deux Commissions saisies pour avis, à savoir la Commission de l'Éducation et la Commission du Développement rurale on fait des analyses très claires sur le contenu de la loi, sur la vision de la loi, et elles ont fait des recommandations, qui sont notées par le département de la Promotion de la femme, de l'enfant, et de la famille.

Donc, Monsieur le Président, moi, je pense que ces éclaircissements donnés par les différentes Commissions nous ont satisfaits. Donc, nous attendons les débats, nous attendons d'autres questions, et je pense que nous sommes prêts à répondre aux différentes questions qui vont être posées. Lors des écoutes il y a eu beaucoup de questions, beaucoup de réponses, et aujourd'hui encore nous sommes là pour ça, et nous allons nous prêter à toutes ces questions qui vont être posées par les députés pour pouvoir leur donner satisfaction et les rassurer que ce projet de loi est également leur projet parce que nous sommes dans un milieu politique, nous

sommes dans un milieu qui est très familier aux femmes, parce que les femmes mobilisent, elles participent pleinement à la vie politique de ce pays ; elles contribuent à tout le processus électoral. Donc, ce serait un plaisir pour elles aujourd'hui de savoir que la loi est sur la table en leurs noms pour la promotion du genre, c'est-à-dire les hommes et les femmes. Donc elles sont toutes ouïes aux questions que vous allez poser et nous sommes disposés à répondre.

Monsieur le Président, je voudrais m'en arrêter là pour pouvoir permettre aux Honorables députés, que j'encourage beaucoup, à poser des questions.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour vous dire : félicitations pour vos élections ! Parce que c'est la première fois que je viens à l'Assemblée. Et pour dire également que je serais en parfaite harmonie avec vous pour avoir été ici dans cet hémicycle pendant quelques années pour suivre les mêmes débats avec le Gouvernement. Aujourd'hui je suis du côté du Gouvernement, c'est vrai, mais je suis de cœur avec les Honorables députés.

Merci Monsieur le Président.
(*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci beaucoup Madame le Ministre.

Nous allons à présent ouvrir une première liste d'intervenants, s'il y en a...

Honorable Youssouf AYA, vous avez la parole.

Youssouf AYA : Merci Monsieur le Président.

Je tiens également à remercier Madame le Ministre. Elle s'est tout de

suite ici montrée disponible autant que possible pour nous éclairer par rapport aux questions liées à ce projet de loi. Je vous remercie beaucoup pour ça Madame le Ministre.

Monsieur le Président, ce projet de loi est un projet qui nous appelle à des réflexions et à des analyses politiques très poussées.

En ce qui me concerne, je crois avoir compris cela et au nom du peuple malien j'ai décidé de partager avec vous tout ce que je pense de ce projet de loi, franchement.

En premier lieu, je voudrais parler sur le plan socioculturel. Il n'est un secret pour personne, depuis que ce projet est venu sur la table de l'Assemblée Nationale, il a suscité beaucoup de débats et des débats très diversifiés aussi ; vous le savez Madame le Ministre.

Il faut le dire aussi, certaines organisations notamment de la société civile et même certains députés ont ouvertement manifesté leurs inquiétudes dans l'adoption de ce projet de loi et dans son application au Mali. Moi, personnellement je fais partie de ce nombre de députés, je parle sincèrement.

Madame le Ministre, j'ai comme l'impression que les organisations de la société civile qui ont manifesté leurs soucis vis-à-vis de ce projet de loi n'ont pas été comprises, également les députés qui ont eu le courage de manifester leurs soucis.

Madame le Ministre, aujourd'hui je peux dire qu'il est pratiquement intolérable de croire que nous sommes contre la promotion du genre, notamment au Mali. Car le genre est un fait, et ce fait, nous le tenons de nature. Et il est aussi intolérable de penser que nous, membres de

l'organisation de la société civile, nous députés, que nous soyons contre la femme car il faut le dire aussi, - excusez-moi du terme - nous tous, nous sommes nés du corps d'une femme ; cela est clair.

Madame le Ministre, ce qu'il faut comprendre, c'est que nous sommes membres d'un Etat qui vit avec ses anciennes habitudes. A travers ces anciennes habitudes nous voyons nos coutumes, nos mœurs et nos réalités de tous les jours. Que cela soit clair aussi.

Madame le Ministre, que voyons-nous dans ce projet de loi ? Nous voyons le cœur-même de nos anciennes habitudes touché par ce projet. N'oublions pas que ces habitudes font loi dans beaucoup de nos sociétés actuellement au Mali, et des fois, font loi plus même que nos lois que nous tenons de la Constitution et de la démocratie.

Madame le Ministre, il paraîtrait que nos anciennes habitudes ne sont plus d'actualité dans le monde ; je tiens cet argument de ce projet. Et pour cela, qu'est-ce qu'on nous demande ? On nous demande de changer nos anciennes habitudes. Nous sommes d'accord pour le changement, mais que le peuple souverain ait son avis dedans. Car notre fierté est et doit rester toujours l'Etat du Mali.

Madame le Ministre, nous sommes d'accord pour le changement mais un changement qui émanerait de la concertation approfondie avec le peuple et de la préparation d'ordre social du peuple autour de ce projet.

Oui, Madame le Ministre, le peuple veut le changement, mais on ne peut le forcer dans ce sens. On veut amener le peuple vers un changement positif à travers ce projet, je trouve qu'il y a des préalables à entreprendre.

Madame le Ministre, acceptez de recevoir mes propositions dans ce sens en termes de préalables :

Un. Je voudrais vous demander à travers votre département de sillonner tout le Mali. Pourquoi ? Pour dire au peuple qu'effectivement nous avons des anciennes habitudes mais qui aujourd'hui doivent connaître certains changements bien sûr dans le sens positif.

Madame le Ministre, en deuxième lieu, je vous propose, à travers cette activité de sensibilisation, d'éducation - si vous voulez - du peuple malien, il est de votre devoir de faire comprendre également au peuple que ce changement est une faveur pour lui.

Monsieur le Président, nous ne sommes pas contre l'idée générale de ce projet de loi. D'ailleurs, laissez-moi vous dire que ce projet, s'il est voté, bien sûr après avoir été bien tamisé, constituerait pour moi l'un des meilleurs projets de loi de notre cinquième législature en termes de défense des droits de la femme. Cependant, permettez-moi de le répéter, il faudrait que le projet soit bien tamisé.

En troisième lieu, sur le plan politique, permettez-moi de prendre l'intitulé du projet et de le diviser en deux, à savoir : les fonctions nominatives d'un côté et les fonctions électives de l'autre côté. En ce qui concerne les fonctions nominatives, je ne vois personnellement aucun problème majeur. Si le projet ne tenait qu'à cela, je lui aurais même dédié une mention honorable ; je vous assure. Car notre mandat de représentant du peuple nous permet valablement de nous prononcer sur le dosage du genre dans les différents services et départements techniques de notre pays car le Gouvernement et ses ramifications

techniques, politiquement parlant, constituent l'esprit même d'un Etat.

En ce qui concerne les fonctions électives, permettez-moi de vous faire savoir que tout mon problème réside à ce niveau. Car à ce niveau, si on ne fait pas attention, nous serons face au jugement de la postérité. Et comment cette postérité nous jugera ? Cette postérité nous dira qu'elle a hérité d'un pays, mais pas d'un Etat comme aime bien le rappeler le Président Alpha CONDE. J'espère que mes chers collègues sauront faire la différence entre le pays et l'Etat, excusez-moi.

Madame le Ministre, au nom de la vertu, je trouve vraiment qu'il y a un sérieux problème à ce niveau. Je sais que le peuple nous a accordé sa confiance pour voter en son nom des lois. Mais s'agit-il de n'importe quelle loi ? Ma réponse est sans équivoque et ma réponse est non. Pour moi, nous sommes appelés à voter des lois qui traiteront de la subsistance de l'Etat, de la sécurité des personnes et de leurs biens, de l'instruction du peuple, de sa santé, de la sûreté de l'Etat, etc. Par contre, ce projet de loi se propose d'influencer le choix du peuple ; il veut dire au peuple à qui et à quel genre de personne il faut accorder sa confiance pour sa représentation au niveau national et au niveau local ; il veut dire au citoyen lambda en tant qu'individu membre à part entière de l'Etat, libre de son choix, à quel genre de personne il faut accorder sa confiance pour que ses propres préoccupations soient bien portées.

Je crois que le peuple ne nous a pas choisis comme représentants pour qu'en retour nous lui apprenions les bonnes manières dans le choix des hommes et des femmes qui sont capables de le présenter valablement.

Madame le Ministre, je crois que notre Constitution ne nous a pas donné

l'autorisation de diviser le peuple en deux catégories de citoyens dans notre Etat dont l'une serait favorisée par une loi, et l'autre défavorisée par la même loi du fait de la nature de son sexe. Il est vrai que notre l'Etat, à travers sa Constitution, a proclamé sa détermination à défendre les droits de la femme et de l'enfant ; cependant, cette même Constitution dit en son article 2 (je cite) :

« Tous les Maliens naissent et demeurent égaux en droits et en devoirs.

Toutes discriminations fondées sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée ». (Fin de citation).

Là, j'observe que ce projet de loi fait appel à la discrimination fondée sur le sexe ; je peux me montrer, Madame le Ministre. La liberté sous toutes ces formes est sacrée, pourvu qu'elle respecte le pacte social.

Je remercie la Commission de nous avoir rappelé cette disposition de notre Constitution.

Je demande à la Commission de considérer le fait « genre » dans sa globalité et non dans sa particularité. Je trouve que l'article 2 de la Constitution, contrairement à l'interprétation faite par la Commission, est contre ce projet de loi.

Je pose les questions suivantes à la Commission en charge de la promotion de la femme :

Il y a combien de types de citoyens au Mali ?

Notre Constitution permet-elle l'institution d'une loi qui favoriserait la femme ou l'homme dans leurs droits civiques ?

Je voudrais savoir si la Commission a été écoutée, oui ou non, des spécialistes de droit constitutionnel.

Madame le Ministre, en ce qui concerne les fonctions électorales, je trouve que l'Assemblée n'a pas pouvoir, parce qu'elle-même est constituée de citoyens maliens élus par le peuple malien. J'observe que seul le peuple souverain pourra nous guider sur son propre avis par rapport au choix de ses représentants tant au niveau national que local.

Je trouve, Madame le Ministre, que notre Constitution ne nous autorise pas à diviser le peuple en deux catégories de citoyens.

Madame le Ministre, l'Etat malien, à travers son chef, a les pouvoirs nécessaires entre ses mains pour faire appel au peuple malien en ce qui concerne les vœux des citoyens dans le choix des hommes et des femmes qui doivent mériter leur confiance. Madame le Ministre, j'observe que ce choix relève de l'intime conviction de chaque citoyen, comme on vient de voter les amendements liés à ce projet de loi en demandant à notre âme et notre conscience. Ce choix ne doit pas être influencé en aucune manière.

Madame le Ministre, permettez-moi de faire l'économie sur les difficultés liées à l'application de ce projet de loi s'il passait comme tel en loi.

En dernier ressort, je voudrais m'adresser à nos mamans, aux femmes qui sont là. Je voudrais leur dire que je suis, moi personnellement, pour la promotion du genre, je suis pour la promotion de la femme. Cependant je tolère dans ce projet toutes les lignes qui sont en phase avec le pacte national de l'Etat malien, que cela soit clair.

Mais mon souci reste encore entier au niveau de la pertinence constitutionnelle de ce projet de loi.

Madame le Ministre, constitutionnellement parlant, je n'ai pas été éclairé ni convaincu par le projet. Je demande à être convaincu de la Constitutionnalité de ce projet en tant que citoyen malien. Je demande à être éclairé et à être convaincu de la constitutionnalité de ce projet en tant que représentant du peuple.

En conclusion, Monsieur le Président. A la lumière de tout ce que je viens d'avancer, je trouve qu'il n'est pas nécessaire de risquer le jugement défavorable de la postérité.

Pour le même motif, comme le vote semble se dessiner en faveur du projet, je demande au Gouvernement de procéder à la modification urgente de cette loi au cas où ce projet aurait le vote favorable des députés.

Vive l'Etat malien !

Vive notre Constitution afin que les droits les plus chers de nos chères mamans soient éternellement défendus au Mali !

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

Honorable Belco BAH.

Belco BAH : *Assalam 'aleykoum. (Rires dans la salle.)*

Monsieur le Président, je n'ai pas beaucoup de questions à poser. J'ai peut-être deux observations par rapport au Rapport et trois petites questions à l'endroit de Madame le Ministre à qui j'adresse toutes mes félicitations.

Moi, je pense que dans cette salle vous ne retrouverez personne qui soit contre

la promotion du genre ; ça, c'est certain.

Par rapport au Rapport, je voulais comprendre le dernier paragraphe de la page 4.

A la page 6, avant-dernier paragraphe, vous avez écrit : « Ce que dit la barbe vient de la tresse ». Si c'est un proverbe, moi, je pense qu'il faut dire que c'est un proverbe, sinon en l'état, je ne pense pas que ça soit consommable.

Monsieur le Président de la Commission, à la page 7, vous avez fait beaucoup référence à la religion, qu'elle soit chrétienne ou qu'elle soit musulmane moi je pense que ce n'est pas nécessaire. Parce que fondamentalement je ne vois pas un aspect trop religieux dans ce projet de loi. Donc, vous vous êtes beaucoup appuyés sur les aspects religieux en parlant des sourates en parlant des choses franchement ce n'est pas nécessaire, c'est des observations.

Voilà un peu M. le Président par rapport aux rapports ! Maintenant, mes questions à l'endroit de madame le Ministre : Madame le Ministre, moi je voulais savoir, est-ce dans notre pays, que ça soit la loi fondamentale que ça soit les autres textes, est-ce quelque part nous avons des textes où, on retrouve une discrimination des femmes ?

Quelle interrogation c'est l'application de cette loi ?

L'application madame, je ne sais pas mais ça va être extrêmement difficile. Je suis sûr qu'un décret d'application ne peut pas résoudre ces aspects.

Mais un cas terre à terre : à supposer que dans une commune ou le milieu extrêmement religieux vous présentez quatre ou cinq listes, vous n'avez peut-être qu'une seule liste où il y a une femme, peut-être que même le quota

n'est pas atteint sur cette liste ; les autres listes, il n'y a pas de femme, parce qu' autant la loi rend obligatoire de mettre les 30 %, autant personne n'est obligée aussi de se présenter. On ne peut pas obliger à une femme de se présenter. Dans ce cas, qu'est-ce qui va se passer ? Va-t-on annuler toutes les listes de la commune parce qu'on se trouve devant ce cas ? Et c'est certain qu'on le trouvera quelque part dans notre pays.

C'est ma deuxième question.

Vous prenez le cas où il y a quatre députés. Nous ne serons plus à 30 %, nous serons peut-être à 50-50 % entre les sexes. Est-ce que vous pensez que cette disposition est même applicable dans les fonctions administratives de façon générale et particulièrement dans les fonctions militaires ? Si cela n'est pas, si au niveau du Gouvernement, au niveau de l'administration vous n'arrivez à le faire, est-ce que les politiques sont obligés de vous suivre ? Parce que c'est une loi, on la vote, vous, vous êtes obligés de le faire et je suis certain que vous n'allez pas pouvoir le faire, en ce moment je pense que vous n'en voudrez pas. Aucun juge ne pourra invalider une liste parce qu'elle ne respecte pas cette loi.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci.

Honorable Amadou CISSE.

Amadou CISSE : Merci M. le Président.

Moi, je n'ai pas de question particulière à poser. Mais j'ai simplement des observations à faire.

Monsieur le Président, je suis un peu surpris de voir la référence faite ici à la religion. Aujourd'hui dans l'Assemblée, sur 147 députés on a au moins 10

femmes, donc 14 femmes. Donc, ça veut dire que je ne vois de caractère « haram » de ça. On a déjà 10 femmes ici, on peut avoir demain 80, c'est égal comme ; on peut avoir 100 femmes, 147 femmes, c'est égal. Donc, il n'y a pas de caractère « haram ». Donc, pourquoi vouloir se référer à l'islam ou bien à la Bible ? Et si on doit le faire, il faut le faire correctement. Le verset ici dont on fait allusion, sourate IV, verset I, il faut écrire le verset pour que ceux-là qui ne connaissent pas le Coran, lisent et comprennent ce que le verset dit et pour apprécier.

Et par ailleurs, on dit : « En islam, hommes et femmes sont, d'une part, égaux en droits et devoirs ». Mais est-ce que c'est vrai ? Dans l'héritage, en islam, la femme n'a pas la même part que l'homme. Donc, à mon avis, évitons de mentir sur le bon DIEU et sur le Prophète Mohamed (*Salallahu 'aleïhi wa salam*). Evitons ça. On va voter la loi, elle va passer, mais ne mentons pas sur le Prophète Mohamed (*Salallahu 'aleïhi wa salam*). Moi, je ne le fais pas.

Ce rapport, je ne peux pas le valider ; retirez vraiment ces mots, on va voter la loi, mais « ALLAH kama » (*langue Bamanankan*), je vous en prie, évitons ça. Chacun est mortel. On a eu deux députés qui sont morts de janvier 2014 à maintenant, d'autres peut-être vont partir. Chacun dans sa tombe va répondre devant DIEU.

Je vous en prie, ne mettons pas ce que DIEU n'a pas dit dans l'islam ici pour dire qu'on va voter parce qu'on veut voter.

On va voter la loi, elle va passer mais évitons d'accuser DIEU et Mohamed (*Salallahu 'aleïhi wa salam*).

Et s'il vous plaît, enlevez ça du rapport ou bien mettez les vrais versets et que les gens les lisent, les comprennent.

Je n'ai pas de question, mais j'ai juste une observation : ne mentons pas sur le bon DIEU.

Merci. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

Honorable Mahamadou Lamine DJIGUINE, vous avez la parole.

Mahamadou Lamine DJIGUINE :
Merci Monsieur le Président.

Bonsoir Honorables Députés.

Bonsoir Madame le Ministre.

Juste je voulais apporter quelques rectifications par rapport au Rapport, les textes coraniques et les hadiths qui ont été transgressés par le rapporteur de la Commission.

Au niveau du texte, le 1er verset de la sourate IV que l'Honorable CISSE vient de signaler, c'est diamétralement opposé au texte, c'est-à-dire l'objectif qui est le quota ou bien l'égalité. DIEU dit : Oui, nous sommes égaux devant DIEU dans les droits et devoirs. Une femme qui a égorgé un mouton, un homme qui a égorgé un poulet pour donner ça à DIEU, la femme doit normalement gagner plus que l'homme devant DIEU pour les récompenses, parce qu'elle a égorgé un mouton tandis que l'homme a égorgé un poulet pour DIEU. Qui doit bénéficier de plus de récompense ? C'est celui qui a égorgé le mouton. Il s'agit ici d'adoration. Si la femme veut aller à la Mecque dix fois, elle est libre ; si l'homme veut aller dix fois il est libre. Si l'homme veut prier dans la journée et jeûner tout le mois, il est libre ; la femme aussi, si elle est en position, elle a la forme, elle a la santé, elle est libre. Donc, ça, ça n'a rien à voir avec la loi. Ça n'a rien à voir avec l'égalité ou bien le genre ou bien le quota. Donc faisons attention, de ne pas jouer avec le Coran ; c'est un livre sacré pour le

monde musulman que nous sommes tous d'ailleurs, je peux dire, la majorité du pays.

Alors le 12 novembre 2015, c'est peut-être une question ou bien sous forme de question, je ne sais pas comment qualifier, Madame le Ministre, serait-il une journée de joie ou de fête pour les femmes maliennes par rapport à cette loi ?

En islam, on ne doit pas jouer avec le Coran. Même en islam, on ne doit pas jouer avec le Coran, parce qu'on n'a pas le droit de le faire. C'est les paroles sacrées de DIEU, il est respecté, donc on doit le respecter comme tel. On ne doit pas l'utiliser au profit d'un objectif ou bien d'un groupe.

Alors, je demande au bon DIEU de les pardonner d'abord pour cette erreur... (*Applaudissements.*) Qu'elle soit pardonnée par DIEU, il pardonne, il est tolérant.

Deuxièmement, à cause de la laïcité du Mali, j'aimerais que prochainement dans ce genre de projet ou d'autres que le Coran ne soit pas agressé encore à d'autres fins.

J'ai deux questions, en plus de la première question, si c'est compris comme ça. Vous avez pris un *hadith* du Prophète (*Salallahou 'aleïhi wa salam*), il dit : « Anissaou chaqaï roudjal » (*Langue arabe.*) : les hommes et les femmes sont comme une cola collée, c'est comme ça qu'on donne la traduction. Ça, c'est clair ! On n'en discute même pas. Cela ne veut pas dire qu'ils sont égaux. Tu trouveras souvent une cola, je ne sais pas comment tu partages, tu divises, tu trouveras qu'une partie est souvent petite tandis que l'autre partie est grande ; souvent c'est égal. Donc, ça, ce n'est pas tellement comme le sens dit ou bien le sens veut.

Un savant ou bien un médecin savant par rapport à cet objectif qui s'appelle John GRAHA ou bien John GRAH, vous pouvez lire, il a dit : « Man from Mars, woman from Venus » Donc, ça c'est déjà une différence. Vous pouvez vérifier ce qu'il a dit, ça se trouve dans le forum Tabaca.com, sur les sites.

Je vais m'arrêter là pour ne pas trop commenter parce qu'il y a beaucoup d'intervenants, pour poser mes deux questions, si M. le Président le permet.

M. le Président : Pardon, il faut traduire ce que vous venez de dire tout de suite en anglais.

Mahamadou Lamine DJIGUINE : D'accord ! M. GRAHA a dit : « L'homme vient de Mars, la femme vient de Venus ». Vous savez quelle est la différence entre Mars et Venus. Les physiciens, les astronomes nous ont donné toute la différence entre Mars et Venus. Donc, s'il dit, lui dans sa compréhension, que la femme vient de Venus et l'homme de Mars, il faut voir la différence que ce n'est pas la même planète.

Donc, ma première question, - peut-être c'est deuxième, comme vous avez déjà posé l'autre là. Après adoption de cette loi, Madame le Ministre, elle sera peut-être appliquée comme un pays voisin, par exemple le Sénégal ; ils ont adopté, ils ont commencé à appliquer au niveau du Gouvernement, qui a été salué lors de la dernière visite du Président français HOLLANDE à Dakar tout récemment qui a salué Macky SALL soit disant : Merci mon frère d'avoir appliqué la loi d'égalité chez vous alors que nous, nous l'avons adopté il y a 40 ans, on n'arrive pas à le faire.

Madame le Ministre, est-ce que nous, nous serons aussi victimes de cette moquerie après avoir adopté cette loi ?

Dernière question. L'article 46 de la Constitution malienne, - si je ne me trompe pas - stipule : « Le décret de nomination des généraux et des officiers est signé par le Chef de l'Etat ».

Est-ce que les amendements faits par la Commission ont pris en compte cette partie ou bien cette partie a été un oubli ou bien ça ne concerne pas les forces armées et de sécurité du Mali ? Alors que les généraux et les officiers sont nommés, les nominations, les quotas seront respectés là-bas aussi ?

Merci Madame le Ministre.

Je demande aux collègues de voter cette loi à mains levées. **On a retiré notre demande de vote à bulletin secret.** Chacun pour soi, DIEU pour tous !

Merci.

M. le Président : Merci.

Honorable Professeur Kalilou OUATTARA.

Kalilou OUATTARA : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Je suis heureux d'être là aujourd'hui pour voir enfin ce projet.

Je ne vais pas faire de phraséologie, je vais juger en âme et conscience à partir de mon expérience personnelle.

Mais la remarque que je vais faire, tout ce que nous sommes en train de dire, à savoir la Constitution, les religions, etc., est-ce que tout ceci est le résultat de notre propre culture ? Non ! Tout cela est importé. Vous êtes tous assis, beaucoup sont en veste aujourd'hui, pourquoi vous ne portez pas vos tenues traditionnelles pour venir ?

Donc, moi, je pense que, vraiment, il faut qu'on voie cette question-là à tête

reposée. Les religions, tout ça, c'est la mondialisation. L'organisation de l'Etat aussi, c'est la mondialisation. Nos réalités sont là hein. Nous, on n'arrive même pas à nous nourrir. Il n'y a pas d'autosuffisance alimentaire, on est mal soigné, tout ça. On dépend de beaucoup de personnes. Donc, nous sommes fragiles, très fragiles. « *An te se an yèrè koro o* », sinon « *ni an toubè se an yèrè koro, an tou ...* » (*Langue Bamanankan.*)

M. le Président : S'il vous plait !

Kalilou OUATTARA : ... Ce qu'on est en train de faire, on n'en serait pas là.

Donc, je veux que les gens mettent un peu d'eau dans leur vin.

Moi, personnellement, je tiens à féliciter les femmes. (*Applaudissements.*) Ce n'est pas de la démagogie hein. Je suis un médecin, pendant 32 ans j'ai travaillé, les souffrances des femmes je connais, et des témoignages je peux en faire. Le rôle de la femme dans notre société je connais. Ce n'est pas qu'elles sont 55 % seulement mais ce qu'elles font. J'ai vu ma propre maman, comment elle s'est fatiguée pour moi. Si je suis là député, c'est grâce aux femmes de la Commune III... (*Applaudissements.*) ; et c'est une occasion pour moi de les féliciter. (*Applaudissements.*)

Donc, ce projet de loi qui est là, - une œuvre de l'homme n'est jamais parfaite - on peut l'améliorer, mais il faut commencer par quelque chose. Donc, les arguments qu'on est en train de faire venir, moi personnellement, je ne suis pas d'accord avec. Chacun de nous qui est assis ici là sait très bien qu'il est là à cause des femmes. C'est les femmes qui se sont battues... (*Applaudissements.*) Donc, il faut être au moins reconnaissant.

Vous avez comparé le Mali à d'autres pays. Prenons par exemple le Burkina. Mais l'Assemblée Nationale du Burkina a voté une loi de lutte contre les mutilations génitales féminines. Je viens de Bruxelles il n'y a même pas un mois, je suis parti exposer devant le Parlement européen les violences faites aux femmes ; c'est eux qui nous donnent de l'argent. Si on a des difficultés, c'est eux qui nous défendent contre tout. Ça, c'est clair hein. Ils m'ont dit : « OUATTARA, les pays qui ne respectent pas les femmes, nous, on va les mettre de côté ». Ils l'ont dit carrément. Or, notre sort est lié à eux, « *komi an te se an yèrè kôrô* » (*Langue Bamanankan.*) (*Rires dans la salle.*)

Donc, moi, je pense qu'il ne faut qu'on tire sur la queue et qu'on se trompe, qu'on essaye de faire des choses. Moi, je ne suis pas d'accord. Moi, j'encourage le Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, et j'espère que quand cette loi sera votée, d'autres lois viendront ici pour améliorer la situation de la femme chez nous. J'espère qu'une loi viendra par rapport à la lutte contre les violences faites aux femmes, à la lutte contre les mutilations génitales. Parce qu'en tant que médecin, combien de fillettes (de 2 mois, 3 mois) j'ai vu mourir gratuitement ? Au nom des soi-disant traditions, on est parti les massacrer. J'ai vu cela, toute ma vie professionnelle durant.

Les femmes fistuleuses, c'est la plus grande injure qu'on peut faire à une femme.

Donc, s'il y a une tentative de vouloir améliorer la condition des femmes - et c'est dans ce sens que moi je vois ce projet de loi - moi, je pense qu'il est positif. Je ne dis pas qu'il est parfait mais il est positif. Cette tendance d'équité-là, je l'approuve. Ce vent d'équité là au niveau du Gouvernement, même si c'est du genre

qu'on parle aujourd'hui, ça, c'est positif. Puisqu'on parle de nomination, aujourd'hui c'est les femmes mais il y a d'autres choses. Il y a des déséquilibres qui sont là dans beaucoup de domaines par rapport aux nominations, mais tout cela va s'améliorer.

Donc, ne prenons pas les aspects des civilisations des autres pour venir nous créer des problèmes ici. Regardons objectivement la situation.

De toutes les manières, en votant cette loi, cette loi ne fera pas que les femmes vont dominer les hommes au Mali, « *o te se ka kè* » (*Langue Bamanankan.*) Parce que l'homme et la femme, vous dites « égalité », on n'est pas égal hein, on est complémentaire. Il y a certaines choses, la femme peut faire ça, il y a d'autres choses c'est l'homme qui peut le faire. Donc, on se complète.

Donc, moi, personnellement, j'exhorte même ceux qui ne veulent pas voter ce projet de loi, ils verront que ce sera positif un jour. Vous avez tous des enfants, vous avez des filles, on ne sait jamais, elles peuvent être dans une position un jour ici, même devenir Présidente de la République ; et si vous les bloquez avec des choses, ça ne peut pas aller. Donc, vraiment, laissons tomber toutes ces petites considérations, ce n'est pas grave. Votons, après on verra. Beaucoup même vont faire après, leur autocritique pour dire que c'était inutile que je vienne me mettre devant des choses.

Mais je vous le dis hein, je ne parle pas parce que je fais de... non, non, non, c'est ma conviction propre. Je me suis battu pour la cause des femmes en travaillant, dans tous les pays de la sous-région, au Mali, partout.

Donc, cette petite ouverture politique là, je pense que ce n'est pas grave. Qu'on vote, ensuite on va appliquer, on

verra. Mais soyez sûr, les hommes, ceux qui ont une appréhension là : la femme ne va jamais dominer l'homme ; et ça, ce n'est même pas leur intention. Même si on a fait passer une loi, moi je suis convaincu que cela ne se fera pas. Ceux qui ont des appréhensions, vraiment mettons un peu d'eau dans notre vin. C'est ce message que moi, je voulais donner.

Merci Monsieur le Président.
(*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Professeur.

Honorable Adama Paul DAMANGO.

Adama Paul DAMANGO : Merci Monsieur le Président.

Bienvenue à Mesdames les Ministres !

Chers collègues bonsoir.

A l'entame de mes propos, je vais remercier la Commission saisie au fond et aussi la Commission Education qui a fait un travail de fourmi. Chapeau à vous !

Mes propos, ce sont des éclaircissements, parce que cette loi est là depuis plus de 18 mois ; enfin ! elle est arrivée en plénière, après tant de tentatives. Moi, personnellement, j'ai assisté à beaucoup de rencontres avec les femmes sur ce projet de loi, qui sera certainement voté aujourd'hui, mais je vous avoue que j'ai des appréhensions.

La première appréhension, c'est avec la Constitution. L'Honorable AYA a dit... - la répétition est pédagogique - peut-être d'autres n'ont pas perçu ce qu'il a dit, je reprends in extenso : notre loi fondamentale qui est la Constitution en date du 25 février 1992, en son article 2 dit ceci :

« *Tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs.* »

Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée ».

Chaque mot a son pesant d'or : « la couleur, l'origine sociale, la langue, la race, le sexe... ». Aujourd'hui on parle de sexe. Aucun sexe n'est défavorisé. La loi, elle est impersonnelle. On n'a pas interdit aux femmes de briguer tel ou tel poste. Moi, je pense qu'il faut sensibiliser les femmes. Il faut que le Gouvernement trouve des stratégies pour sensibiliser pour l'acceptation du peuple, l'adhésion au peuple avec votre idéal qui est le projet genre. Sinon, je ne suis pas contre le genre hein, loin s'en faut.

Je veux pour preuve : je suis membre du bureau du Réseau des parlementaires pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. La Présidente peut témoigner : Mme FOMBA Fatimata NIAMBALI... Merci. Je suis membre actif et j'ai assisté à plusieurs fora avec les femmes par rapport aux violences faites contre les filles. Je vous avoue que j'aime les femmes, j'aime la femme... (*Applaudissements.*) ... Mais pour moi, cette loi mérite encore des sensibilisations à faire auprès de l'opinion publique. Donc, il y a beaucoup à faire.

L'applicabilité de cette loi. Vous avez dit dans votre rapport qu'au Sénégal cette loi a été adoptée et a reçu l'assentiment de tout le peuple, mais je vous dis que la loi est impersonnelle. Mais au Sénégal, dans la région de Touba, renseignez-vous Honorables députés, Mesdames les Ministres. Est-ce qu'à Touba leur loi est appliquée ? Non, elle n'est pas appliquée.

Alors on vient de reporter les élections communales. Renseignez-vous un peu comment les tractations ont été menées au niveau des communes

rurales pour avoir les femmes sur les listes électorales. Dans d'autres communes ils n'ont même pas de femmes. Il faut consulter les listes. Dans d'autres communes, avoir une femme c'était la croix et la bannière. Et s'il faut aujourd'hui prendre une loi pour dire qu'il faut un quota aux femmes, je vous avoue que c'est trop tôt. Sinon, je ne suis pas contre hein. Mais c'est trop tôt pour moi.

Le changement, il est nécessaire. Mais tout changement qui nécessite un bouleversement social sexiste, il faut éviter.

Donc, j'invite le Gouvernement à revoir, en tout cas à voir dans le décret d'application pour que ça soit plus malléable, acceptable par la population malienne.

C'étaient ces propos que je voulais dire à l'intention du Gouvernement pour qu'il prenne en compte dans le décret d'application pour que ça ne soit pas une loi qui puisse marginaliser et avoir la rétention pour que le peuple se soulève. Ce n'est pas notre intérêt. Ce n'est pas notre intention d'ailleurs en votant cette loi. Même si quelques-uns vont s'opposer, peut-être que la majorité va voter. Alors, j'attire l'intention du Gouvernement pour que le décret d'application soit acceptable.

Merci Monsieur le Président.
(*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

Honorable Yaya SANGARE.

Yaya SANGARE : Merci Monsieur le Président.

Honorables Députés,

Chers collègues,

Mesdames les Ministres.

Comme quelqu'un l'a dit ici avant moi, je pense que dans cette salle personne n'est contre la promotion du genre. Je dis biens « la promotion du genre », parce qu'il faudrait bien qu'on s'entende sur le terme. Mais le fait de chercher à opposer femme et homme, c'est ça le problème. Je pense que le problème du genre ne doit pas se poser comme un conflit entre femme et homme, parce qu'il a été dit ici que peut-être nous ne sommes pas égaux mais complémentaires.

Ceci dit, à l'entame de mon propos, il ne faudrait pas que les gens pensent que ce qui va découler de mes propos sont dirigés contre une partie de la société.

Je commence d'abord par le rapport. Le rapport, à la page 4 dans la dernière partie, je ne sais pas ce qu'ils veulent dire, parce que ça va en contradiction avec le projet de loi, ils disent :

« Il propose aussi un maximum de 70 % de femmes ou d'hommes sur les listes de candidature de plus de 3 personnes pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ». C'est ce que le rapport dit : « plus de 3 personnes ». Ça veut dire que c'est à partir de 4. Plus de 3, il n'y a pas 3,5 personnes hein. Donc, c'est comme si la loi ne s'appliquait qu'à partir de 4 personnes. C'est ma compréhension, c'est le français, c'est subtil. Je voudrais en ce moment que si c'est une erreur, qu'on corrige ; mais si c'est le français comme ça, le français est élastique, qu'on puisse avoir une lecture commune de cette phrase.

Ma deuxième préoccupation. Quand ils ont fait référence à l'article 7 de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes qui engage les Etats parties à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes

dans la vie politique et publique, je voudrais qu'à partir de ce constat qu'on nous dise s'il y a une loi ou des dispositions réglementaires en république du Mali qui discriminent la femme. Est-ce qu'en République du Mali, à l'état actuel, il y a une loi ou des dispositions réglementaires qui discriminent la femme ?

Cette question est à l'adresse de la Commission et également à Madame le Ministre.

Maintenant j'ai une série de préoccupations.

La première préoccupation est la suivante : qui empêche les femmes de se présenter aux élections au Mali ? Qui les empêche d'être nommées à des postes administratifs ?

Aujourd'hui une loi c'est pour réparer certainement des torts ou des injustices. D'abord au niveau des élections qui sont des postes électifs. Postes électifs, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'un groupe d'individus décide d'envoyer des gens les représenter ; on est dans une démocratie représentative. Un groupe d'individus dit : « Je veux envoyer telle personne me représenter, parler en mon nom ». Est-ce qu'aujourd'hui au Mali il y a une loi qui dit que..., par exemple tel groupe, quand on fait par rapport au sexe, ... est-ce qu'on a dit que les femmes ne doivent pas représenter les groupes d'individus au Mali ? Est-ce que quelqu'un l'a dit ?

Si personne ne l'a dit, en ce moment on est en train d'amener quelque chose – et là on va soulever le débat –, c'est comme si on est en train de réparer une injustice alors que ça n'existe pas. Les gens sont libres d'envoyer les personnes qu'ils veulent pour les représenter. Nous, aujourd'hui on dit : on va décider pour leur dire : « Non, il faut que les gens que vous allez

envoyer, soient une femme et un homme ou deux hommes et une femme. C'est là la question. Qui nous autorise à le faire ? Première question.

La deuxième. Cette loi, pour le moment, je voudrais d'abord entendre les réponses pour me prononcer ; à l'étape, j'ai des inquiétudes. Mais nous ferons tout pour la promotion des femmes et c'est ce que nous sommes en train de faire. Le combat aujourd'hui, c'est combien de femmes peuvent aller à l'école ? Comment les problèmes qui sont spécifiques aux femmes peuvent être pris en charge ? Comment elles peuvent vraiment avoir l'autonomie financière ? Comment elles peuvent avoir accès à l'eau ? Comment on peut diminuer les charges auxquelles les femmes font face aujourd'hui ? Ainsi de suite. Ça, c'est des questions qui sont posées. Tout le monde est d'accord par rapport à ça. Mais nous nous trouvons sur un autre terrain de représentativité.

N'est-il pas impérieux à l'Etat d'inscrire d'abord ces dispositions au niveau de notre Constitution avant de faire cette loi ? Je ne suis pas juriste ni constitutionnaliste. Beaucoup de personnes qui sont passées avant moi ont posé la question, parce que la Constitution du Mali est claire : nous sommes tous égaux en droits et en devoirs. Il n'y a pas de différenciation par rapport au sexe. Et nous sommes en train de faire une loi alors que la Constitution est supra et n'a pas fait de différence, mais nous, nous voulons créer une différence. Je dis en ce moment : est-ce qu'il n'est pas bon qu'on essaie de voir comment est-ce que cette disposition peut-être inscrite d'abord dans la Constitution pour que nous ne soyons pas en déphasage avec la Constitution du Mali. Comment harmoniser ce texte avec la Constitution ? C'est ça mon premier problème.

Le deuxième problème que je me pose également, et ça découle de ce que je viens de dire : est-ce que nous, en prenant cette loi, on n'est pas en train de brimer la liberté de choix des électeurs ?

Si j'ai des réponses à ces questions, il n'y a pas de problème. Mais mon problème c'est : est-ce qu'on n'est pas en train de brimer la liberté du choix de l'électeur ?

L'autre question : est-ce que ça ne va pas entraîner un conflit entre les femmes elles-mêmes ? Parce que quelqu'un l'a dit. Moi, avant cette loi, j'ai toujours fait des combats au niveau de ma commune – les gens peuvent le vérifier - pour qu'il y ait toujours des femmes sur les listes électorales au niveau de ma commune. En 2009, je me suis battu pour qu'il y ait des femmes, je n'ai pu avoir qu'une seule femme ; nous avons inscrit 7 femmes. En 2009 jusqu'aujourd'hui – je suis en train de parler publiquement, les gens peuvent vérifier- la femme n'a pas foutu pied à la mairie. Parce qu'elle me dit : « Yaya, tu veux me créer des problèmes dans mon foyer ».

Comme ça, les gens ont des difficultés. Comment va-t-on gérer concrètement ces questions à la base ? Parce qu'aujourd'hui les femmes, elles veulent qu'il y ait des gens qui puissent travailler pour eux. C'est vrai, peut être à Bamako, dans les villes il y a des femmes qui veulent être à ce niveau, mais à d'autres niveaux les femmes ne veulent pas être là, elles ont confiance à d'autres hommes pour le faire. Et maintenant on va nous obliger à aller dans ce sens. Comment allons-nous nous en sortir ?

Tel qu'on vient de parler de quota en parlant de 30 %, ne pensez-vous pas que ça peut également porter atteinte au principe d'égalité de chance pour tous en République du Mali ?

Nous sommes des politiques aussi, quand on prend une loi - c'est vrai -, les gens vont dire : « La loi, c'est pour la transformation de la société » ; nous sommes en politique, chacun de nous est issu d'un parti politique. Il faudra que nous aussi, étant donné que nous sommes également des leaders au niveau de nos politiques, que nous nous posions des questions : est-ce que ça ne va pas créer également des problèmes au niveau de nos partis politiques ?

J'ai besoin des réponses, parce que je n'ai pas pu trouver des réponses par moi-même.

Parce que j'ai vu même dans l'amendement que nous avons voté, on a parlé de la disposition 2.1- 2.1. Ça veut dire quoi ? 2 hommes 1 femme ou 2 femmes et 1 homme. Mais pratiquement sur le terrain, comment cela va se faire ? Parce que ce que les gens sont en train de dire : « Si c'est les députés, oui ». Mais par rapport aux députés, il ne faudra pas qu'on résolve un problème en laissant un autre problème entier. Les communes, ça, c'est à la base. 2.1- 2.1 (2 femmes-1 homme ou 2 hommes-1 femme) comment ça va se faire sur le terrain en tenant compte des réalités nationales, pas seulement la réalité au niveau des centres urbains, mais dans les hameaux et les communes reculés ?

Même par rapport aux députés, on a fait un schéma ; on a fait un montant qu'on nous a montré ; j'ai trouvé que jusque-là les gens n'ont pas bien compris ou on n'a pas la même lecture. On a dit dans le texte : pas plus de 70 % pour les deux sexes, mais au moins 30 %. Quand on fait le calcul, qu'on prend au hasard une circonscription électorale comme Kayes qui a 5 députés, contrairement à ce que les gens disent que le minimum c'est un député, je dis que ce n'est pas vrai. Le minimum là-bas normalement ça doit

être 2 députés : 2 femmes contre 3 hommes. Ce n'est pas 1 femme et 4 hommes. Pourquoi ? Parce que quand on fait la règle de 3 on se retrouve avec 3-5 pour les 70 % et 1-5 pour les 30 %. Il est dit : pas plus de 70 %. Donc, comme il n'y a pas 4 et demi hommes, 1-5 il n'y a pas 1 demi-femme, on est obligé de mettre les 0,5 % sur les 3 là au 2 pour que ça soit au moins. Mais si on met sur les 3,5 % ce n'est plus au moins, on est à 75% ou à 73 % ; on viole les textes.

Moi, je dis : dans la pratique, il faudrait faire attention. Cela ne veut pas dire que nous sommes contre le projet de loi. Mais nous avons besoin de comprendre un certain nombre de choses avant de nous engager pour que ça ne pose pas des problèmes politiques dans la pratique. Et si on parvient à nous donner des explications par rapport à cela, sur la base de ça on va se prononcer, il n'y a pas de problème.

On ne souhaite pas bloquer quoi que ce soit mais, mais on veut comprendre pour que quand on va descendre sur le terrain, qu'on puisse dire à la population : « On a voté, voilà ». Parce que les questions que nous posons ici, le plus souvent ce sont des questions qu'on nous pose à la base. Et quand on retourne à la base en n'ayant pas des réponses à ces questions, ça pose des problèmes.

Maintenant au niveau même des fonctions nominatives. Quelqu'un l'a dit tout de suite. Au niveau de la Commission Défense, je crois qu'au départ on l'avait dit, - je parle sous le contrôle de mon Président - mais on avait souhaité que cette loi également épargne les militaires ; je veux savoir maintenant pourquoi cet amendement ne se retrouve pas là-dedans. Mais au niveau de la Commission Défense on avait demandé à ce que les militaires également soient exclus. Parce que

même les nominations aux grades supérieures au niveau des Forces armées et de sécurité, c'est des nominations. Mais vous allez voir maintenant que même pour nommer nos généraux, quand il y a une femme, on va obliger qu'il y ait 30 % au niveau de nos Forces armées, même sur les postes des commandements sur les fronts. Mais ça pose un problème réel hein par rapport à la sécurité.

Je n'ai pas dit que les femmes ne sont pas capables. Mais on va être obligé de l'appliquer parce qu'on a voté la loi, alors qu'aujourd'hui on peut travailler en sorte que ce soit un encouragement aux Forces armées et de sécurité pour qu'ils aillent vers ça. Mais dès qu'on va voter cette loi, ça va s'appliquer au niveau des Forces armées et de sécurité. Est-ce que ça ne crée pas un problème aujourd'hui dans le cas où on se trouve dans une crise très profonde par rapport à notre sécurité ?

C'est des inquiétudes. Il faudra qu'on trouve une articulation par rapport à ça.

Pour terminer. Je voulais également faire une proposition à Madame le Ministre ; ce n'est pas une obligation, ce n'est pas également qu'on n'a pas confiance en elle. Mais je dis : une loi aussi sensible où il y a au moins une majorité écrasante de plus de 120 députés ici au nom de la majorité, où Madame le Ministre se trouve être également camarade en mission au niveau du Gouvernement par rapport à ce projet de loi et que si nous partageons les mêmes choses, est-ce qu'il ne serait pas bon, pour le décret d'application, qu'on essaye de voir ensemble dans le cadre de la collaboration, comment est-ce qu'on peut mettre un certain nombre de garde-fous pour que sur le terrain on n'ait pas des problèmes ? Est-ce qu'on ne peut pas faire cette requête à

Madame le Ministre pour qu'on ait le décret d'application ?

Ce n'est pas une obligation. Qu'on le voie et qu'on mette les garde-fous afin que, vraiment, il n'y ait pas trop de dérives. C'est une sollicitude.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

Honorable BERIDOGO, vous avez la parole.

Bréhima BERIDOGO : Merci Monsieur le Président.

Mesdames les Ministres bonjour.

Chers collègues bonjour ou bien c'est bonsoir comme on dit au Mali.

Je suis enseignant de profession, donc souvent en contact avec la jeunesse d'où en principe doit jaillir la lumière du progrès. Mais quelques fois face à la jeunesse malienne je suis souvent désespéré dans leur attitude face à certains problèmes. Concernant les problèmes de gouvernance, quand on leur demande de prendre du courage et d'être dur au travail : « Non, Monsieur, le travail au Mali c'est une question de relations, ce n'est pas une question de connaissance ». C'est souvent décourageant.

Mais quelques fois face aux questions de femmes, ce sont les positions les plus réactionnaires venant des milieux censés être les plus éclairés où il doit y avoir la connaissance, c'est regrettable qu'on ait là les positions les plus réactionnaires et les plus arriérées.

Quand on dit que personne n'est contre la promotion de la femme, l'émancipation de la femme, ça me rappelle souvent les propos de certains Français, certains occidentaux : « Je ne suis pas raciste mais je ne veux pas que ma femme épouse un noir ». Allez y savoir.

Mesdames et Messieurs, cette question que nous abordons aujourd'hui, j'ai eu la chance de l'aborder et de la traiter dans le cadre de certaines études qui m'ont souvent été confiées par le ministère de la Promotion de la femme. Il y a des questions qui sont posées ici que nous avons eu à aborder dans ces études-là. Donc, ce n'est pas pour répondre à qui que ce soit mais c'est pour donner des réponses à des questions qui nous ont été posées il y a cinq ans, six ans même dix ans, auxquelles nous avons eu à répondre. Donc que les uns et les autres m'excusent.

Ce projet de loi, quand on dit que ça va bousculer nos anciennes habitudes. Mais, Mesdames et Messieurs, nos anciennes habitudes ne sont pas concernées. On dit que la mosquée n'est pas concernée ; vous pourrez choisir vos imams comme vous voulez ; on dit que la chefferie de village n'est pas concernée, vous allez choisir vos chefs de village comme vous voulez ; les conseillers, ne mettez pas des femmes si vous voulez ; le Komo de Niéna, de Zan-Niéna n'est pas concerné, ça va continuer comme auparavant ; le Komo de Baniko, de Massigui... le Komo n'est pas concerné. Donc, ça ne tue pas nos anciennes habitudes. Qu'est-ce que ça touche ? Ça touche nos nouvelles habitudes, les habitudes qui nous sont venues d'ailleurs.

Les élections communales. Justement c'est le conflit que nous avons eu dans le temps avec le ministère de l'Intérieur à l'époque, la mission de la décentralisation. La commune, la décentralisation, c'est du nouveau, ce n'est pas dans nos habitudes. C'est une nouvelle habitude, la décentralisation et la démocratie. Chez nous, nous ne sommes pas tous égaux traditionnellement.

Donc, ce sont ces nouvelles habitudes-là qui sont concernées : la commune, la mairie, le parlement. Ça n'a rien à voir avec la tradition, ce qui nous est proposé. La bousculade, le mouvement, c'est au niveau de la commune, du parlement, ce n'est pas dans les villages.

Donc, Mesdames et Messieurs, les anciennes habitudes ne sont pas concernées. Donc, vraiment, on peut voter les yeux fermés. (*Applaudissements.*)

Ensuite, le peuple et le changement : « consulter le peuple par rapport aux changements ». Oui, la démocratie est là, c'est bien vrai mais il y a une différence fondamentale entre la démocratie et le populisme. Qu'est-ce que ça veut dire ? Quand on prend une communauté il y a le rôle des leaders, le rôle de ceux qui ont été à l'école, de ceux qui ont eu à voyager, qui ont vu autres choses que ceux qui sont toujours restés au village. Mesdames et Messieurs, si on devait toujours consulter le peuple, les Français seraient beaucoup plus arriérés que nous. C'est Jules FERRY qui a imposé au peuple Français l'école obligatoire ; les Français étaient contre. Ils étaient comme les gens de Dioïla, dès que les pluies tombent il faut envoyer les enfants aux champs. « *u ka ta misi nunjuru minè* » (*Langue Bamanankan.*) C'est ce que les gens de Dioïla font aujourd'hui. Il faut une autorité pour empêcher cela. Que les enfants n'aillent pas aux champs quand les pluies tombent, qu'ils restent à l'école, ça, c'est le rôle de l'autorité.

Mais ce que le peuple de Diola veut, qu'on laisse leurs enfants aller aux champs...

Une voix : ...

Bréhima BERIDOGO : Oui, je vais prendre mon propre exemple. Si ça ne

tenait qu'à mon père, je ne serais pas allé à l'école. Mais qu'est-ce qui m'est arrivé le jour de recrutement ? J'ai eu des maux de tête, on m'a amené à l'infirmerie, de l'infirmerie on m'a amené à l'école. Sinon, je ne serais jamais à l'école. J'ai un ami du nord qui est de Niafunké, je crois bien. On l'a amené à l'école, les gardes sont venus ; son père a donné une vache la première année ; la deuxième année, ils sont venus, encore il a donné une vache ; ils sont venus la troisième année, il a dit : « Oun ! ce garçon là, si je ne l'abandonne pas aux Blancs, c'est mon parc qui va finir ». Il a été ainsi recruté. Aux cours moyens il s'est enfui, il est allé au pâturage, en transhumance. Heureusement il y a quelqu'un qui avait fait l'armée coloniale, il est venu saluer à l'école ; on lui a dit : « Ton neveu était là, il était vraiment très brillant mais il a fait l'école buissonnière, il s'est enfui, il est au pâturage ». C'est l'oncle qui a été le chercher dans les pâturages au mois d'avril. Au mois de juin il a fait le certificat d'étude et les bourses, il a été admis aux deux. Sans cet oncle il ne serait pas devenu un cadre supérieur au Mali. Il a été un cadre supérieur du Mali ! Il a été à la tête d'une grande institution du Mali.

Donc, si on s'en tenait au peuple, ce monsieur-là n'aurait jamais été à l'école. Le peuple, il faut le considérer mais il y a une limite.

La vaccination, c'est la même chose. Quand les infirmiers venaient pour la vaccination, on se mettait sur la route du marché ; nos parents, nos mères prenaient des voies détournées pour qu'on ne soit pas vacciné. Mais ça, c'était leur avis ce jour-là.

L'excision c'est la même chose. Tenez vous bien, en 1970 j'ai eu à poser les problèmes de l'excision à des vieilles femmes mais elles m'ont copieusement insulté. Mais dix ans après elles ont eu

des cas d'hémorragies. Elles m'ont dit : « Ah fiston ! tu avais raison, tu nous l'avais dit un jour ».

Il y a des femmes qui sont nées dans les années 1920, qui on arrêté de faire l'excision parce qu'on a eu le courage de leur poser cette question à un moment donné de l'histoire. Donc, souvent, prenons nos responsabilités.

En 1962, l'Union soudanaise RDA a pris son courage à deux mains et a posé le problème du Code malien de mariage : le libre choix du conjoint. C'était un tollé à l'époque. Je connais des femmes aujourd'hui de plus de 60 ans qui se sont fait chicoter quand elles sont venues simplement poser le problème à l'école, que le maître leur a dit que la femme peut choisir son mari. Ça s'est terminé par des coups de fouet. Mais l'Union soudanaise a fait son travail, et la loi a passé. La loi, elle est là aujourd'hui, tout le monde l'accepte, la religion l'accepte. Mais ce jour-là, c'était le tollé.

Et en prenant encore le cas de Dioïla, il y a quelqu'un qui a voulu se suicider parce que sa fille a refusé son époux !

Donc, vraiment, je pense que le progrès, on ne peut pas l'arrêter.

Et une autre question qui nous a été posée et à laquelle on a eu à répondre : est-ce qu'il y a des lois qui discriminent les femmes ? Qui empêche les femmes de se présenter ?

Oui, il n'y a pas de loi en tant que telle qui discrimine les femmes mais il y a des faits qui discriminent les femmes. Quels sont ces faits ?

D'abord à l'école primaire. Quand la fille et le garçon vont à l'école, dès l'âge de 7 ans la fille commence les tâches ménagères et commence déjà à faire la vaisselle. Elle fait la vaisselle tandis que le garçon est en train d'apprendre les leçons. Mais ça fait déjà une

différence au niveau de l'école. Elles sont mal classées à cause des tâches ménagères qu'elles commencent très tôt. Donc, les garçons les dépassent à cause souvent de ces charges ménagères.

Après quand elles sont exclues, on estime que ce n'est pas la peine de les réinsérer. Mais si le garçon se fait exclure, il faut le réinsérer parce qu'il sera chef de famille. La femme, l'essentiel : qu'elle ait un bon mari. Voyez-vous ? L'autre est cadre supérieur après, il a les moyens ; et l'autre, on ne l'a pas réinsérée au niveau de l'école.

Donc ces faits-là discriminent les femmes sur un certain point et ça va la discriminer après sur le terrain de la politique.

Qui empêche les femmes de se présenter ?

Yaya SANGARE : (*Depuis sa place.*)... Je ne vous ai pas posé de question hein.

(*Rires dans la salle.*)

Bréhima BERIDOGO : Oui, vous m'avez posé les mêmes questions. Le ministère m'avait posé les mêmes questions. Donc, j'ai eu à faire une étude qui s'appelle « L'intégration des femmes dans la gestion de la vie publique ». Les questions m'avaient été posées, je l'ai dit au départ ; je dis que je ne réponds à personne. Donc vous me laissez continuer s'il vous plaît, M. SANGARE.

Qui empêche les femmes de se présenter ? Donc la suite de ce que je viens de dire : l'argent les empêche de se présenter... (*Applaudissements.*) L'étude a montré que quand tu vas dans les banques, les femmes qui ont des prêts de plus de 10 millions, ça ne fait pas la vingtaine. On a fait le tour des banques. Les femmes à qui on avait

accordé un prêt de plus de 10 millions, ce n'était pas beaucoup. Pour qu'elle raison ? Même si elles peuvent, soit les garanties ne sont pas là. Qui a les garanties, les lettres d'attribution, les titres fonciers ? C'est son époux. Donc, elles ne parviennent pas à s'épanouir sur le plan économique.

Allez-y au Nouveau Marché, allez-y au Dabanani, elles sont les plus nombreuses, mais c'est elles qui sont au soleil ; les boutiques climatisées sont pour les hommes. (*Applaudissements.*) Ce sont les hommes qui ont des boutiques climatisées. C'est eux qui vont généralement à Dubaï, aux Etats-Unis. C'est une minorité de femmes qui va à Dubaï.

Donc, au moment des élections elles n'ont pas d'argent. Et si on n'a pas d'argent, comment on peut se présenter ?

Donc, Mesdames et Messieurs, nous avons là une occasion de corriger une injustice. Cette occasion nous est donnée.

M. SANGARE, une minorité arrive à être élue...

(*Bruit dans la salle venant de l'Honorable Yaya SANGARE.*)

M. le Président : Je vous en prie, il faut écouter, s'il vous plaît !

Yaya SANGARE : (*Depuis sa place.*) Il faut lui dire, Monsieur le Président, de ne pas s'adresser à moi sinon, je vais réagir parce que c'est interdit par le règlement.

M. le Président : Peut-être. D'accord. Mais je vous en prie, ne prenez pas la parole comme vous voulez aussi.

Bréhima BERIDOGO : Donc, vraiment, M. SANGARE, je m'en

excuse. Je ne savais pas que vous le prendrez mal.

Mais moi aussi, je respecte mes collègues et je souhaiterais que ça soit un peu réciproque aussi. Et ça ne va pas me distraire.

Qui empêche les femmes de se présenter ? Et quand elles se présentent, qui les empêche d'avoir de bonnes positions ? C'est une situation qui est là aussi. Il y a des femmes qui n'osent pas se présenter mais il y a certaines qui se présentent, mais qu'est-ce qui se passe ? Elles se retrouvent en queue de liste. Nous avons eu des cas dans beaucoup de localités. On a vu comment elles se sont battues pour être en tête de liste, en bonne position. Souvent, les conditions ne sont pas là pour qu'elles puissent surveiller la liste. Souvent, les listes sont déposées tard, à 23 heures alors que le délai limite c'est zéro heure. Est-ce que vous voyez une femme dehors pour aller déposer la liste à cette heure. Donc le jour elle est en deuxième, troisième position mais à 23 heures on la met en dixième position. Voilà ce qui se passe. Mais la loi permet de corriger ça aujourd'hui.

Donc, Mesdames et Messieurs, on ne peut pas arrêter le progrès, le monde avance. Le monde tourne, nous ne sommes pas isolés. Et comme disait quelqu'un, qui d'entre vous ne souhaiterait pas que sa femme, sa fille, sa sœur ne soient pas maires ? Qui d'entre vous ne souhaiterait pas que sa sœur, sa fille soient parmi les conseillers et les conseillères. Qui ne souhaiterait pas que sa fille, sa sœur soit ministres ? Nous le souhaitons tous.

Mais quand on parle, essayons de voir l'avenir, nos enfants et le progrès.

Donc, c'est ce que je voulais dire. Je ne voulais pas choquer qui que ce soit.

Ceux qui ont été choqués, vraiment, qu'ils m'en excusent.

C'est un projet qui est là, c'est le progrès, il faut oser. Comme disait le professeur, il n'y a pas de texte sans difficulté. On constate les difficultés mais au fur et à mesure on va les corriger.

Donc s'il vous plait, votez ce texte les yeux fermés.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

Là, c'était le dernier intervenant. Nous allons maintenant passer la parole à la Commission, puis au Gouvernement pour les réponses.

La Commission.

Schadrac KEITA, *président de la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant :* Merci Monsieur le Président.

Je pense qu'après ces moments d'échanges, la Commission n'a pas beaucoup à dire.

Mais pour ce qui concerne les observations faites et les reproches à l'endroit de la Commission par rapport aux allusions faites à la religion, je voudrais juste signaler que c'est quand même un travail d'équipe, un travail de la Commission ; donc ce n'est pas le travail d'une seule personne. Et à ce titre nous avons eu accès à un certain nombre de compétences. Qu'à cela ne tienne, au nom de la Commission je prends sur moi le mea-culpa à l'endroit de tous ceux qui ont été choqués d'une manière ou d'une autre par notre allusion à la religion ou au Coran. Vraiment, au nom de la Commission, je ne vois pas d'inconvénient qu'on puisse enlever cette partie du rapport.

(*Applaudissements.*) Nous étions juste dans une logique d'argumentation et vous avez vu qu'on a fait référence à l'histoire, à certaines pratiques mais ce n'était pas dans l'objectif de choquer qui que ce soit.

Vraiment mea-culpa, excusez-nous, pardonnez-nous. Je pense que l'Honorable DJIGUINE l'a déjà effleuré en notre nom. Merci donc aux différents députés pour votre compréhension.

Il y a certaines observations et questions aussi qui seront prises en compte par le décret d'application. Nous avons échangé avec Mme le Ministre et je pense qu'il y a une doléance ici demandant qu'on puisse travailler ensemble de manière à mettre en place ce décret, le moment venu. Je pense que Mme le Ministre nous avait déjà donné cette assurance que toutes les questions que nous sommes en train d'évoquer sont bien notées et qu'elle va utiliser ça au niveau de son département.

Encore une fois, toutes les questions que vous avez soulevées ici, la Commission les a entendues. Nous avons remué toutes ces préoccupations pendant plusieurs séances. Et si vous regardez bien les différentes personnes ressources qui sont annexées au rapport, on a écouté un certain nombre de gens. Donc, le souci de chacun est vraiment pris en compte.

Merci à l'Honorable BERIDOGO pour les réponses qu'il a apportées. Je pense que c'est des réponses que nous-mêmes nous pourrions donner parce que ça répond effectivement à notre vision ; et c'est des réponses qu'on allait apporter aux différentes questions. Donc, je ne vais pas revenir là-dessus pour ne pas perdre beaucoup de temps. Parce que par rapport aux contradictions que certains ont essayé de souligner entre la Constitution et

une certaine discrimination que nous serions en train de faire, je pense que si vous lisez très bien le rapport à la page 7 vers la fin, nous avons dit que c'est des mesures discriminatoires positives. Et le concept de discriminatoire positive fait son cours ; c'est généralement pour corriger une situation d'injustice.

Sinon, qui empêche les femmes de se présenter ? On dit : personne ! Mais en réalité, la coutume à laquelle nous faisons allusion, nos façons de faire sont souvent discriminatoires. Et je pense que l'Honorable Youssouf AYA l'a même dit, que nous avons « de ces lois » dans nos coutumes qui sont le plus souvent plus appliquées que les lois que nous votons ici. Or, justement dans nos pratiques traditionnelles il y a certaines données qui sont vraiment discriminatoires à l'égard de la jeune fille. Et nous pouvons noter avec satisfaction qu'au niveau de l'enseignement fondamental par des dispositions que le département a continué à prendre, vous allez dans plusieurs classes aujourd'hui vous pouvez trouver à peu près le même nombre de jeunes filles que de garçons. C'est plus on avance maintenant au second cycle et au lycée que le nombre de filles commence à baisser ; et ça aussi, ça s'explique par les mariages précoces et toutes les autres choses que vous connaissez dans la société qui empêchent la fille d'avancer. Et donc au niveau de l'enseignement fondamental c'est des dispositions discriminatoires mais positives ; là-bas, ils ont trouvé des manières de continuer à soutenir la fille pour qu'elle reste plus longtemps à l'école.

Donc, ces dispositions ne sont pas discriminatoires au sens que nous sommes en train de contredire la Constitution. Je ne vais pas rentrer beaucoup plus dans les détails.

Et encore une fois, merci pour votre compréhension. Et on dit même : aucun changement n'est véritablement accepté que quand il aura fait ses preuves. Ça veut dire que nous sommes aujourd'hui devant cette situation où nous devons prendre une décision. Et toutes les retombées de cette décision, nous ne pourrions pas les voir aujourd'hui. Et la postérité dont nous parlons, ce ne serait pas la postérité des hommes, c'est la postérité hommes et femmes. Les mêmes femmes dont nous parlons aujourd'hui font partie de cette postérité.

Et BERIDOGO a parlé de nos enfants ; nous avons des filles. Que chacun pense à sa fille. Quelles sont les dispositions discriminatoires que nous avons appliquées pour permettre à notre fille aujourd'hui d'aller à l'école ? Sinon, nos parents, nos grands-parents préféreraient toujours envoyer les garçons à l'école.

Donc, nous-mêmes, nous faisons souvent un peu de discrimination dans notre famille pour permettre de résoudre une certaine situation. Cette loi, c'est une manière de formaliser aussi quelque chose qui existe dans la société, parce que dans notre société il y a bien sûr des forces, des volontés qui veulent que les femmes prennent toutes les places qui leur reviennent dans la société.

Je vous remercie encore une fois pour votre patience et votre compréhension.
(Applaudissements.)

M. le Président: Alors l'Honorable Schadrac, quel est le sort finalement réservé aux sourates ?

Schadrac KEITA, *président de la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant :* A la page 7 du rapport, je pense qu'on peut biffer le

passage à partir du 1^{er} paragraphe « **Sur le plan religieux** » jusqu'au 6^{ème} paragraphe : « La religion musulmane... au dessein de DIEU pour la femme ».

(Applaudissements.)

M. le Président: Honorable Schadrac, pourriez-vous nous lire le tout premier paragraphe : la religion musulmane, qu'est-ce qu'elle dit ?

Schadrac KEITA, *président de la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant :*

« *La religion musulmane convie l'homme à la justice, à l'équité et à la probité en tous lieux et en toutes circonstances comme l'attestent les sourates suivantes...* ». Voilà.

M. le Président: Alors, si ça correspond à ça, je ne vois pas pourquoi vous l'enlevez.

Schadrac KEITA, *président de la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant :* De toutes façons, tous les textes sont susceptibles d'être interprétés et d'interprétations différentes. Nous, n'étant pas versés dans ce domaine, des gens beaucoup plus avisés nous disent que ce n'est pas bon. Alors on pourrait consentir que ce n'est pas bon et l'enlever... (Applaudissements.) Pour nous, ça ne peut pas trop impacter le rapport.

Donc, Monsieur le Président, je pense que nous pouvons enlever cette partie du rapport.

M. le Président: Comme vous voulez. C'est votre texte.

Schadrac KEITA, *président de la Commission du Travail, de l'Emploi,*

de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant : Merci beaucoup.

M. le Président : Très bien ! Merci beaucoup.

Nous allons demander donc à Mme le Ministre de venir répondre aux questions qui sont adressées au Gouvernement.

Madame le Ministre, je pense que vous avez bénéficié de beaucoup de contributions ; vous n'avez pas eu beaucoup de questions.

Mme SANGARE Oumou BAH, *ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille :* C'est vrai. Je ne parlerai pas longtemps, Monsieur le Président.

Merci beaucoup.

Nous avons bien écouté toutes les interventions et vraiment nous sommes je ne dirai pas satisfaites, en tout cas nous sommes contentes des réactions, que ce soit des critiques. Parce que nous avons noté qu'il y a des critiques très positives et il y a des suggestions, des observations. Je pense que tout cela contribue à améliorer le travail que nous allons faire.

J'ai surtout aimé la partie où on a dit qu'il faut, au moment d'élaboration du décret, faire contribuer beaucoup de personnes pour que la loi soit complète ; je ne dirai pas « parfaite » parce qu'aucune œuvre humaine n'est parfaite.

Monsieur le Président, concernant les questions qui ont été posées au département, je ne vais pas prendre député par député, mais j'ai essayé de les classer par groupe.

Il y a beaucoup de questions qui ont été posées sur la constitutionnalité de la

loi. Nous avons dit qu'un projet de loi qui instaure un quota est une mesure temporaire, une mesure qui va inciter à promouvoir, à améliorer une situation ; et dès que la situation est améliorée, la mesure peut tomber parce que les cibles elles-mêmes seront prêtes à affronter tout ce qui sera présenté à elles. Donc, ce sont des mesures qui seront là, que nous devons adopter.

Le pays a été indépendant depuis 1960. Et de 1960 à nos jours il n'y a pas eu plus de 18 femmes à l'Assemblée Nationale par exemple, malgré les lettres circulaires et la volonté politique des hommes et des femmes qui veulent la promotion des femmes. Donc, il faut certainement une mesure qui va accélérer cela, et cette mesure va s'arrêter dès que les femmes auront la possibilité de se présenter aisément aux différents scrutins.

Vous avez dit : qu'est-ce qui empêche les femmes de se présenter ? Il y a beaucoup de faits. Il n'y a pas de texte. Tous les textes au Mali sont bien. C'est pourquoi l'Etat même a adhéré à tous les traités et à toutes les conventions, parce que tout simplement le pays veut être en harmonie avec les autres pays. Nous ne voulons pas être isolés. Donc, le Gouvernement a tout signé, tout ratifié. Maintenant c'est à nous-mêmes, au peuple malien de mettre cela en œuvre. Mais si nous ne voulons pas mettre en œuvre ou bien si nous mettons en œuvre lentement, alors une partie de la population va être lésée. C'est pourquoi nous voulons tout simplement corriger cela et ramener cette population à un niveau où elle pourra participer pleinement, efficacement et de façon efficiente à toutes les prises de décision.

Vous avez dit également que face au jugement de la postérité... Je ne voudrais pas répondre à cela parce que je pense que c'est un bon jugement qu'on va laisser. La postérité va trouver

que même s'il n'y a pas d'égalité, nous ne prôtons pas l'égalité ni la parité comme cela a été fait au Sénégal et qui a été dit ici. Nous avons dit que c'est une mesure temporaire, un quota. Donc ce n'est pas l'égalité ni la parité. C'est tout simplement permettre aux femmes de participer à un niveau qui est vraiment convenable pour les efforts qu'elles font à tous les niveaux, notamment aux plans politique, social et de développement économique du Mali.

Il n'y a pas de texte qui fasse la discrimination. Tous les textes sont bons mais c'est la mise en œuvre des textes qui pose problèmes, et ça, vous le savez autant que moi. La mise en œuvre des textes est très, très déficiente au niveau de notre pays.

Maintenant les suggestions faites par l'Honorable Yaya SANGARE. Il a dit : est-ce qu'on ne brime pas la liberté de choix des électeurs ? Je l'ai dit. On ne peut pas brimer la liberté de choix des électeurs et ce n'est même pas bien pour vous, parce que vous voulez que les électeurs expriment leur choix. Et les partis politiques ont une lourde responsabilité. Je pense que les partis politiques, - je suis d'un parti politique -, s'ils font bien leur travail, la sensibilisation qu'on demande au ministère ou au Gouvernement de faire, cette sensibilisation doit être faite par les partis politiques pour amener tous leurs militants et toutes leurs militantes à voter, à adopter une position. Et il faut les encourager dans ce sens. Mais est-ce que les partis politiques encouragent les militants et les militantes, surtout les femmes à se porter candidates ? C'est ça le problème.

Quand on fait les ateliers, on dit aux militantes d'être candidates, mais comment elles vont être candidates ? Comment elles vont se porter candidates ?

Est-ce qu'elles sont formées pour aller de porte en porte dire : « Je suis candidate » ? C'est de cela qu'il s'agit. Il faut les former à cela d'abord et c'est le rôle des partis politiques. C'est vrai que le Gouvernement peut le faire et il le fait avec la société civile. Mais les partis politiques également doivent vraiment sensibiliser les militants et les militantes à se porter candidats, qu'ils soient jeunes, femmes ou hommes.

« Personne ne les empêche de se présenter ». Mais comme l'Honorable BERIDOGO l'a dit, il y a des faits qui empêchent les femmes de se porter candidates. Il y a des faits et beaucoup de faits. On parle beaucoup de facteurs socioculturels mais il y a beaucoup d'autres facteurs. Il y a les facteurs économiques mais également la pudeur des femmes à se porter candidates quand elles sont devant des grand-frères, des parents qui veulent se porter candidats. Je pense que c'est le rôle des partis politiques à faire cela.

Et « personne n'interdit aux femmes de se présenter ». Je l'ai dit, c'est le rôle des partis politiques.

Vous avez parlé également - Honorable DAMANGO - des tractations qui ont été menées pour que les femmes soient sur les listes. Quelles sont ces tractations ? Oui, quand vous allez prendre une femme à la maison pour la mettre sur une liste, elle va dire non : « Pourquoi, comment je vais venir sur la liste ? » Il faut la préparer d'abord à accepter cela. Donc, c'est un travail de longue haleine qui doit être fait par tout le monde, par le Gouvernement et les partis politiques.

Professeur Kalilou OUATTARA, vous m'avez rappelé tout à l'heure dans votre intervention le Président Robert MUGABE quand il a parlé de la femme. Il a posé la question à l'assistance lors de la réunion sur l'égalité des sexes : qui peut me dire qu'il n'est pas venu

d'une femme ? Et il a raconté sa propre histoire comme vous l'avez fait tout à l'heure. Il a raconté sa propre histoire pour convaincre. Ce sont des expériences personnelles aussi qui convainquent.

Et vous, en tant que médecin, j'étais à l'aise quand vous avez parlé des violences faites aux femmes, quand vous avez parlé des femmes porteuses de fistule, quand vous avez parlé des MGF. Je n'oserais pas en parler. Mais je suis obligée, étant ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, je serai obligée d'en parler un jour parce que vous même vous avez dit tout ce qu'il y a d'inconvénient dans tout cela. Et les députés sont là, ils ont été certainement sensibilisés et peut-être qu'ils feront des propositions de loi dans ce sens, qui pourront passer facilement.

Monsieur le Président, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de questions qui ont été posées ici. J'ai eu l'impression que personne n'est foncièrement contre le projet de loi. Il y a seulement des inquiétudes qui ont été manifestées ici, et cela est tout à fait normal : tout changement amène des inquiétudes. Et ici ce n'est pas un changement profond ; c'est tout simplement l'amélioration d'une situation qui a été constatée et qui ne progresse pas. En 1997 on a fait une simple lettre circulaire qui a amené le nombre de députés femmes de 3 à 18 ; et depuis 1997 on est à 18. Après, 2002 c'était 16, ensuite 14. Alors, c'est inquiétant. Est-ce que la fois prochaine ce ne sera pas 12 ?

Alors là, c'est inquiétant, c'est pourquoi il faut corriger et trouver des solutions à cela.

Comme quelqu'un l'a dit, nous sommes toutes et tous dans une société, nous avons des frères, des sœurs et nous

voulons tout simplement que tout le monde accède à des positions de prise de décisions au niveau du pays.

Les difficultés liées à l'application de la loi, nous allons les gérer au moment de la confection du décret. Il y a certainement des difficultés. Certains mêmes ont dit qu'il y a des endroits où il n'y a pas de femmes. Si ! il y a des femmes. Il y a des femmes partout mais il faut trouver des femmes qui peuvent, comme on trouve des hommes qui peuvent aussi. Il ne s'agit pas de dire simplement que la femme ne peut pas parce qu'elle n'est pas instruite ; ça, c'est fini. On ne peut plus dire cela.

Il y a des femmes qui ont dirigé ce pays et qui n'avaient pas fait un jour d'école, mais elles ont dirigé des organisations de femmes, des mouvements de femmes. Mais nous ne voulons pas régresser, nous voulons aller de l'avant. C'est pourquoi le Gouvernement met beaucoup d'accent sur la scolarisation des filles, le maintien des filles à l'école et l'orientation des filles vers les matières scientifiques. Tout cela pour améliorer les conditions de vie des femmes et du pays. Nous au niveau du ministère de la promotion de la femme, avons initié des projets notamment un projet qui s'appelle l'excellence au féminin et c'est financé par le Gouvernement.

Nous-mêmes au niveau du ministère de la Promotion de la femme, nous avons initié un projet qui s'appelle « Excellence au féminin », et c'est financé par le Gouvernement ; nous n'avons pas demandé aux partenaires de le financer. « Excellence au féminin » s'adresse à ces jeunes filles capables qui ont réussi à l'école et qui veulent aller au supérieur, qui n'ont pas les moyens. Quand elles réussissent, on les recense, on leur donne des ordinateurs, des machines, des motos, on appuie leurs familles

surtout celles qui viennent des familles déshéritées. On les appuie pour qu'elles puissent continuer l'université au moins deux, trois ou quatre ans.

Il y a également un autre projet « Apprendre à se prendre en charge », qui s'adresse à des jeunes filles qui ont abandonné l'école pour diverses raisons et qui n'ont pas pu avoir du travail. Donc, nous les initiions à des travaux pour qu'elles puissent se prendre en charge comme le projet le dit et faire des activités qui vont leur permettre d'être indépendantes, autonomes. Nous sommes dans l'autonomisation des femmes. La décennie 2010-2020, c'est l'autonomisation des femmes.

Et le Gouvernement est en train de faire beaucoup d'effort pour appuyer ces femmes qui sont avec vous dans les partis politiques, dans tous les villages, dans toutes les communes et partout pour les aider à être indépendantes et à participer pleinement à la vie politique qu'elles veulent mener.

D'autres projets sont là ; il y en a quatre.

Je vais m'en arrêter là, parce que je ne veux prendre tout votre temps.

En tout cas, nous avons fait le travail nécessaire. Ces trois derniers mois nous avons sillonné tout le pays à travers nos directions régionales pour la sensibilisation. Je suis sûre que certains l'ont entendu à la radio et ont vu les activités à la télé. Donc, nous avons sillonné tout le pays ; nous avons fait des sketches, beaucoup d'ateliers avec la société civile, les partenaires que nous saluons ici ; et nous avons également sillonné le pays sur tous les plans pour informer les femmes.

Donc, Monsieur le Président je pense que les femmes sont sensibilisées, informées ; elles savent qu'elles

doivent se présenter aux élections. Mais il faut également que les partis politiques les impliquent dans leurs activités, les informent. Et je sais que dans certaines communes il y en a.

Nous avons sillonné Ségou dernièrement lors de la Journée internationale de la femme rurale pendant laquelle nous avons fait des distributions énormes de matériels sans distinction de parti politique, de quoi que ce soit. Nous avons distribué à toutes les femmes dans les villages, dans les communes pour qu'elles soient indépendantes, pour remédier à leur autonomisation.

Comme je l'ai dit, il n'y avait pas beaucoup de questions ; il y avait des contributions, des appréhensions.

Je vais m'en arrêter là pour voir s'il y a d'autres qui veulent poser des questions et pour que nous puissions conclure avec certainement le vote de la loi, s'il vous plait.

Merci Monsieur le Président.
(Applaudissements.)

M. le Président : Merci beaucoup Madame le Ministre.

Est-ce que vous souhaitez qu'on ouvre une deuxième liste ?...

(Demande de motion.)

Vous avez la parole.

Yaya SANGARE : Merci Monsieur le Président.

Avant d'aller au vote, j'avais posé une question par rapport à l'armée, qui n'a pas reçu de réponse. Je voulais demander au Ministre comment est-ce qu'on va appliquer cette mesure au niveau des forces armées et de défense. Je dis : j'avais posé une question par rapport à l'application de cette loi, si elle était votée, au niveau des forces

armées et de défense par rapport aux nominations, aux grades et aux commandements sur le théâtre des opérations.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

La parole est à l'Honorable Mme COULIBALY Maïmouna DRAME.

Mme COULIBALY Maïmouna DRAME, *membre de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication* : Bonsoir Monsieur le Président, Mesdames les Ministres, Honorables Députés, le personnel de l'Assemblée Nationale.

Concernant la question sur l'armée, c'est une question que nous avons posée au niveau de la commission. A notre avis, l'armée n'est pas concernée. Dans les amendements que nous avons, il est dit que : « tout autre regroupement disposant de statuts et règlements qui leur sont propres ». L'armée a un règlement qui lui est propre, c'est pourquoi l'armée n'est pas concernée. Toutes ces questions ont été étayées au niveau de la commission.

Je comprends la préoccupation des uns et des autres, parce que cette question de promotion de la femme, c'est à tous les niveaux, tous les secteurs sont concernés. Parler de l'armée, c'est parler de notre sécurité, ça n'a pas été occulté dans les questions que nous avons posées.

C'était pour assurer un peu la préoccupation des Honorables députés par rapport à ce sujet de l'armée, surtout à l'heure actuelle, une question très importante.

Ceci étant, Honorable Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Députés, commissaires au niveau de la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant, toutes ces questions contribuent à une avancée pour la promotion de la femme. Ce n'est pas de trop en posant des questions, c'est pour une meilleure compréhension de ce projet de loi qui a fait beaucoup de bruit au niveau de l'Assemblée.

Nous, au niveau de la commission, nous remercions très sincèrement ceux qui nous ont appuyés, ceux qui ont contribué pour que ce jour « j » soit.

Ce que je voulais dire aux Honorables Députés, c'est que voter cette loi c'est en partie corriger le déséquilibre en faveur du genre, et le gouvernement a adopté la Politique nationale genre dont la vision est de bâtir une société démocratique qui garantit l'épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes grâce au plein exercice de leurs ego fondamentaux, à une citoyenneté active et participative et à l'accès équitable aux ressources en vue de faire du Mali un pays émergent, fort de sa croissance et fier de ses valeurs de justice, de paix, de solidarité et de cohésion sociale. C'est ça le pourquoi de ce projet de loi, Honorables Députés.

Sans trop de commentaires, c'est pour vous remercier une fois de plus pour toutes les contributions. Tout ce que la commission a évoqué pour illustrer, c'était pour faire comprendre et pour que les uns et les autres puissent

comprendre le bien-fondé de ce projet de loi.

(Applaudissements.)

M. le Président : Merci Madame.

Je pense que la préoccupation a été prise en charge, Madame.

(Demandes de parole.)

Nous allons donc ouvrir une deuxième liste.

Honorable Alkaïdi Mamoudou TOURE, vous avez la parole.

Alkaïdi Mamoudou TOURE : Merci Monsieur le Président.

Bonsoir Mesdames les Ministres.

Bonsoir chers Collègues.

Je crois qu'une question est revenue et qui n'a jamais reçu de réponse : au cas où on n'arrive pas à respecter ce quota pour des raisons évidentes qu'il n'existe pas de femme, qu'est-ce qui va se passer, Madame le Ministre ? C'est ça le problème. Le problème n'est pas le projet de loi. Le projet de loi en lui-même ne pose aucun problème, s'il s'agit de la promotion des femmes. Mais je crois que le moment où les femmes demandent la parité, elles ne doivent plus mendier leurs droits, elles doivent se mettre face aux hommes et faire valoir leurs compétences. Elles sont compétentes, les femmes, il y en a de très compétents.

Et puis chaque fois qu'on veut passer un projet de loi, on dit que le Mali est laïc, mais toujours des problèmes de religion. Je pose la question au Ministre : est-ce que DIEU, lui, c'est un

démocrate ? DIEU n'est pas un démocrate ! La religion musulmane a des principes ; et ces principes on doit les respecter. On est musulman ; on ne les respecte pas, on n'est pas musulman, point à la ligne, c'est tout.

Je crois qu'il faut arrêter ces choses-là, il est temps. Si nous voulons faire évoluer les choses, ce n'est pas en faisant évoluer des choses qui ne dépendent pas de nous. La religion ne dépend pas de nous, c'est DIEU qui a édicté les principes de la religion musulmane.

Et les religieux aussi, il est temps aujourd'hui qu'ils nous laissent tranquilles, parce que c'est eux qui nous induisent en erreur. Il y a certains qui n'ont ni compétence pour parler au nom de DIEU, parce que eux-mêmes ne connaissent pas DIEU. Pour parler de quelqu'un, il faut le connaître. C'est eux qui nous induisent en erreur, parce que simplement on leur a donné de l'argent. Et que ces gens-là, ils viennent interpréter des hadiths alors que le Coran, il n'y a pas à interpréter ; le Coran, c'est le Coran, il ne va pas changer jusqu'à la fin des temps.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci.

Honorable Bakary DIARRA, vous avez la parole.

Bakary DIARRA : Merci Monsieur le Président et bonsoir à tous.

Je pense que mon ami Alkaïdi, il a dit ce qu'il pense, il pense que c'est bon.

Je ne suis pas juriste. Vous avez dix listes, vous n'avez pas de femme sur

aucune liste, je pense qu'il n'y a pas d'opposition, et si cette commune doit rester comme ça. Je vais vous parler de ma propre situation. Quand j'ai démissionné en janvier 2014 de mon poste de maire, l'ADEMA avait 8 conseillers, le RPM 4, l'URD 3 et la CODEM 2. Je suis devenu maire grâce à une coalition. Mais avant que je ne démissionne en 2012, à la relecture du Code des collectivités, on disait que pour la liste majoritaire la tête de liste est désignée maire. A ma démission j'ai dit qu'il faut que je sois là et j'ai négocié. Et quand on est arrivé, après la lecture des dispositions, du côté de l'ADEMA il n'y avait pas de candidat ; le RPM avait 4 conseillers, il n'y avait pas de candidat ; l'URD avait 3, le premier adjoint il est candidat. Le Préfet dit : « Non, vous n'avez pas la liste majoritaire, vous ne pouvez pas être candidat ». Je lui ai dit : « Mais mon Préfet, là où il y a 8 conseillers et qu'il n'y a pas de candidat, voulez-vous qu'on abandonne notre commune comme ça ? ». Le Sous-préfet a ajouté : « Mais si vous avez fini avec la situation, il faut nous informer ».

Il y a des choses de fait qui sont là que nous devons respecter. Ça nous pose problème !

Vous êtes juriste, eux ils auront quand même la manière pour interpréter pour sauver les communes où il n'y aura pas de femme. Je vous en prie.

Mais j'avais fait juste un petit jeu pour dire à un certain moment : si la loi a traîné au niveau de l'Assemblée, il faut qu'on ait le courage de le dire. Essayez de voir les techniciens qui sont derrière les Ministres. Vous avez 27 %,

- je ne sais pas s'ils sont tous venus des ministères pour accompagner leurs Ministres - ces problèmes étaient posés à un moment donné. Au Gouvernement, le taux n'est pas respecté, il fallait aller vers ça, sensibiliser la population.

Madame le Ministre, j'ai tellement défendu la loi jusqu'à ce que **L'Indépendant** dise qu'il y a l'aile dure du RPM, dirigée par l'Honorable Bakary DIARRA élu à SIKASSO, qui s'oppose. Au moment où j'avais rencontré une association à SIKASSO dite « les Femmes leader », j'ai dit : « Au lieu de vous battre pour le nombre sur la liste, battez-vous pour les positionnements sur les listes, parce qu'il ne s'agit pas d'avoir les 30 % sur la liste et en queue de liste. Mais il faut savoir comment avoir ce quota au niveau des conseils ; c'est de ça aussi qu'il s'agit. Donc, au-delà du quota sur les listes, il y a le positionnement aussi qu'il faut défendre, sinon on risque encore de nous retrouver dans les mêmes situations.

Un autre aspect, il faut que les femmes entre elles s'entendent, que les femmes acceptent que leurs camarades soient sur les listes, c'est aussi ça le problème ; et que nous maris, nous acceptions que nos femmes aussi soient sur les listes, que nous acceptions qu'elles viennent à zéro heure après les réunions, que nous acceptions qu'elles restent jusqu'à 1 heure pour tenir les réunions, parce qu'il y a tous ces problèmes à gérer. Sinon, ce n'est pas réellement le quota seul qui pose problème, mais il y a toutes ces dispositions. Parce que je sais que les techniciens du côté du

gouvernement aujourd'hui il y a au moins une personne, si Madame devrait revenir la prochaine fois, il y a au moins une personne qui va être... peut-être les femmes doivent être quatre au moins pour respecter le quota. C'est de ça qu'il s'agit. Donc, évitez, Madame, d'être interpellée, d'être rappelée à l'Assemblée, parce que vous n'avez pas respecté le quota au niveau vos départements respectifs, parce que nous allons suivre ça de près. Nous l'avons défendue, la loi va passer, il faut l'appliquer ; et la charité bien ordonnée commence par soi-même.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci.

Honorable COULIBALY.

Moussa COULIBALY : Merci Monsieur le Président.

Moi, j'avoue qu'avant aujourd'hui j'étais un peu inquiet sur ce projet de loi, mais en écoutant le rapport, vraiment, j'affirme que je suis rassuré ; c'est un très bon rapport, très fouillé, très documenté.

Maintenant concernant le problème de constitutionnalité - anticonstitutionnel ou conforme à la constitution -, moi, je crois que dans la mesure où la Constitution dit que les hommes et les femmes naissent égaux en droits et en devoirs, donc il y a une équité parfaite. Le constat aujourd'hui, c'est quoi ? C'est que la femme n'est pas au même niveau que l'homme. Donc, rechercher à rétablir cette situation ne peut pas être traité d'anticonstitutionnel. De toute façon, ce n'est pas la seule loi qui dit qu'il faut rétablir l'équité, la loi

d'orientation agricole qui date de longtemps a fixé déjà l'équité. Donc, le constat est que n'étant pas parvenu à cette équité-là, le fait d'obliger à aller un peu en avant pour améliorer la situation ne peut pas être anticonstitutionnel, pas du tout ; ça, c'est mon analyse à moi. Et je pense qu'elle est soutenable parce qu'aujourd'hui la femme n'est pas à la place qu'elle mérite. Et on l'a dit, théoriquement il n'y a aucune différence. Nous naissons égaux, nous allons aux mêmes écoles, nous avons les mêmes diplômes, nous concourons aux mêmes examens, les mêmes diplômes, les mêmes salaires. Donc, c'est une égalité parfaite.

Maintenant sur quoi faut-il s'orienter ? C'est aussi quand même la formation des femmes, des filles pour qu'elles puissent être au niveau des hommes. Parce que tant que cette tare-là existe, ce problème culturel existe, ce serait difficile en matière d'égalité. Donc, un effort doit être fait dans ce sens-là. Moi, je pense que c'est une des solutions.

Ce qui se pose en dehors de tout cela, ça peut être l'applicabilité de cette mesure-là ; ça, beaucoup de Députés l'ont déjà signalé, je ne vais pas m'élargir là-dessus.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

Honorable Seydou DEMBELE.

Seydou DEMBELE : Merci bien Monsieur le Président.

Bonsoir Excellences,

Honorables collègues bonsoir.

Je ne voudrais pas poser de questions. Je voudrais cependant donner un certain éclairage par rapport à la compréhension ou ce qui transparait comme compréhension de la loi. Le projet de loi en question ne doit pas être perçu comme certaines déclarations le laissent sentir, comme un projet de loi en faveur exclusivement des femmes. C'est le genre : autant aucune liste ne peut dépasser 70 % d'hommes, autant aucune liste ne peut dépasser 70 % de femmes ; sur ce plan, donc il y a une égalité.

Par ailleurs, poser le problème en termes d'égalité homme/femme n'est pas une bonne approche. Nous savons tous qu'il y a une différence entre l'homme et la femme. Ce qui est à rechercher peut-être, c'est la complémentarité.

Donc, le projet de loi, à mon sens, s'inscrit en droite ligne des engagements internationaux que notre pays a signés. Nous sommes aujourd'hui dans un monde ouvert, on ne peut pas vivre en autarcie. Certes, il est vrai que cette ouverture ne doit pas nous amener à nous abreuver de sous-produits, de sous-culture d'ailleurs. Mais nous devons, dans chaque projet de loi, nous soucier de préserver les fondements de notre société, et le projet de loi en question, à mon sens, écarte cette possibilité, puisque les aspects religieux et culturel sont écartés. Nous nous devons parce que forcément la consolidation des aspects culturels qui font le fondement de

notre société, cela est pris en compte par le projet de loi.

Je ne suis pas érudit et je ne voudrais heurter aucune sensibilité, mais en réalité je n'ai pas connaissance qu'une religion quelconque ne reconnaisse pas de droits pour les femmes, puisqu'on parle de « *muso ka hakè* » (*langue Bamanankan.*), droits des femmes ou, si vous voulez, ce à quoi les femmes ont droit.

Par ailleurs, nous sommes en démocratie et il est difficile que là où plus de 50 % de la population, qu'on ne puisse pas aspirer à une représentativité à hauteur de 30 %, c'est que la démocratie ne tient pas.

Donc, à mon avis, la loi participe tout simplement de la correction d'un déséquilibre, de l'établissement d'un droit. Donc, voter, à mon sens, ce projet de loi contribue à participer à l'établissement d'une justice. Et c'est à cela que nous sommes conviés, et j'espère que nous allons y apporter notre pierre.

Merci bien Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

Honorable Jacqueline Marie NANA,

Jacqueline Marie NANA :

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames les Ministres,

Honorables Députés,

La dernière fois que j'étais à ce pupitre [*en tant que ministre*], c'était face à l'Honorable BERIDOGO que je revois avec plaisir à l'Assemblée. Aujourd'hui, je prends la parole pour dire aux

Honorables députés que ce jour doit être et sera un jour mémorable, s'ils le voulaient bien. En votant cette loi, ils feront de cette journée une journée mémorable.

J'ai entendu tous les orateurs qui sont passés avant moi, j'ai écouté avec ferveur Mme le Ministre, ce que j'ai retenu c'est que toute œuvre humaine est imparfaite. Beaucoup l'ont dit ici, il y a des points d'inquiétude mais je suis sûre, comme elle l'a promis, que ces points seront pris en compte dans le décret d'application qui sera certainement pris avant les élections.

Donc, je ne reviendrai pas sur toutes les raisons qui ont prévalu à l'élaboration de cette loi, on l'a suffisamment dit ici. Mais je vous dirai tout simplement que le Mali, de par son passé, son présent, ne saurait rester en marge de l'histoire. Il serait inconcevable, selon moi, que des pays d'Afrique et notamment des pays de la sous-région ayant signé comme le Mali et ratifié toutes les conventions internationales concernant la défense et la promotion des droits des femmes, se décident à voter un quota pour les femmes dans leurs Constitutions ou leurs lois électorales en vue de conforter le genre et que cela ne soit pas possible dans notre pays.

Je pense qu'il y a lieu de dépassionner les débats et d'aller vers le vote de cette loi.

Le vote de cette loi est un problème de courage politique et nous devons nous assumer, chers Honorables. Ne restons pas en marge du processus d'émancipation des femmes et des hommes. Je répète bien : des femmes et des hommes, parce que je pense que cela va ensemble.

Donc, encore une fois, je vous demande, en toute légitimité, de voter

cette loi qui nous est présentée aujourd'hui.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

Honorable N'Doula THIAM.

N'Doula THIAM : Merci beaucoup Monsieur le Président.

Bonsoir chers collègues.

Bonsoir Mesdames les Ministres.

Tout d'abord je tiens à remercier le Parlement pour l'exercice que nous sommes en train de faire. Cela prouve que nous sommes dans un système démocratique, un système où tout un chacun est libre de donner son point de vue, de le défendre et d'accepter ce que la majorité décide. Je crois que c'est ça la démocratie.

Et une fois de plus, nous remercions les chers députés pour l'exercice auquel on s'est donné ce soir.

Pour aller directement avec ma sœur qui vient juste de quitter, Honorable Jacqueline, à mon avis, je crois que s'il y a quelqu'un qui doit réagir ça doit être elle avec les treize autres femmes qui sont dans cette Assemblée Nationale. Pourquoi ? Elles ont été des femmes, elles se sont battues, elles ont battu des hommes avec leur courage, leur savoir-faire pour être là à l'hémicycle où tout un chacun voudrait venir. Ça, c'est quelque chose qui est salubre, que nous devons une fois de plus reconnaître. C'est la démocratie, les gens se sont battus, sur 147 il y a 14 femmes. Lors de la législature passée il y avait 15 femmes, avant il y avait 18 femmes. C'est vrai, on voit que ça regresse un peu mais je crois que ça dénote que les femmes ont encore une grande responsabilité et les femmes doivent encore se mettre dans ce grand combat, dans ce combat que nous

sommes en train de prendre à l'Europe, au nord, qui – je dirais – n'a pas favorisé les femmes mais qui a donné peut-être l'opportunité aux femmes d'avancer, mais dont les femmes elles-mêmes ont été des locomotives pour prouver aux gens qu'elles sont capables. Elles ont montré devant tout le monde qu'elles sont capables. Je vous donne l'exemple le plus frappant passé dans les aéroports européens : vous allez voir que c'est les femmes qui font les comptoirs 1) ; 2) les places de responsabilité, c'est les femmes qui les assument parce que cette société a cru que ces femmes peuvent et on doit leur confier ces postes. Et je vous dis qu'elles l'ont montré. Une femme me dit : « Je ne peux pas te laisser rentrer avec 0,5 g dans l'avion sur lequel je suis payé parce que ma compagnie risquera de partir en faillite. Monsieur, vous sortez de l'avion ».

Donc, cela prouve vraiment que ces femmes ont des qualités auxquelles nous demandons à nos femmes d'aller à cette école pour tirer tout ce qu'il faut ; et je crois que c'est ça qu'il nous faut, c'est ça la démocratie, c'est ça que nous devons faire et non pas, à mon avis, essayer de restreindre le système, essayer de mettre des gens dans des carcans, dans des systèmes fermés qui ne marchent pas, qui peuvent ne pas marcher pour la société.

Savez-vous quel est le problème pour ce projet de loi ? C'est que l'information, l'intox a précédé l'arrivée du projet de loi sur le bureau de l'Assemblée Nationale. Donc, pour la population c'est une portion du code de la famille qui a été rejetée, on l'amène de façon intelligente encore à l'Assemblée Nationale pour la faire passer de façon à pouvoir amener sur 147 députés une quarantaine de femmes ; et c'est sûr, les jours à venir l'Assemblée Nationale va basculer dans

la main des femmes, éventuellement elles vont voter ce qu'elles veulent, ça peut ne pas être quelque chose de bon.

Je crois que tout ça, c'est des informations auxquelles aujourd'hui nos populations croient, auxquelles nous devons donner l'information pour les faire voir que ce n'est pas ça ce projet de loi. Le message de ce projet de loi, si c'est autre chose, si c'est aider nos femmes par rapport aux postes nominatifs, il faut leur expliquer de façon à ce que les populations puissent comprendre parce qu'on n'est pas là comme une caisse de résonance. Si nous devons faire passer des choses que nos populations n'ont pas comprises, si nos populations ne comprennent pas, on ne peut pas faire faire passer la chose. Il faut de l'information, il faut donner de l'information à la population, il faut sensibiliser la population.

A Mme le Ministre, aux députés, aux responsables de cette Commission, chacun a dû faire quelque chose mais il y a encore des manquements, des incuries comme on le dit, auxquels il faut remédier pour que cette situation puisse passer.

Pour revenir à mes questions, la première des choses c'est par rapport à la nomination. Nous avons des inquiétudes par rapport à cette loi. Comme ça a été dit tout de suite, peut-être l'exception n'a pas été dite ni dans l'amendement par rapport au texte, on ne le voit pas. On a parlé du cas de l'armée, l'armée malienne aujourd'hui - excusez-moi du terme - qui est une armée assez fragilisée, qui est une armée qui doit se remettre, si nous devons essayer d'appliquer cette loi au niveau de l'armée nationale, je crois qu'on va aller contre notre pays, on va aller contre la logique. Ça veut dire que si l'armée doit être faite..., l'armée n'est pas une société civile hein, les associations dont on parle c'est des

sociétés civiles, donc nous devons être précis concernant l'armée, parce que l'armée est républicaine, elle est pour le Mali.

Deuxièmement, c'est par rapport à l'applicabilité. Chaque mercredi il y a des nominations individuelles qui se passent, je crois que ce projet de loi va directement les concerner. Madame le Ministre, on veut avoir un peu plus d'explication. Au niveau des départements qui ne sont pas les mêmes, on veut nommer de part et d'autre, souvent ce n'est pas un conseiller, on peut nommer quatre, cinq conseillers au niveau des différents départements ; cette loi doit être appliquée, et si ce n'est pas le cas, si on n'arrive pas à respecter le quota précisé, qu'est-ce qui va se faire ? Va-t-on arrêter les nominations ? Va-t-on faire arrêter le fonctionnement de l'administration par rapport à cette situation ? Je crois qu'on doit réfléchir encore.

Cette loi va aider les femmes, certes, je suis parfaitement d'accord, mais il faut qu'on soit précis dans la mesure où si c'est l'Assemblée Nationale qui est l'objectif recherché par rapport à ce projet de loi pour qu'il y ait plus de femmes, une quarantaine de femmes au niveau de l'Assemblée Nationale, ... comme on l'a dit, ça concerne peut-être une trentaine de circonscriptions, sur la trentaine il y aura trente femmes de plus sur les quatorze qui sont là, donc à peu près une quarantaine de femmes. Mais c'est quoi le problème ? Le problème est que c'est seulement les femmes de la ville qui vont en profiter, seulement nos femmes qui sont dans ces grandes villes qui vont en profiter ; ce n'est pas la femme rurale, ce n'est pas la femme rurale dont on a célébré la journée la fois dernière qui va bénéficier. Si elles viennent à l'Assemblée Nationale c'est pour venir embellir le système, excusez-moi du

terme. Je crois que nous devons avoir le courage de poser le problème de façon à trouver des solutions idoines.

Comme je l'ai dit, si la recherche c'est l'Assemblée Nationale - oui c'est vrai -, peut-être ce projet de loi va aider la sixième législature à avoir un peu plus de femmes, je suis sûr. Parce qu'il y aura quand même des femmes qui vont venir, mais je me demande si et seulement si on pourrait retrouver l'objectif recherché. Parce que l'objectif recherché, si nos populations ne l'ont pas compris, ce projet de loi ne servira qu'à être rangé encore dans le tiroir. Et j'espère bien que notre Assemblée Nationale, pour tout le respect, ce n'est pas le cas chez nous, nous sommes là pour voter des lois, et des lois qui sont applicables et qui sont vraies, qui servent à nos populations ; je crois que c'est ça la représentativité. Aujourd'hui une grande partie de nos populations que nous représentons n'a pas compris à cause de l'intox, donc il y a des problèmes ; nous devons en parler. Nous devons situer les problèmes, exprimer les inquiétudes pour que nous puissions trouver des solutions idoines.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

Honorable DIARRASSOUBA.

Mamadou DIARRASSOUBA :
Merci bien Monsieur le Président.

Mesdames les Ministres bonsoir.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas intervenir dans le fond du projet de loi, mon intervention a pour but d'apporter un éclaircissement par rapport à la Commission saisie pour avis.

Mais avant d'aller vers ça, je crois qu'il faut féliciter et remercier le Président de la République par rapport à sa

bonne volonté. Depuis un bon moment, il travaille par rapport à l'amélioration du positionnement des femmes. Avant qu'il ne soit là, au niveau de son parti il apportait son propre financement à chaque femme sur une liste. Donc, pour matérialiser, le Président de la République a travaillé par rapport à ce projet de loi ; je crois que ça c'est à saluer.

Monsieur le Président, je crois qu'il faut également saluer Mme le Ministre. Elle a été Présidente de la Commission genre à la CEDEAO, et deux fois députée à l'Assemblée Nationale. Elle a un parcours et je pense que vous l'avez constaté tout de suite quand elle est intervenue avec sagesse. Nous la félicitons et la remercions par rapport à sa sagesse. On a trainée ici à l'Assemblée Nationale par rapport à ce projet de loi, elle a encaissé. Madame le Ministre, toutes nos félicitations et tous nos remerciements !

Monsieur le Président, vous avez constaté aussi avec l'intervention un peu pathétique du Président de la Commission, M. Schadrac KEITA et ses collègues membres de ladite Commission. Nous pensons qu'aujourd'hui c'est une victoire pour l'Assemblée Nationale. La Commission a écouté beaucoup de personnes, elle a entendu beaucoup de versions. Aujourd'hui avec le rapport et avec humilité ils viennent de retirer certains passages de ce rapport sans pourtant gêner les uns et les autres. Merci bien Messieurs les membres de la Commission.

Monsieur le Président, je pense aussi que c'est une chance pour vous qu'une telle loi durant votre mandat soit votée à l'Assemblée Nationale. Vous méritez cette chance, félicitations !

Monsieur le Président, je voudrais intervenir un peu par rapport à l'applicabilité de cette loi.

Il y a l'intervention des députés qui demandent à ce qu'ils soient associés à la mise en œuvre du décret. Je pense que c'est nécessaire. C'est vrai, il y a des soucis, il y a des problèmes, nous pensons que nous pouvons trouver la solution à ce niveau.

Monsieur le Président, nous pensons aussi que nous pouvons trouver la solution à un autre niveau. Au moment où je vous parle, il y a une Commission de révision de la Charte des partis et de la loi électorale. Nous pensons qu'ils sont là pour trois mois ; toutes les grandes formations sont représentées ; nous sommes en train de travailler par rapport à ça. Si nos vœux sont exaucés, nous pensons que nous pouvons trouver la réponse aux différentes préoccupations soulevées sans pourtant aller dans une application. La charte des partis peut donner une réponse à ça, la loi électorale peut donner une réponse à ça. On peut aller à un scrutin mixte, comme on peut aller à un scrutin uninominal. En ce moment il n'y aura plus de problème dans les circonscriptions par rapport aux législatives.

Concernant les communales, la Charte des partis peut aussi tracer les grandes lignes.

Nous pensons que dans l'applicabilité, que ce soit le décret, que ce soit la relecture des textes qui nous régissent aujourd'hui, nous pouvons trouver des solutions par rapport à cela.

Monsieur le Président, je reviens à la Commission saisie pour avis, à savoir la Commission Education. On s'est étonné pourquoi on a laissé la Commission lire son rapport, parce que les nouvelles dispositions pertinentes du règlement intérieur invitent chaque Commission à dresser sa spécificité. Donc, au lieu de venir répéter les arguments avancés par la Commission saisie au fond, qu'est-ce

qu'on voulait entendre ? Nous voulons entendre aujourd'hui le nombre de filles à l'école, le nombre de femmes professeurs dans l'enseignement fondamental, le nombre de femmes professeurs agrégées, le nombre de femmes docteurs. C'est pour cela qu'on vous a confié cette loi. Mais ce n'est pas pour venir reprendre... Les dispositions du nouveau règlement intérieur sont claires, chaque fois qu'une Commission est saisie pour avis, on a dit qu'on ne pouvait plus venir lire les synthèses ou la conclusion ; on veut vraiment toucher du bout du doigt la spécificité de la Commission par rapport à sa saisine.

Donc, je crois que nous sommes là pour améliorer le travail que nous sommes en train de faire, pour orienter les uns et les autres. Désormais peut-être on verra ça dans quelques semaines, lors du débat budgétaire on va laisser les Commissions lire mais il faut qu'il y ait une différence entre le rapport de la Commissions saisie au fond et celui de la Commissions saisies pour avis.

Merci bien Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

Honorable Madame DIALLO Aïssata TOURE.

Mme DIALLO Aïssata TOURE :
Merci Monsieur le Président.

Mesdames les Ministres, Honorables Députés, bonsoir.

Par rapport à ce projet de loi qui a été présenté, nous félicitons le Gouvernement parce que c'est un signe du respect de l'engagement du pays par rapport aux conventions et accords que le pays a eu à signer et qui ont été ratifiés ici par rapport à la promotion de la femme.

Il y a beaucoup de choses qui ont été dites. Je pense que les uns et les autres ont beaucoup parlé. Les pesanteurs socioculturelles, est-ce que je vais revenir là-dessus ? Non.

La faiblesse économique des femmes, je reviens là-dessus ? Non.

La faiblesse politique ? Encore moins.

Je pense que vous en savez autant que moi.

Maintenant la difficulté d'avoir des femmes sur les listes. Je pense que je ne vous apprends rien en vous disant que c'est inhérent à la faiblesse politique de la femme. Quand on doit commencer les réunions politiques à vingt-trois heures, des réunions qui doivent durer jusqu'à 2 heures du matin, une femme qui laisse à la maison enfants, époux, belle-mère, beaux-frères, belles-sœurs pour participer à la réunion, quel est le regard que l'entourage va porter sur cette femme ? Quelle va être sa justification quand elle va rentrer à 3 heures du matin ? Qu'est-ce qu'elle va dire ? Ça c'est la première chose.

La deuxième chose : qui empêche les femmes de se présenter aux élections ? Mais ce sont ces mêmes pesanteurs socioculturelles. Pourquoi ? « Oui, c'est une femme qui a les yeux ouverts ; c'est une femme qui ne respecte pas les gens ; c'est une femme qui est trop évoluée ; c'est une femme, si elle rentre dans ta maison, elle va casser ta maison ». Mais on se cache, on reste en retrait, même si on a des compétences, même si on peut faire le travail. Pourquoi Messieurs ? Je crois qu'on peut un peu se poser des questions pour voir quand on parle de promotion du genre dans ce contexte de bonne gouvernance... Tout le monde parle de bonne gouvernance maintenant ; au niveau de l'administration, c'est ce qu'on dit, au niveau international c'est

de ça qu'on parle ; pour les financements c'est ça qu'on avance comme argument. La bonne gouvernance, c'est quoi ? La bonne gouvernance est liée à la citoyenneté ; qui dit « citoyen » dit « genre ». Le citoyen c'est qui ? Ce n'est pas des femmes et des hommes ? Si on voit que dans la société une frange a plus d'importance qu'une autre, est-ce qu'il n'est pas juste de chercher un peu à rééquilibrer les choses ? Parce qu'on ne demande pas la parité. Ce n'est pas une question de parité.

Je vois les uns et les autres défiler pour parler des femmes, mais il faut bien regarder le libellé du texte, c'est le genre. C'est vrai, aujourd'hui si c'est adopté - ce que nous espérons vivement - ça arrange les femmes, mais ça peut aussi demain ou après-demain convenir aux hommes, ça peut rendre service aux hommes.

Je pense que nous avons entendu parler de mauvaises informations ici. Oui, il y a beaucoup, beaucoup de mauvaises informations, il y a beaucoup, beaucoup d'interprétations et de mauvaises interprétations.

Madame le Ministre a parlé de campagne de sensibilisation au niveau des villages, au niveau de toutes les régions : des sketches qui sont passés à la télé. Les sketches qui passent à la télé, Madame le Ministre, ne permettent pas l'interaction. La sensibilisation, ça peut se faire facilement avec les gens qui sont connus, qui ont des liens avec la population. Utilisez les élus, ils sont là pour ça, on travaille avec la base, on peut traduire dans les différentes langues, on peut expliquer en prenant le temps qu'il faut pour donner la bonne information, la bonne explication aux gens qui ont des incertitudes, qui se posent encore des questions par rapport à ce projet de loi. Donc, la campagne de sensibilisation là, même si elle est faite, je pense après

le vote de la loi ... - vraiment nous le souhaitons vivement - ... il y a un très grand travail de sensibilisation à faire, parce qu'inévitablement l'homme et la femme ne peuvent pas aller l'un sans l'autre. Que mes frères et mes pères qui sont dans la salle m'excusent, mais il est inconcevable, en tout cas à l'état actuel de la société malienne, qu'on pense homme sans associer la femme.

Donc, nous ne demandons pas à prendre vos places, non ! Il ne s'agit nullement à ce qu'une femme donne le nom à son enfant ; ça, ce n'est pas une fierté pour nous parce que cela veut dire que tu te poses des questions sur la paternité de ton fils ; ton enfant que tu as mis au monde, tu ne sais pas qui est son père ou bien son père refuse de le reconnaître ; ça ce n'est pas une fierté pour les femmes.

Donc, si nous sommes là vraiment, c'est pour défendre ce projet de loi. Comme je l'ai dit, c'est vrai qu'aujourd'hui ça peut donner des avantages aux femmes mais on ne sait jamais, peut-être demain, à quelques endroits les hommes peuvent en avoir besoin.

Donc, Madame le Ministre, en termes de recommandations ce que je dirais, c'est qu'il faut intensifier la sensibilisation en utilisant les députés. Faites des réunions avec les députés qui posent des questions sur des points qui peuvent être éclaircis avec les textes d'application.

J'ai entendu une réflexion pour dire que si le projet de loi est adopté, c'est pour les femmes de la ville. Mais est-ce qu'on peut demander parmi les femmes qui sont dans la salle ici, il y a combien qui sont nées en ville ? Nous sommes toutes des femmes de la campagne, c'est le hasard qui a fait peut-être que les gens se sont retrouvés en ville.

Vous avez donné des exemples. Moi, je donne l'exemple de ma localité : une femme n'a jamais été députée là-bas, mais je l'ai été, les gens m'ont fait confiance. Ils m'ont soutenue. Sans la confiance et le soutien de ces personnes-là qui ont cru en moi, je ne serais pas là où je suis. Donc, il faut donner l'opportunité aux femmes.

Vous dites de laisser les femmes se battre. Oui, il y a certaines qui ont les moyens, qui ont l'appui, le soutien nécessaires pour les accompagner, mais il y a d'autres malheureusement qui n'ont pas ces opportunités-là ; elles n'ont pas cette chance-là. Donc, qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut les soutenir, les accompagner, et cette loi va permettre ce soutien, cet accompagnement pour ces femmes.

Donc, vraiment, ce n'est pas une complaisance en votant cette loi, c'est juste un moyen, une manière de rétablir l'équilibre au sein de la société.

Et vous avez été longtemps en avant. C'est vrai, nous sommes restées derrière pour vous accompagner dans l'ombre, tout le long. Mais si on vous demande aujourd'hui de faire une petite place pour que nous aussi, on puisse avoir des lueurs, acceptez cela, Messieurs. Et je pense que les choses ne vont s'en porter que mieux et les choses peuvent s'améliorer en allant dans ce sens.

Merci Monsieur le Président.
(*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Madame.
C'est du talent.

Honorable Mohamed TOUNKARA.

Mohamed TOUNKARA : Merci Monsieur le Président.

Bonsoir Mesdames les Ministres.

Bonsoir chers collègues.

Je pense que nous sommes en face d'une situation très compliquée, parce qu'on risque de trahir aujourd'hui les gens qui nous ont amenés dans l'Assemblée Nationale, en votant cette loi. Pourquoi ? Parce que je ne vois aucun député qui a consulté sa base avant de voter...

Une voix :

Mohamed TOUNKARA : Avez-vous consulté ? Moi, j'ai consulté mais à partir de la version qu'on m'a donnée là-bas, ce qu'on m'a dit, vraiment je ne dois pas voter cette loi mais je vais le faire aujourd'hui par discipline pour mon parti, parce que le parti nous impose de voter cette loi. Mais ce qui est sûr, je vais trahir les gens qui m'ont amené ici.

Il faut faire attention et sensibiliser les populations avant de venir nous imposer souvent des choses. C'est des choses sur lesquelles on doit se dire la vérité. On aime ce parti, on aime le pays, on aime le Président de la République, mais franchement ce n'est pas parce qu'on aime le Président de la République qu'on nous impose des choses qui ne sont pas normales. Depuis combien de temps j'avais l'habitude de dire à Mme le Ministre de passer à la télé pour sensibiliser les populations et les convaincre ? Mais je pense qu'on ne l'a pas fait, parce que je n'ai jamais vu un représentant du ministère de la Promotion de la femme dans ma commune pour sensibiliser les gens. Donc, je ne comprends pas pourquoi on nous impose de voter une telle loi sans sensibiliser les gens qui nous ont amenés ici. Ce qui est sûr, je vais voter la loi, mais je ne serais pas content de la voter.

Merci. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

Honorable Moussa TIMBINE, vous avez la parole

Moussa TIMBINE : Merci Monsieur le Président.

Merci Mesdames les Ministres.

Je tiens également à remercier l'ensemble de mes collègues députés.

Je pense qu'on a eu des débats très francs, des débats cordiaux et que chaque groupe a fait des contributions de qualité. Et force est de reconnaître également que dans chaque groupe il y a eu des divergences de points de vue, cela est tout à fait normal, c'est la démocratie.

Mais aujourd'hui il s'agit pour nous de voir dans quelle mesure nous pouvons considérer plus de la moitié de la population dans nos projets de développement. Parce qu'il est insensé aujourd'hui de laisser 51 % de notre population sur le quai et parler de développement du pays ; c'est extrêmement difficile. Et les femmes, nous devons les entraîner avec nous. Elles peuvent nous être utiles à tous les niveaux : économique, social, politique. Donc, elles ont des apports à faire pour que le pays puisse avancer. C'est de ça qu'il s'agit. Il s'agit de voir dans quelle mesure on peut les entraîner avec nous pour qu'elles puissent participer activement au développement de notre pays.

Et les femmes, ce sont nos mères, nos sœurs, nos épouses, nos filles, donc aider les femmes à se développer, quelque part c'est comme si nous nous aidons nous-mêmes.

Je pense que malgré les divergences de points de vue, qui ne sont rien d'autre que l'expression des inquiétudes çà et là, nous devons aller aujourd'hui vers le vote de cette loi parce qu'il faut quand même commencer. C'est sûr qu'aujourd'hui on n'a pas la garantie

qu'on maîtrise tous les contours mais comme c'est une loi, à l'application naturellement nous aurons peut-être la chance de voir quelles sont les lacunes, nous allons les corriger.

Je pense que les lois sont muables, elles changent avec le temps ; ce n'est pas une Constitution, qu'on peut changer difficilement. Mais les lois, je pense qu'à tout bout de champ, on peut se donner les moyens de les changer.

Je prends un exemple concret Je pense que c'est ici qu'on a voté la loi de proroger le mandat des élus ; lorsqu'on est arrivé à terme et que nous nous sommes rendus compte que les conditions n'étaient pas réunies, nous nous sommes retrouvés pour modifier, pour proroger de nouveau, et aujourd'hui encore on s'est rendu compte qu'il y a un certain nombre de difficultés, on est dans la voie de proroger. C'est pour vous dire que lorsque nous allons rencontrer des difficultés, - nous sommes des hommes - nous sommes en mesure de nous retrouver et l'ensemble de la classe politique va se retrouver pour faire des propositions de solution. Lorsque la classe politique s'est retrouvée, le Gouvernement a accepté de reporter la date des élections.

De la même manière, si nous acceptons de voter cette loi et que nous nous rendons compte qu'il y a des difficultés à l'application, il n'y a pas de raison que lorsque la classe politique se retrouve, que le Gouvernement ne soit pas à notre écoute.

Et je pense, que ce soit en avantages ou en inconvénients, nous sommes tous au même niveau, ça nous frappera tous.

Mais ce qui est important de relever, c'est que c'est une loi qui ne touche à aucun aspect de la religion ; ça, ça a été dit. Ça ne concerne pas aussi nos

traditions. C'est vraiment une loi qui concerne uniquement la politique, en un mot l'élection au niveau des collectivités territoriales et les nominations au niveau administratif. Donc, à partir de là, après avoir écouté les différents camarades, on a décidé de biffer certaines parties. Parce que par souci de vouloir trop se justifier au niveau religieux on finit même par compliquer la chose. Et surtout que des choses peuvent glisser ou être mal formulées mais qui n'ont rien à voir avec le sens même du projet de loi. Le sens là, ça se limite à deux choses : comment favoriser l'émergence des femmes aux niveaux politique, électif et au niveau des nominations dans les différents services ? Ça se limite à ça ; tout le reste là, c'est des discours. Donc, il n'y a pas de problème.

A mon avis, la Commission doit veiller à enlever ces coquilles et qu'ensemble, nous aussi, nous soyons prêts à voter. Pour que nous puissions même donner le caractère national, parce que, comme je l'ai dit, c'est historique. Et mon souhait est qu'aujourd'hui personne n'ait son nom en marge de l'histoire et qu'on dise que tous les députés de notre législature ont voté ce projet de loi. Je pense que ça va nous honorer et dans l'histoire ça restera gravé.

Pour rassurer les uns et les autres, c'est que dans la vie on se bat parfois pour des causes justes mais il n'est pas dit qu'on est aussitôt compris ; et parfois c'est dans le temps qu'on nous comprendra. Je pense que lorsque Galilée a dit que la terre tourne, il a été guillotiné. Mais aujourd'hui le fait d'avoir fait cette découverte, ça a servi l'humanité. Parfois aussi c'est ça.

Donc, je compte sur les différents collègues pour que nous puissions voter ce projet de loi, pour vraiment l'intérêt supérieur de la nation.

Je vous remercie Monsieur le Président. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

Voilà, c'était le dernier intervenant de la deuxième liste. Donc nous allons voter la loi.

Les scrutateurs en place, s'il vous plaît !

(*Demande de parole.*)

Oui, Honorable DIALLO, vous avez la parole.

Abdoul Malick DIALLO : Monsieur le Président, nous avons déposé une liste de cinq députés qui demandent à ce que le scrutin soit secret.

M. le Président : On va laisser la plénière décider alors.

Abdoul Malick DIALLO : Quelle plénière ? C'est dans le règlement intérieur !

M. le Président : On va laisser la plénière décider.

(*Bruit dans la salle - Coups de maillet du Président.*)

Boubacar SISSOKO : Monsieur le Président, on ne peut plus procéder au vote par bulletin secret, parce que l'initiateur même, M. DJIGUINE, a dit ici qu'il retire. Donc, nous partons maintenant à visage découvert. C'est vraiment l'heure de faire face à l'histoire, on verra qui est qui.

(*Bruit dans la salle.*)

M. le Président : Mais écoutez, la plénière est souveraine là, elle est là.

Abdoul Malick DIALLO : Monsieur le Président, on votera à bulletin secret ! C'est le règlement intérieur qui nous le donne, ce n'est pas toi qui nous l'as donné (*à l'endroit d'un autre député.*). Mais si vous violez le

règlement intérieur, vous continuez...
(*Bruit dans la salle.*) Bon, allez-y, vous êtes là pour violer le règlement intérieur.

M. le Président : Calmez-vous, M. DIALLO.

(*Bruit dans la salle.*)

S'il vous plaît !... S'il vous plaît !... S'il vous plaît !

(*A l'endroit de l'Honorable Abdoul Malick DIALLO.*)

Oui, allez-y. Qu'est-ce que vous voulez exactement ?

Abdoul Malick DIALLO : Le règlement intérieur dit que si cinq députés demandent à ce que le vote soit secret, vous êtes obligé d'y aller ; c'est l'article 73 du règlement intérieur.

M. le Président : Scrutin secret ou public ?

Abdoul Malick DIALLO : Scrutin secret.

M. le Président : Ou public.

Abdoul Malick DIALLO : C'est la même chose.

M. le Président : Non. On peut vous lire ça, si vous voulez.

Abdoul Malick DIALLO : Lisez l'article 73.

M. le Président : Ce n'est pas moi qui lis ça.

(*Bruit continu dans la salle.*)

Abdoul Malick DIALLO : Il y a dialogue entre le Président et moi, il ne répond pas.

M. le Président : Il faut prendre votre règlement intérieur et puis lisez le bien, ce n'est pas bon ce que vous dites là. Scrutin secret, non ! Scrutin

public, oui ! C'est bien écrit ici, et dans ce cas c'est la plénière qui décide.

(*Bruit continu dans la salle.*)

Mais quel est le problème là ?

(*Bruit continu dans la salle – Coups de maillet.*)

(*Demande de parole.*)

Oui, vous avez la parole.

Mody N'DIAYE : Merci bien Monsieur le Président.

Bonsoir chers collègues.

C'est un exercice qu'on vient d'usiter il y a tout juste quelques heures. Monsieur DJIGUINE avait donc déposé une liste de cinq personnes pour un scrutin public, nous avons mis ça en œuvre. Il a désisté après les amendements, nous sommes actuellement au stade du vote de la loi. Abdoul Malick Seydou DIALLO, avec quatre autres camarades ont déposé, conformément aux articles 73 et 74 de notre règlement intérieur pour faire le même exercice. **Ce n'est plus l'équipe de DJIGUINE, c'est une nouvelle équipe qui a déposé** et c'est leur droit... (*Bruit dans la salle.*)... Vous n'avez pas été informé, il appartient au présidium de vous informer parce qu'ils ont la liste.

Je vous remercie.

M. le Président : Non, ça ne m'a pas été déposé !

Mody N'DIAYE : Si !

M. le Président : Non, je n'ai pas connaissance de cette liste.

(*Bruit dans la salle.*)

Sory Ibrahima KOURIBA, secrétaire parlementaire : Dans le règlement intérieur il ne s'agit pas de déposer mais c'est la personne qui doit

énoncer. Ce n'est pas le dépôt, DJIGUINE n'a pas déposé, il a demandé et il est venu.

Boubacar SISSOKO : Monsieur le Président, faites bien attention. On n'arrête pas un processus de vote pour introduire un autre système de vote. Le processus est enclenché, le Président a appelé les scrutateurs, on ne peut pas arrêter le processus pour amener un autre système de vote.

Faites beaucoup attention, Monsieur le Président. On continue le processus que vous avez enclenché.

M. le Président : Je n'ai pas reçu de liste.

Une voix : Si !

(Bruit continu dans la salle – Coups de maillet.)

M. le Président : S'il vous plaît !

Moussa TIMBINE : Merci Monsieur le Président.

Je voulais vraiment, si les autres n'y voient pas d'inconvénient, qu'on aille au bulletin secret et je pense que chacun de nous a suffisamment été sensibilisé par rapport à ce problème. Je pense qu'on peut faire confiance aux uns et aux autres et ensemble qu'on aille au bulletin secret.

Merci.

(Bruit dans la salle.)

Et, au moins, Monsieur le Président, comme ils ont dit, les personnes qui ont demandé, qu'elles soient vues physiquement, ça ne fait que rassurer les uns et les autres.

Merci.

M. le Président : Alors, quels sont ceux qui ont demandé ? Où est la liste ? Moi, je n'ai pas vu de liste.

Alkaïdi Mamoudou TOURE : Nous n'avons pas peur de nous faire découvrir ici. Moi, je fais partie. Voilà !

M. le Président : Non, non, non, vous avez un texte avant là, il faut lire le texte et lire la liste !

Alkaïdi Mamoudou TOURE : Je dis que nous avons déposé la liste, et le Président a bel et bien la liste avec lui...

M. le Président : Je l'ai trouvé tout à l'heure.

Alkaïdi Mamoudou TOURE : ... Il devrait tout simplement décliner les noms. Mais puisque vous le voulez ainsi, je dis : Honorable Alkaïdi TOURE fait partie, point à la ligne !

M. le Président : Voulez-vous lire la liste ? La voilà, lisez la.

Abdoul Malick DIALLO : Pour une question de logique, nous voulons que le vote soit secret, que le vote secret continue pour le corps du texte de loi. Les amendements ont été votés par vote secret, la loi doit être aussi votée par vote secret. Voilà ce que j'ai écrit.

Et j'ai donné les noms :

- Le premier nom, c'est Adama Paul DAMANGO, lève-toi qu'on te voie... ;
- Le deuxième nom, c'est Abdoul Malick DIALLO, c'est moi ;
- Le troisième nom, c'est Sékou Abdoul Quadri CISSE ; lève-toi qu'on te voie ;
- Le quatrième nom, c'est Alkaïdi TOURE, il est là ;
- Le cinquième nom, c'est Dédéou TRAORE, il est là.

M. le Président : Voilà.

Abdoul Malick DIALLO : Voilà.

(Applaudissements.)

M. le Président : Nous allons donc passer au vote du projet de loi par bulletin secret.

Prenez les dispositions pour distribuer les bulletins...

Quels sont ceux qui sont pour ?...

(Appel nominal des députés pour passer à l'urne.)

RESULTAT DU SCRUTIN

Pour : **115**

Contre : **22**

Abstention : **03**

Vous savez, le couronnement de ce vote-là, c'est que dans cette salle ce soir il y a quatre femmes ministres. Regardez un peu. Et vous avez Mme Jacqueline aussi qui est là juste devant vous. Vous avez quatre ministres femmes, il n'y a même pas d'homme parmi les ministres aujourd'hui. Ça aussi, c'est historique, ce n'est pas tous les jours qu'on voit ça. Félicitations !

(Demande de parole.)

Oui, Madame le Ministre, s'il vous plaît.

Mme SANGARE Oumou BAH,
ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Merci Monsieur le Président de me donner l'opportunité d'adresser des remerciements très sincères à l'Assemblée nationale, aux Honorables députés, à vos collaborateurs et aux collaborateurs des différents ministères qui sont là.

Merci à Mesdames les Ministres pour la solidarité gouvernementale.

Ce jour 12 novembre 2015 est pour nous un grand jour, un jour mémorable tout simplement parce qu'il y a presque plus d'un an que nous

avons déposé ce projet de loi sur la table.

Et je vais vous faire une confidence. Quand nous avons initié ce projet de loi, tous mes collaborateurs ont dit : « Ah Madame SANGARE, ça, ça va passer facilement ». J'ai dit : « Pourquoi ? » Ils ont dit : « Parce que vous avez été députée et ils vont être solidaires ». J'ai dit : « Même si ça passe, ça ne va pas être facile ». Et je suis très contente aujourd'hui que j'avais eu raison, ça n'a pas été facile. Mais l'essentiel est que la loi a passé, et cela démocratiquement, parce qu'il y a eu un scrutin secret... *(Applaudissements.)*... Bravo !

Un scrutin secret qui veut dire tout simplement que chacun s'est exprimé de façon volontaire, sans contraintes. Un scrutin secret, c'est cela également.

Le projet de loi 2014 relatif à l'institution des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, est d'une importance capitale dans la mesure où notre pays était le seul à n'avoir pas ratifié encore une telle loi.

Je voudrais rappeler d'abord que cette loi n'a d'autre vision que d'accroître les chances de participation politique de la femme au Mali.

Monsieur le Président, le vote de ce projet est un signe fort de la volonté politique des députés élus à l'Assemblée nationale. C'est votre volonté.

Le Gouvernement l'a initié, c'est vrai, mais vous, vous avez voulu le voter pour montrer votre engagement dans la consolidation de la démocratie au Mali. Parce que vous avez compris que la large majorité des femmes ne peut pas être en marge de l'avancement de notre pays.

Il y a eu d'importantes questions liées à l'applicabilité de la loi, à la constitutionalité de la loi, à la disponibilité des ressources humaines. Tous ces points méritent d'être élucidés par nos soins et en concertation avec vous, avec les Honorables députés des différentes Commissions.

Je termine mon propos en disant merci, grand merci à la Commission saisie au fond et aux Commissions saisies pour avis et à tous les députés qui ont travaillé pour que ce jour soit.

Nous remercions également les personnes ressources qui ont contribué à répondre aux questions pour éclairer les populations.

Nous allons tenir compte de toutes les suggestions faites ici, concernant la communication. Nous n'allons pas arrêter la communication, nous allons l'améliorer au contraire pour que toutes les populations du Mali soient au fait des contours de cette loi.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, je vous remercie pour avoir dirigé cette session avec beaucoup de tact et pour avoir réussi à maintenir tous les députés ici pendant des longues heures. Merci à tout le monde.

Et je termine en vous disant : bon courage dans votre travail parlementaire !

Nous vous suivons à la télé et à la radio, et nous savons que vous êtes sur le terrain pour l'honneur du Mali et le bonheur des Maliens. Nous vous suivons pour toutes vos actions que vous faites, comme vous suivez également le Gouvernement dans toutes ses actions. Donc, c'est cela également la participation au développement du pays. Chacun doit jouer sa part de responsabilité, et nous

allons réussir inch'ALLAH à développer notre pays.

Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Madame le Ministre.

**❖ RENVOI DE L'EXAMEN
DES DEPOTS N° 15-02/5L
ET N° 14-88/5L**

**DEPOT N° 15-02/5L :
PROJET DE LOI
AUTORISANT LA
RATIFICATION DE
L'ACCORD CONCERNANT
L'ENCOURAGEMENT ET
LA PROTECTION
RECIPROQUE DES
INVESTISSEMENTS,
SIGNE A BAMAKO, LE 20
FEVRIER 2014 ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU MALI ET
LE GOUVERNEMENT DU
ROYAUME DU MAROC.**

**DEPOT N° 14-88/5L :
PROJET DE LOI RELATIF
A LA METROLOGIE.**

A présent, nous allons nous pencher sur l'examen des **dépôts n° 15-02/5L et n° 14-88/5L**, dont la Commission des Finances est saisie pour l'étude au fond. Ces deux dépôts font l'objet de rapports de renvoi.

Le Président de la Commission des Finances.

Abdine KOUMARE, *président de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan et de la Promotion du Secteur Privé*, donne lecture :

- du **rapport de renvoi** de l'examen du dépôt n° 15-02/5L à la plénière du 19 novembre 2015. (Sur demande du Gouvernement au motif de l'absence du ministre des Investissements privés) ;
- du **rapport de renvoi** de l'examen du dépôt n° 14-88/5L à la prochaine session (Pour priorité à l'étude de la loi de finances 2016).

M. le Président : Dont acte. Merci.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 15-58/5L : PROJET DE LOI DE RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2015-031/P-RM DU 23 SEPTEMBRE 2015 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE A BAMAKO, LE 28 JUILLET 2015, ENTRE LA REPUBLIQUE DU MALI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET PALUDISME ET MALADIES TROPICALES NEGLIGÉES AU SAHEL (MTN).**

Je vais maintenant demander au Président de la Commission Santé de venir présenter son rapport sur le dépôt n° 15-58/5L.

Honorable Kalilou OUATTARA, vous avez la parole.

Kalilou OUATTARA, président de la Commission de la Santé, du

Développement Social et de la Solidarité, introduit le rapporteur de sa Commission.

Mamadou DOUMBIA, rapporteur de la Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité, donne lecture du rapport de sa Commission.

M. le Président : Merci.

Il y a un avis de la Commission des Affaires étrangères.

Mme la Présidente de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.

Mme DIALLO Aïssata TOURE, présidente de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, introduit le rapporteur de sa Commission.

Ousmane KOUYATE, rapporteur la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport de sa Commission.

M. le Président : Merci.

Est-ce que le Ministre a un commentaire à faire sur les différents rapports ?... C'est la première fois que vous venez ? Bon, venez dire quelque chose, il s'agit simplement de remercier les Commissions et puis vous vous présentez aux Honorables députés. Voilà.

Mme Marie Madeleine TOGO, ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique : Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames les Ministres,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

En vos rangs, qualités et grades, vous comprendrez aisément toute mon émotion parce qu'il s'agit de mon baptême de feu. (*Applaudissements.*) (*Rires.*)

Et c'est avec un grand honneur que nous nous présentons devant vous pour nous exprimer sur des questions essentielles qui concernent la vie de la nation, notamment la santé. Je vous en remercie sincèrement.

M. le Président : Merci.

Mme Marie Madeleine TOGO,
ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique :

Je vais profiter de ce micro pour exprimer ou plutôt renouveler mes remerciements et toute ma reconnaissance à Son Excellence M. Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République, Chef de l'Etat... (*Applaudissements.*) ... pour la confiance qu'il a placée en moi, en me confiant le département en charge de la santé et de l'hygiène publique, véritable défi.

Et c'est avec beaucoup d'intérêts que j'ai suivi tout le débat sur la loi qui vient d'être votée.

Je dis « défi », un défi lancé pas à moi mais j'allais dire un défi lancé à toutes les femmes du Mali.

Monsieur le Président, pour parler un peu de la santé, je voudrais dire ici qu'elle fait partie des préoccupations du Gouvernement. La loi de finances, vous l'avez votée, et vous avez constaté que l'Etat malien consacre près de 11 % du budget national à la santé sinon plus, et avec une priorité pour la santé de la mère et de l'enfant.

Beaucoup d'efforts sont fournis, beaucoup de partenaires nous accompagnent aussi parce que la santé,

ça a un prix, mais il reste beaucoup de défis à relever.

Et ces défis, après avoir été écoutée par la Commission Santé de l'Assemblée nationale, Monsieur le Président, nous sommes persuadés qu'avec votre accompagnement, votre engagement nous allons pouvoir relever ensemble ces défis.

Et nous remercions vivement la Commission Santé pour le travail fait et pour l'accueil qui nous a été vraiment réservé.

Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Madame la Ministre. Ça se passera très bien, j'en suis sûr. Merci encore.

Nous allons donc ouvrir une liste d'intervenants...

Honorable Alpha DIALLO a la parole.

Mamadou Alpha DIALLO : Merci Monsieur le Président.

Félicitations à Mesdames les Ministres, l'une pour son projet de loi et l'autre pour son baptême de feu.

Ma question, c'est par rapport aux zones de couverture. Je vois beaucoup de villes citées parmi les districts sanitaires où les activités du projet seront mises en œuvre. Je suis étonné que Niore du Sahel ne figure pas, alors que nous sommes dans la même situation en matière de paludisme et de maladies tropicales négligées que Yélimané. J'aimerais qu'on m'explique pourquoi, Madame le Ministre.

Merci.

M. le Président : Vous allez devoir me donner cinq petites minutes, parce qu'il y a déjà trois questions. Alors, je suspends pour cinq minutes, et vous comprendrez pourquoi. (*Rires dans la salle.*)

Merci.

La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 20 h 54 mn.

La séance est reprise à 21 heures.

M. le Président : Voilà, Mesdames et Messieurs, la séance est reprise.

Honorable Belco BAH, vous avez la parole.

Belco BAH : Merci Monsieur le Président.

D'abord, je tiens à remercier Madame le Ministre de la Santé. Je pense qu'elle va bien mériter la confiance que le Président de la République lui a donnée.

Juste, mon intervention porte sur le rapport. Le montant du prêt, je pense qu'il faut toujours l'exprimer en francs CFA parce que tel que dit (Droits de Tirage Spéciaux), les gens ne peuvent pas savoir en francs CFA ce que ça vaut. Ça, c'est extrêmement important. Non, non pas à peu près, il n'y a pas d'à peu près là-dans.

Le deuxième point, c'est la conclusion. Vous dites : la Commission de la santé invite l'Assemblée à « voter » le présent projet. Moi, je pense que « voter » ne convient pas ici, parce que quand tu dis de voter on peut voter de façon négative comme de façon positive. Mais « demander l'adoption de ce projet », c'est plus correct que de dire « voter ».

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

Honorable Alkaïdi TOURE a la parole.

Alkaïdi Mamoudou TOURE : Merci Monsieur le Président.

En fait, ils ont fait un très bon rapport, mais il y a quelques fautes qui changent carrément la nature même des phrases. Par exemple, si vous voyez à la page 2 – II - Remboursement : d'abord ils ont mis point, ils n'ont pas commencé par la majuscule : « le Mali devra payer annuellement sur le montant du principal du prêt **retire** et non encore **rembourse** ».

Donc, les accents ne sont pas mis. Ce sont des choses qu'il faut corriger parce que ça dénature le texte quoi.

Ça se répète encore à la page 3 à deux endroits :

D'abord, « ... sur le principal du prêt **retire** et non encore **rembourse** ».

Ensuite, « ... l'accord de prêt a été **du ment signe et ratifie** ». « Dûment » n'est pas correctement mis, mais « signe » et « ratifie » changent carrément la phrase. A moins que vous aviez peut-être un clavier en anglais.

Je vous remercie.

M. le Président : (*Rires.*) Donc, nous allons passer la parole à la Commission Santé d'abord.

Le Président de la Commission Santé.

Kalilou OUATRARA, président de la Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité : Merci Monsieur le Président.

La Commission remercie tous ceux qui ont posé des questions et ont fait des remarques.

Alkaïdi TOURE. Je le remercie pour ses observations ; je ne savais pas qu'il était un enseignant de français, donc c'est bien. (*Rires dans la salle.*)

Pour l'Honorable Mamadou Alpha DIALLO qui a dit que Nioro du Sahel n'est pas pris en compte, je voudrais qu'il sache qu'à part ce projet, il y a des projets nationaux au niveau du ministère de la Santé qui prennent totalement en charge toute la République. Ce projet vient tout simplement pour renforcer encore les capacités du ministère de la Santé.

Sinon, même sans ce projet, le paludisme et les maladies tropicales négligées sont déjà pris en charge au niveau du Mali. Pour preuve, il y a le Programme de lutte contre le paludisme, tout le monde sait que ce programme-là existe ; il y a le programme de lutte contre l'onchocercose, c'est un programme qui concerne toute la République ; il y a le programme de lutte contre les schistosomiasis, qui couvre entièrement toute la République ; et puis il y a le Programme de lutte contre la cécité, dont l'une des principales causes est le trachome.

Donc, vraiment, il n'y a pas d'inquiétude. Les zones où la situation est très aiguë, c'est les zones frontalières. Je pense que le projet prend plus en compte ces zones. Mais ça ne veut pas dire que des activités ne seront pas faites sur tout le territoire.

Cela dit, je m'en vais dire deux mots par rapport au ministre. Je profite pour remercier le Président de la République, parce que même si on dit que certains postes sont politiques et que le profil n'est pas très important, mais je pense que cette fois-ci son choix a été à la satisfaction de tout le monde de la santé du Mali. (*Applaudissements.*) Parce que Mme le Ministre que vous voyez, vous ne la connaissez pas, elle est anesthésiste spécialisée en anesthésie-réanimation. Elle a d'abord travaillé sur le terrain des années et des années ; on a opéré

des malades ensemble, ça veut dire qu'elle est sur son terrain...

M. le Président : Elle est en terrain connu.

Kalilou OUATTRARA, président de la Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité : ... Nous, nous exhortons que si on choisit les ministres, vraiment que ce soit de cette manière-là : quelqu'un qui s'y connaît ; et nous remercions le Président de la République pour ça. (*Applaudissements.*)

Il n'y a pas de barrière entre elle et nous. Nous sommes d'abord des collègues sur le terrain ; elle a travaillé sur le terrain, elle a travaillé dans l'administration de la santé et aujourd'hui elle est au sommet de cette administration. Nous, nous ne pouvons que nous réjouir de cela. Et je pense que le courant va passer entre nous et elle, et on va s'entraider pour que le volet de la DPG qui dit que l'objectif est une amélioration de la santé des populations, pour que cet objectif-là soit atteint. Nous sommes convaincus qu'elle va l'atteindre, parce que nous savons qu'elle connaît très bien les problèmes de santé.

Et nous remercions encore le Président de la République pour ce choix.

Pour une fois, un des nôtres est à notre ministère ; ça, c'est bravo.

Merci. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

Madame le Ministre, est-ce que vous pensez qu'il y a une question à laquelle vous devez répondre ?...

Des voix : C'est bon ! On vote !

M. le Président : D'accord. Nous allons donc procéder au vote du projet de loi.

Quels sont ceux qui sont pour l'adoption du projet de loi ?...

Résultat :

Pour : 110

Contre : 00

Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté.

Mes félicitations Madame le Ministre de la Santé !

Je crois que nous sommes au terme de nos travaux aujourd'hui. On va suspendre la séance pour reprendre à demain matin à 10 heures.

La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 21 h 11 mn.

REPRISE DE LA SEANCE

Vendredi 13 novembre 2015

La séance est reprise à 11 h 06 mn.

M. le Président : La séance est reprise.

- ❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 15-68/5L : PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 2015-10 DU 24 AVRIL 2015 PORTANT PROROGATION DES MANDATS DES CONSEILS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A TITRE EXCEPTIONNEL (LEGER REPORT)**

A présent, nous allons examiner le dépôt n° 15-68/5L dont est saisie pour l'étude au fond la Commission de

l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

La parole est au Président de ladite Commission pour la présentation de son rapport.

Amadou Araba DOUMBIA, président de la Commission de l'Administration territoriale et de la décentralisation : Merci Monsieur le Président.

Hier, nous avons demandé de programmer l'examen du projet de loi pour aujourd'hui, mais on vous demande encore de le reporter encore pour l'après-midi à 15 heures, si possible. Il s'agit toujours d'une question de régulation entre nous et le Gouvernement.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

- ❖ **RENOI DE L'EXAMEN DU DEPOT N°14-69/5L : PROJET DE LOI RELATIF A L'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION**

Alors, nous allons nous pencher sur l'examen du dépôt n° 14-69/5L dont la Commission Santé est saisie pour l'étude au fond.

Le Président de la Commission Santé pour le rapport de renvoi de l'examen dudit dépôt.

Kalilou OUATTARA, président de la Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité, donne lecture du rapport de renvoi de l'examen dudit projet de loi à une prochaine session pour compléments d'informations.

(Le Président OUATTARA rappelle que c'est la « énième fois » que ce rapport de renvoi est présenté.)

M. le Président : Dont acte. Merci.

❖ **RENOI DE L'EXAMEN DU DEPOT N° 15-31/5L : PROPOSITION DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 95-071 DU 25 AOUT 1995 FIXANT LE REGIME DE LA RETRAITE PARLEMENTAIRE**

Nous allons maintenant demander au Président de la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant pour son rapport sur le **dépôt n° 15-31/5L**.

Schadrac KEITA, président de la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant, donne lecture du rapport de renvoi de l'examen de ladite proposition de loi à la prochaine plénière pour compléments d'informations.

M. le Président : Dont acte. Merci.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 14-36/5L : PROPOSITION DE LOI MODIFIANT LA LOI N° 2013-008 DU 06 MAI 2013 PORTANT CREATION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DONNEES DE L'ETAT CIVIL**

Ce sera le tour maintenant au Président de la Commission Administration sur le **dépôt n° 14-36/5L**.

Amadou Araba DOUMBIA, président de la Commission de l'Administration territoriale et de la décentralisation, donne lecture du rapport de ladite proposition de loi initiée par l'Honorable Mamadou DOUMBIA, pour compléments d'informations.

M. le Président : Merci. Dont acte.

Après ces renvois, nous n'avons donc que le **dépôt n° 15-68/5L** (Projet de loi portant modification de la loi n° 2015-10 du 24 avril 2015 portant prorogation des mandats des conseils des collectivités territoriales à titre exceptionnel) que nous allons examiner à 15 heures.

Je vais donc suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue.

La séance est reprise à 15 h 56 mn.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 15-68/5L : PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 2015-10 DU 24 AVRIL 2015 PORTANT PROROGATION DES MANDATS DES CONSEILS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A TITRE EXCEPTIONNEL**

M. le Président : La séance est reprise.

Nous allons donc examiner le dernier dépôt de la séance plénière : le **15-68/5L**.

J'invite le Président de la Commission Administration pour son rapport.

Amadou Araba DOUMBIA, président de la Commission de l'Administration territoriale et de la décentralisation, introduit le rapporteur de sa Commission.

Dédéou TRAORE, rapporteur de la Commission de l'Administration territoriale et de la décentralisation, donne lecture du rapport de sa Commission.

M. le Président : Merci.

Je vais donc inviter le Président de la Commission des Lois pour le rapport d'avis.

Drissa TANGARA, vice-président de la Commission des Lois constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, introduit le rapporteur de sa Commission.

Mohamed Oud Sidi Mohamed, rapporteur de la Commission des Lois constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture de l'Avis de sa Commission.

M. le Président : Merci.

Il y a quelques amendements dont on va demander la lecture.

- ***Lecture des quatre (4) propositions d'amendements présentées par la Commission des Lois constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République***

M. le Président : Merci.

Est-ce que le Gouvernement est d'accord avec ces amendements que l'on vient de lire ?

Mohamed Ag Erlaf, Ministre de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat : Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables Députés,

Le projet de loi portant prorogation des mandats des conseils des collectivités territoriales, comme l'ont dit mes prédécesseurs, vise à éviter tout vide juridique et institutionnel au niveau des collectivités territoriales. Son adoption permettra au Gouvernement et à la classe politique toute entière d'évaluer ensemble l'effectivité du rétablissement des conditions requises pour la tenue d'élections locales et régionales sécurisées, transparentes, inclusives et apaisées sur l'ensemble du territoire national.

A l'issue des échanges fructueux avec la Commission saisie pour l'étude au fond, le Gouvernement marque son accord pour l'adoption du texte avec les amendements proposés par la Commission de l'Administration territoriale et de la décentralisation parce qu'ils sont, à tout point de vue, conformes avec l'esprit de la délibération du Conseil des ministres sur la question en sa session du 28 octobre 2015.

Aussi le projet comporte-t-il deux articles libellés comme suit :

Article 1^{er} : Les mandats des conseils communaux, des conseils de cercle, des conseils régionaux et du conseil du district de Bamako sont prorogés à compter du 27 octobre 2015 jusqu'à l'installation des nouveaux conseils des collectivités territoriales.

Article 2 : La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Je vous remercie.

M. le Président : Oui, mais dites-nous si vous êtes d'accord avec les amendements : « Le Gouvernement est d'accord ».

Mohamed Ag Erlaf, Ministre de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat : Nous confirmons que le Gouvernement est entièrement d'accord avec les amendements proposés.

Merci.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Maintenant nous allons procéder au vote des amendements.

On va procéder amendement par amendement ou alors... ?

Des voix : Grouper !

M. le Président : Nous allons donc grouper les amendements.

Amendement n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4

Un orateur pour et un orateur contre, sinon on passe au vote directement... Il n'y en a pas.

Quels sont ceux qui sont pour les amendements n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 ?...

Résultat :

Pour : 110

Contre : 00

Abstention : 01

Les amendements sont adoptés.

Maintenant Monsieur le Ministre, est-ce que vous avez un commentaire sur le projet ?... Non.

Nous allons donc ouvrir une première liste d'intervenants, s'il y en a.

Honorable Adama Paul DAMANGO ; vous avez la parole.

Adama Paul DAMANGO : Merci Monsieur le Président.

Je remercie Mesdames et Messieurs les Ministres présents.

Honorables collègues bonsoir, sans oublier également nos collaborateurs.

Je félicite les deux Commissions saisies au fond et pour avis.

Moi, j'ai une question d'éclairage par rapport à la Commission saisie pour avis. Dans leur rapport à la page 2, - bien sûr leur rapport n'est pas paginé - je lis :

« Il est consécutif au report de la tenue le 26 octobre 2015 des élections communales et régionales et du district de Bamako sur la demande des partis politiques et de certaines organisations de la société civile ».

Mais je ne comprends pas la formulation : « Il est consécutif au report de la tenue du 26 octobre ». Moi, je pense que les élections étaient prévues pour le 25 octobre, donc c'est la date du 25 qui est reportée et non le 26. C'est une incompréhension. Je ne sais pas s'ils me comprennent.

La question : est-ce le 25 que vous avez voulu mettre ? Ou bien est-ce bien le 26 qui est correct ? A mon entendement, c'est le 25 qui est correct.

Merci.

M. le Président : Merci.

Honorable Professeur Kalilou OUATTARA.

Kalilou OUATTARA : Je voudrais remercier la Commission pour son travail. Mais je voudrais dire que ce projet de loi est basé sur des affirmations gratuites. Je m'explique. Quand on me dit que la cause du report des élections est l'insécurité, je me porte en faux contre ça. Parce l'élection présidentielle quand elle a été faite, l'insécurité était plus grande que la situation présente.

Maintenant il y a eu les accords, censés amener la paix. Et je pense que les accords ont joué ce rôle-là plus ou moins bien. Après les accords, il y avait des escarmouches entre la CMA et le GATIA, tout ça c'est terminé aujourd'hui. Il y a eu des accords entre ces deux forces. Donc, me dire aujourd'hui qu'il y a une insécurité, certes il y a une insécurité mais c'est une insécurité entretenue, je m'en vais vous dire. Chaque fois que l'Etat malien présente son symbole au Nord, l'insécurité apparaît. Je vous donne l'exemple : les écoles ont été ouvertes à Kidal et autres mais quand le symbole de l'Etat malien qu'est est le ministre, a voulu se rendre là-bas, il n'était pas le bienvenu. Pourtant les écoles étaient ouvertes, ils ont dit qu'on a besoin de techniciens.

Tout dernièrement, il ya eu l'épidémie de soi-disant paludisme là-bas, mais on a demandé des services techniques seulement. Ce ne sont pas les structures de l'Etat qui ont encadré la vaste campagne qui s'est passée pour lutter contre cette épidémie...

M. le Président : Professeur, on peut rester dans le cadre du rapport.

Kalilou OUATTARA : Je suis dans le cadre, je vais venir.

Donc, quand on me dit que c'est l'insécurité qui fait qu'on ne pouvait pas faire les élections du 25 octobre, je ne suis pas d'accord. Au 25 octobre, tous les partis étaient prêts, ils avaient déposés des listes, même à Kidal les listes avaient été déposées. Donc, cette raison-là, personnellement je ne suis pas d'accord avec ça.

Maintenant les délégations spéciales. Quand on dit qu'on ne va pas mettre des délégations et que ça coûte cher à l'Etat. Qui peut me donner combien ça coûte à l'Etat, une telle délégation ? Il ne faut pas se cacher derrière les choses pour faire des déclarations sans preuve. Pour moi, ça ne coûte rien à l'Etat. C'est l'Etat qui va les mettre et c'est l'Etat qui va les moraliser. Et je pense vraiment que la meilleure solution aurait été de mettre des délégations spéciales.

Ceux qui disent qu'il ne faut pas faire les élections mais les rapports de force par rapports aux conseiller sur le terrain ne sont pas les mêmes. Il y a des partis aujourd'hui qui sont bien lotis par rapport à ça sur le terrain et qui ne veulent pas d'élections. Si la situation reste comme ça mais c'est en leur faveur, ils ne veulent pas. Donc, quand vous dites qu'il ya eu une concertation entre le Ministre et les partis politiques et qu'on a dit qu'ils ne peuvent, mais c'est normal, ils vont le dire. Si je suis bien loti, je reçois même de l'argent parce que j'ai beaucoup de conseillers mais il va de soi que si on dit de les changer je vais dire de ne pas les changer.

Personnellement, je ne dis pas que j'ai raison. Vraiment, il faut qu'on prenne notre responsabilité. Nous représentons le peuple et surtout le groupe RPM qui se dit qu'il a 70 députés, il est temps de prendre les responsabilités. Vraiment, la complaisance-là, il est temps de cesser. C'est ce que moi je voulais dire.

Bon vent à ce projet de loi ! On verra comment ça va se faire, puisque l'organisation d'élections au Mali maintenant est aux calendes grecques, c'est ce que cela veut dire, parce que personne ne sait quand est-ce que ça va se faire.

La dernière question que je vais poser s'adresse au ministre : quel est l'impact des accords qui ont été signés sur la possibilité d'organisation d'élections désormais au Mali.

Merci.

M. le Président. : Merci.

Honorable Boubacar SISSOKO.

Boubacar SISSOKO : Merci Monsieur le Président.

Moi, je fais partie d'un groupe dont la discipline me contraint d'accepter quelque chose qui n'est pas du fond de mon cœur.

On a fait trois fois la prolongation des mandats, pourquoi le Gouvernement ne veut pas essayer cette fois-ci les délégations spéciales ? Vous avez dit que la prolongation va amener la stabilité, je ne comprends pas ça. Comment la prolongation des mandats des conseillers qui sont aujourd'hui... nous le savons, nous ; nous sommes les députés de la brousse hein -, et nous savons aujourd'hui combien de fois les populations sont en train de souffrir de la mauvaise gestion de ces conseillers qui sont là. Combien de fois elles aspirent au changement ? Et nous sommes venus pour le changement. Le régime se dit venir pour le changement, mais on ne veut pas avoir le courage, on dit : il faut proroger. Tant qu'il y a des guerres d'intérêts au-dessous de cette prolongation-là, il n'y aura pas d'élection au Mali. C'est ça.

Ensuite, moi, je voudrais comprendre en quoi est-ce que la délégation

spéciale est mauvaise d'autant plus que le législateur a pris le soin de mettre dans notre loi. Pourquoi ne pas l'essayer ?

Mais comme je l'ai dit, vraiment mon appartenance au groupe politique me contraint à la rétention. Mais si je ne dis que je ne suis pas d'accord pour la prolongation des mandats-là, je ne vais même pas dormir aujourd'hui.

Merci. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

Honorable Kissima KEITA.

Kissima KEITA : Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur le Ministre.

J'ai deux questions à poser.

Ma première question. Après plusieurs prolongations, quand comptez-vous faire l'audit des mairies avant ou après les élections ?

Deuxième question. Suite aux recensements du mois d'octobre dernier, est-ce que les nouveaux électeurs peuvent bénéficier de leurs cartes pour voter aux élections municipales ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

Honorable Ousmane KOUYATE.

Ousmane KOUYATE : Merci Monsieur le Président.

Chers collègues bonsoir.

Mesdames et Messieurs les Ministres, bonsoir.

Les collègues SISSOKO et Kissima KEITA ont pris en charge une bonne

partie de mes soucis par rapport à la légitimité des conseils actuels.

Comme la prolongation est consommée, nous allons vers ça, je voudrais tout de même demander à Monsieur le ministre quels sont les mécanismes que vous comptez mettre en place pour contrôler les élus, la gestion au niveau des collectivités aujourd'hui. Vous êtes un ancien en la matière, je suis également un produit des collectivités. C'est pourquoi je demande, à l'état actuel des choses il est bon que nous mettions en place un système de contrôle efficace.

Monsieur le Ministre, sachez que par rapport seulement à l'éducation les fonds alloués à l'entretien des bâtiments scolaires, à l'amélioration des conditions d'études, ces fonds-là constituent aujourd'hui un fonds de roulement pour les maires. Rares sont les écoles qui bénéficient d'entretien. Et le fonds A.D.A.R.S (Appui Direct à l'Amélioration des Rendements Scolaires) qui est destiné aux C.G.S (Comité de Gestion Scolaire), rares sont les C.G.S également qui bénéficient de ces fonds-là.

C'est pourquoi plus on continue à proroger les mandats, eh bien plus on continue à permettre aux maires de continuer à profiter de la situation. C'est pourquoi quand l'Honorable SISSOKO disait que les populations à la base aspirent également aujourd'hui au changement, c'est une réalité. Rares sont les maires aujourd'hui qui sont légitimes au niveau des collectivités. C'est pourquoi, le Gouvernement étant dans une situation, et nous savons tous ce qui nous a amenés à cette situation, je dis que nous comprenons l'enjeu de la chose. Mais il est bon que les maires comprennent que désormais le Gouvernement prend les dispositions pour contrôler les deniers qui seront transférés à leur niveau. Sans quoi, si

les choses restent comme telles, c'est un problème. Voilà mon souci.

C'est pourquoi la question, c'est : quels sont les mécanismes que vous comptez mettre en place pour un contrôle efficace des fonds transférés aux collectivités ?

Je vous remercie.

M. le Président : Merci.

C'était là le dernier intervenant.

Alors, le Président de la Commission, s'il y a des questions que vous estimez à votre portée, vous avez la parole.

Drissa TANGARA, *vice-président de la Commission des Lois constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République* : Merci Monsieur le Président.

Par rapport à la remarque de l'Honorable DAMANGO, c'est bien le 25 au lieu du 26 ; c'est une erreur matérielle, on prend acte.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

Monsieur le Ministre, nous attendons donc vos réponses pour la suite des questions.

Mohamed Ag Erlaf, *ministre de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat* : Monsieur le Président, de prime abord, je dirais que beaucoup de questions ont été posées, beaucoup d'assertions ont été faites, mais en général ces assertions s'appliquent à un pays stable, qui vit dans la normalité absolue de sa législation, et de la normalité absolue de sa souveraineté. Ce n'est pas le cas du Mali. Le Mali est un pays qui sort d'une crise profonde qui a failli remettre l'ensemble de ses institutions en cause et failli remettre en cause sa souveraineté. Et souvenez-

vous bien, il y a moins de trois ans on ne pouvait même pas parler d'élection présidentielle.

L'Honorable DAMANGO a fait la comparaison entre les élections présidentielles et les élections communales. C'est vrai, c'est des élections mais elles ne sont pas pareilles en termes d'enjeux. La circonscription électorale pour les élections présidentielles c'est l'ensemble du Mali ; on peut voter pour un Président qu'on ne connaît pas, mais il est difficile de voter pour un élu local qu'on ne connaît pas parce que l'élu local gère les questions de proximité qui regardent tout un chacun dans presque sa vie privée quotidienne. C'est l'école, la santé, l'assainissement. C'est les questions de la vie au quotidien ; ce ne sont pas des questions de la nation, c'est des questions locales.

Deuxième assertion fondamentale, nous avons décidé ensemble d'aller à des élections participatives, c'est-à-dire tous les Maliens doivent pouvoir être en mesure de s'exprimer librement et d'élire leurs responsables locaux. Cela veut dire, Monsieur le Président, qu'on ne doit pas accepter que des élections se tiennent ici quand des Maliens sont au Burkina ou en Mauritanie, ou en Algérie. Et vous savez comme moi qu'on a plus de cent mille Maliens à l'extérieur qui ne peuvent pas décider de qui va gérer leurs affaires locales.

Maintenant la question qui se pose : quand est-ce que ces Maliens qui sont à l'extérieur pourront-ils participer à la gestion de leurs affaires locales ?

Donc, le Gouvernement a demandé à l'auguste Assemblée dans sa sagesse, de comprendre qu'il souhaite bénéficier d'un temps pour permettre à ces Maliens de revenir, de s'inscrire sur les listes électorales, d'avoir leurs cartes Nina, de les imprimer, de les

distribuer, d'avoir une administration publique sur l'ensemble du territoire pour surveiller les élections, garantir leur transparence et procéder à des élections apaisées. Ce n'est pas les calendes grecques. L'une des recommandations de la Commission saisie au fond est que le Gouvernement établisse le plus rapidement un calendrier ; il ne le fera pas par loi, il le fera par voie réglementaire. Donc, cette recommandation sera suivie. Le ministre en charge de l'organisation des élections tracera un chronogramme au bout duquel il proposerait au Gouvernement un décret ou une feuille de route disant qu'en juin ou en septembre, ou en octobre de telle année on pourra tenir les élections générales, communales, les élections des conseils de cercle et les élections de présidents des conseils régionaux.

Une autre recommandation a été de ne pas les tenir le même jour. Tout ceci fera l'objet d'analyse au niveau du Gouvernement.

Une autre série de questions se rapporte à l'audit des mairies, au contrôle de gestion. Vous savez, les actes de gestion vous rattrapent, que vous soyez maires ou pas, que vous soyez anciens maires ou nouveaux maires. Ce contrôle dont vous parlez, il s'exerce, il y a une tutelle. Les comptes des maires sont déposés chaque année à la Section des comptes de la Cour suprême, vous ne pouvez pas dire qu'ils ne sont pas contrôlés. Peut-être, c'est des contrôles insuffisants. Il y a une inspection de l'intérieur qui contrôle. J'ai aujourd'hui sur mon dépôt le résultat des contrôles d'une centaine de collectivités territoriales, c'est peut-être peu sur les 700 mais c'est tout ce que nous pouvons faire tout doucement.

Ils seront contrôlés, ces maires ; leur gestion sera contrôlée ; et même s'ils

ne sont plus maires, leur gestion va leur rattraper.

Donc, on ne peut pas dire aujourd'hui qu'il faut offrir une garantie pour contrôler ces maires, leur gestion avant de décider de la date des prochaines élections.

Les écoles. Bon, vous savez, un maire exécute un budget, il en est l'ordonnateur. Le budget, ce n'est pas lui seul qui le décide, c'est tout le conseil communal ; son comptable public, c'est l'agent du trésor qui est là. Il est difficile que tout ce monde distinct au regard de la loi – séparation des pouvoirs entre l'ordonnateur et le comptable – puisse être de mèche pour refuser d'entretenir des écoles. C'est possible, Monsieur le Député que ça existe, mais ce n'est pas la pratique générale. Et si ça existe, c'est tellement marginal que ça ne peut pas faire l'objet d'un contrôle spécial.

Mais l'école est d'abord gérée par les conseils des parents d'élèves sur l'ensemble du territoire du Mali. Vous pouvez me dire qu'il y a des écoles sans conseil, c'est possible mais le premier gestionnaire d'une école aujourd'hui c'est le conseil des parents d'élèves.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments de réponses pour ce premier jeu de questions.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci.

Est-ce que vous souhaitez qu'on ouvre une deuxième liste?...Oui. Inscrivez-vous.

Honorable SOUKOUNA, vous avez la parole.

Ahamada SOUKOUNA : Merci Monsieur le Président.

Bonsoir Monsieur le Ministre.

Je ne voulais pas intervenir, mais vu le propos tenu, nous sommes au sein de cette auguste Assemblée, c'est la représentation nationale, le peuple a droit à la vérité, toute la vérité mais rien que la vérité. Dire qu'on a tenu des élections dans l'insécurité pendant les présidentielles et les législatives est une contre-vérité.

Avant les élections présidentielles, il y avait le Gouverneur à Kidal, il y avait le Préfet à Ménaka. Grâce aux Accords d'Alger sous l'égide de Monsieur Dioncounda TRAORE, Président de la Transition, on a pu négocier, sans tirer un coup de fusil pour que l'administration retourne dans toutes les localités au Nord. Mais il a fallu qu'il y ait un certain 17 mai pour que l'Etat cesse d'être présent dans toute la Région de Kidal. La preuve en est que la plupart des candidats à l'élection présidentielle sont allés faire campagne à Kidal. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. A Kidal aujourd'hui, il n'y a ni préfet, ni gouverneur, ni sous-préfet, ni maire. Donc, comparons les choses qui sont comparables.

Je pense que je fais partie de ceux qui ont défendu l'idée de proroger le mandat des conseillers communaux, des conseillers régionaux, du District de Bamako, parce que, chers collègues, souvenez-vous, la première et la deuxième prorogations, ce n'était pas le fait des partis politiques. C'est le Gouvernement, conformément à la loi, qui a prorogé une première fois, une deuxième parce que les conditions n'étaient pas réunies. Ça, ce n'était pas à la demande de la classe politique, mais ça correspondait à une réalité.

Pendant ces deux prorogations, les conditions qui n'étaient pas réunies d'alors, sont-elles aujourd'hui réunies ? Nous disons non ! Les mêmes conditions ne sont pas réunies.

Je ne fais pas partie de ceux qui prônent le séparatisme entre le Nord et le Sud. Moi, je dis que si on doit voter... Et le décret de convocation du collège électoral a été fait sur toute l'étendue du territoire national. Dès lors qu'il y a une seule collectivité, une seule commune où on ne peut pas tenir les élections, de facto ça annule ce décret de convocation. Puisque le décret concernait l'ensemble du territoire national.

Donc, il y a des raisons valables, objectives qui ne sont pas celles insinuées par certains à cause de je ne sais quel financement public. Pour nous, c'est le Mali d'abord, il s'agit de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali. Il ne s'agit pas d'un financement public, il ne s'agit pas de vendre des terrains, il s'agit du Mali unifié.

Accepter que l'on vote à Kayes, à Koulikoro, à Bamako, à Sikasso, une partie de Ségou en laissant de côté Gao, Tombouctou, Kidal et une bonne partie de Mopti, cela veut dire que nous acceptons nous-mêmes de fait la séparation, la scission de notre pays. C'est une réalité, qu'on le veuille ou non.

Je vous assure que moi, je m'en moque que des maires soient en place ou qu'ils ne soient pas en place. Ce qui m'intéresse moi, c'est le Mali, c'est l'unité du Mali, c'est la cohésion, c'est le Mali un, uni et indivisible. *(Applaudissements.)*

Donc, chers collègues, faisons attention, ne nous laissons pas emporter par la passion. Nous avons une lourde responsabilité. Dire qu'on le met aux calendes grecques, parce qu'on a dit : on proroge jusqu'à l'installation des nouvelles collectivités..., mais il y a une jurisprudence en la matière. Ce qui nous a permis, vous et moi, d'être aujourd'hui là où nous sommes. Il a fallu que cette Assemblée nationale soit

prorogée dans les mêmes conditions. C'est ce qui a permis aux élections présidentielles de se tenir ; c'est ce qui a permis aux élections législatives de se tenir. *(Applaudissements.)* Là, il ne s'agissait pas d'un financement public. Je ferme la parenthèse.

Donc, je répète, il y a eu un précédent et je pense que personne d'entre nous ne souhaite maintenir des gens dont le mandat est arrivé à terme depuis deux ans. Mais est-ce que pour autant nous devons accepter de poser des actes qui vont conduire infailliblement à la séparation de notre pays ? Nous disons non ! C'est la seule nuance.

Quelqu'un a dit que par discipline de son parti il va accepter la prorogation. Et ben ! moi, je vais répondre. Par discipline du parti, j'ai voté la loi que j'ai votée hier. J'ai dit que je ne vote pas, mais mon parti a demandé de voter, je l'ai votée. Je suis resté jusqu'à la dernière minute ici. C'est ça aussi être militant d'un parti. *(Applaudissements.)*

Donc, Monsieur le Ministre, ce que vous avez proposé, c'est pertinent. Je l'ai dit en réunion de bureau, ce projet de loi est le fruit d'un compromis dynamique, d'un accord politique. On ne peut pas gérer un pays, s'il n'y a pas un minimum d'accord entre les acteurs politiques. Regardons autour de nous, tous les pays où il n'y a pas ce minimum d'accord entre la classe politique, c'est le désordre total. *(Applaudissements.)* Donc, nous avons la chance, majorité présidentielle dont je fais partie, comme opposition, de façon unanime, et les groupes armés - qu'on ne peut nier, c'est une réalité aujourd'hui - et une bonne partie de la société civile, tout le monde a demandé la prorogation de mandats. Est-ce que tout ce monde-là a des maires ? Est-ce que tout ce monde-là touche des financements publics ? Ça, c'est des arguments qui ne tiennent pas hein.

Donc, cet accord politique que la classe politique a pu trouver, je pense qu'il est bon de le préserver et de donner tous les moyens. Ce que nous avons dit, mais en réalité, il n'appartient pas à l'Assemblée Nationale de fixer des dates. On prolonge jusqu'à la mise en place des nouvelles collectivités. Monsieur le ministre est là, s'il estime que dans trois mois, il peut organiser les élections, mais qui peut l'empêcher de le faire ? Si c'est dans six mois, c'est la même chose. Mais si des raisons objectives font qu'on doit aller au-delà, à une année, qu'on n'ait plus besoin de revenir encore pour dire qu'il faut encore proroger, c'est tout. La formulation de ce projet de loi se tient à ça. Sinon, il est de prérogative du Gouvernement de fixer les dates des élections. Donc, on ne va pas aux calendes grecques.

Je vous demande, chers collègues, de suivre le Gouvernement, comme nous l'avons toujours fait, dans ce qu'il nous propose. C'est dans l'intérêt supérieur de notre pays. Il n'y a pas de calculs politiques derrière, il n'y a pas de calculs d'intérêts financiers ou autres, c'est tout simplement le Mali.

Donc, nous, nous soutenons l'adoption de ce projet de loi de façon claire et sans ambiguës.

Merci Monsieur le Président.
(*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

Honorable Boubacar SISSOKO, vous avez la parole.

Boubacar SISSOKO : Merci Monsieur le Président.

D'abord, je tiens à préciser qu'il n'y a aucune passion.

Personne n'a demandé d'organiser les élections dans la situation actuelle où

se trouve le pays. Personne n'a dit de ne pas faire venir les réfugiés.

Mais, Monsieur le Président, j'ai vu que Monsieur le ministre n'a pas voulu répondre à ma question. Et je voudrais que vous répondiez, Monsieur le ministre. J'ai dit : en quoi la délégation spéciale est déstabilisante pour le système actuel ? Parce qu'on a parlé de stabilité, on a dit : si on ne prolonge pas le mandat des maires, le pays n'est pas stable. C'est ce qui est dit dans le rapport. C'est ça la motivation de votre loi. En quoi la délégation spéciale va déstabiliser le pays ?

Sinon, nous sommes sensibles. Nous n'avons jamais dit que nous cautionnons la partition du pays. Nous n'avons jamais dit qu'il faut voter et qu'il ne faut pas faire revenir les réfugiés. Ce sont des Maliens qui ont les mêmes droits comme nous. Et nous n'allons jamais cautionner la partition du pays.

Mais j'ai bien dit : on a prolongé trois fois alors que le législateur a prévu une autre forme de gouvernance. Pourquoi ne pas essayer cette fois-ci cette forme ?

C'est vrai, le mandat des députés a été prolongé. Mais ce que vous ne savez, l'Assemblée c'est une institution ; la loi n'a pas prévu de suppléance par rapport à ça. Mais la loi a prévu que quand le mandat des conseillers arrive à terme, voilà deux possibilités. Mais est-ce que ces deux possibilités sont prônées pour l'Assemblée Nationale ? Il n'y a pas d'autres formes.

Ensuite, comparer le député et le maire, c'est la même chose. Ce n'est pas la même responsabilité, ce n'est pas le même rôle. La gestion directe de la cité revient au maire. Aujourd'hui ce qui est pertinent, nos populations sont en train de souffrir de la mauvaise

gouvernance... (*Applaudissements.*)
Ça, c'est une vérité !

Vous étiez à l'ANICT, c'est vous qui pouvez dire la gestion des maires aujourd'hui. Personne ne peut vous apprendre ce qui se passe dans les communes.

Mais par rapport à ma question, je reste sur ma faim, Monsieur le ministre. Je veux comprendre : en quoi est-ce que la délégation spéciale déstabilise notre pays ?

Donc par rapport à ça, je le dis encore, il y a des calculs financiers qui sont au-dessus de cette situation ; on ne peut pas le nier. Est-ce vous allez arrêter le financement des partis politiques par rapport à cette situation ?... (*Applaudissements.*) On ne va pas venir se blanchir ici. Nous comprenons, nous sommes tous des hommes politiques, nous venons des confins, nous comprenons ce qui se passe. Et tant que vous entretenez ces situations-là, il n'y aura pas de vote au Mali, parce qu'il y a une peur bleue, et nous sommes venus pour le changement. Il faut aller au bout de la logique.

Je veux comprendre en quoi est-ce que la délégation spéciale déstabilise, à l'état actuel, notre pays.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

(*Une demande de motion.*)

M. le Président : Est-ce que vous pouvez laisser finir Honorable TRAORE qui est déjà à la tribune ? Et puis, vous aurez une deuxième liste, si vous voulez.

Honorable TRAORE, vous avez la parole.

Sékou Fantamadi TRAORE : Merci Monsieur le Président.

Bonsoir Messieurs les Ministres.

Chers collègues, bonsoir.

Je ne voudrais pas prendre ce soir la parole mais je me vois obligé. Je suis un ancien président de conseil régional et j'en suis fier. Et je félicite l'ensemble des collectivités de la République du Mali, parce que la fonction de maire, de président de conseil de cercle, de président de région et de conseiller simple est un sacerdoce. Oui ! Je parle sous le contrôle du ministre, qui a été Directeur général de l'ANICT : un maire a 15 000 francs comme primes, son adjoint a 10 000 francs ; ceux qui ont des primes beaucoup plus élevées, c'est 25 000 francs, 45 000 francs.

Et aujourd'hui, nous avons vécu l'expérience des délégations. Nous savons que les délégations qui ont existé au Mali ont constitué des catastrophes !... (*Applaudissements.*) Ça a été catastrophique ! Je le répète encore, ça a été catastrophique ! Et les partenaires ne sont pas prêts à accompagner les collectivités, à donner leurs sous aux collectivités.

Il y a un Honorable Député qui a dit hier : « Faisons la politique autrement ». Si nous n'avons pas les moyens d'accompagner les collectivités, ceux là qui ont les moyens, qui veulent nous accompagner, disent que leurs sous n'iront pas dans les délégations. Ça, c'est su de tout le monde. Ce n'est pas de gaieté de cœur que le Gouvernement malien va de prorogation à prorogation.

Mais où est-ce que nous tirons notre légitimité ? Chacun de nous aujourd'hui, si nous devons aller à la recherche de la légitimité, qu'on retourne à notre base pour des élections, eh bien ! 90 % d'entre nous ne vont pas revenir hein. Il ne faut pas qu'on se leurre... (*Rires dans la salle.*) Ah oui ! Moi-même, je suis là-dedans. Je le dis à haute et intelligible voix, et

pourtant j'ai passé dès le 1^{er} tour. Donc, sachons garder raison.

Ces pauvres maires, ces pauvres conseillers, peut-être c'est leur chance aujourd'hui. C'est la chance qui a fait qu'aujourd'hui leur mandat va de prorogation en prorogation. Mais il y a d'autres même qui sont partis, qui sont morts, et il y a eu des élections.

Donc, au jour d'aujourd'hui, je ne vais pas revenir sur tout ce que Ahamada SOUKOUNA a dit par rapport à ces conseils. Il n'y a aucun calcul que l'intérêt supérieur de la Nation. L'intérêt supérieur de la Nation, c'est quoi ? C'est parce que les partenaires qui nous accompagnent, - et c'est eux qui donnent le plus gros des moyens financiers à l'ANICT pour entretenir ces collectivités - ils ne vont pas mettre leurs ressources dans d'une délégation spéciale qui va dire : « Je n'ai pas de compte à vous rendre ».

Quand nous, nous avons pris les mairies, les conseils de cercles, les conseils régionaux, nous n'avons trouvé que des dégâts après une délégation spéciale. Donc, on n'a pas peur, personne n'a peur des élections.

Si les élections du 25 octobre avaient eu lieu, hen !... (*Exclamation en langue Bamanankan.*)

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

C'était le dernier intervenant.

Monsieur le Ministre, s'il vous plaît.

Mohamed Ag Erlaf, *ministre de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat* : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'aimerais que l'Honorable SISSOKO sache que je n'ai pas voulu botter en touche en ne lui répondant pas directement sur la

délégation spéciale. Et jamais, je n'ai parlé de délégation spéciale comme synonyme de la déstabilisation du pays. Je ne l'ai jamais dit. (*Applaudissements.*)

Mais je vais vous dire les inconvénients de la délégation spéciale.

Son premier inconvénient, c'est que d'abord elle est spéciale, donc elle est exceptionnelle ; c'est un mode de gestion qui n'est pas celui qu'on a prévu. En général, on peut l'appliquer à un ensemble de communes mais pas à la totalité du pays.

Deuxième inconvénient. Ceux-là qui vont gérer la souffrance du peuple dont vous parlez seront au nombre de trois à sept personnes. Qu'est-ce qu'il y a de démocratique à remplacer 45 élus locaux par 7 personnes qui ne sont pas élus ? (*Applaudissements.*)

Troisième inconvénient : elle est valable six mois renouvelables une fois, donc douze mois. Qu'est-ce qui nous dit aujourd'hui que dans douze mois on n'aura pas besoin d'une autre délégation spéciale ? Et quelle est la loi qui a prévu le renouvellement des délégations spéciales au-delà de douze mois ? Il n'y en a pas.

La proposition de loi, elle est partie sur le fait que le Mali a pris l'engagement, après la signature de l'Accord de paix, sur une période allant de dix-huit à vingt quatre mois, de remettre toutes les institutions en place et en bon ordre de marche.

La délégation spéciale ne convient pas mathématiquement à ce scénario, parce qu'elle a la faiblesse d'être limitée à douze mois.

Et comme je l'ai dit, ceux là qui vont gérer n'ont strictement rien de je ne dirai pas légal mais plutôt de légitime.

Et le quatrième inconvénient, qui est le plus dangereux, c'est que leurs pouvoirs d'ordonnancement sont limités. Ils seront là pour gérer des questions très brèves, au nombre de trois ou quatre. Or la gestion d'une localité dépasse ça, la gestion des localités n'est pas limitée.

Voilà pourquoi la délégation spéciale, quand bien même elle a été prévue par les législateurs, me paraît limitative face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Il y aura des délégations spéciales, c'est sûr, mais sous une autre forme, c'est-à-dire là où il n'y a pas de conseils communaux du tout, et il y en a. Le Gouvernement est obligé de mettre des délégations spéciales en mettant en place des collègues transitoires.

Vous savez, au début de la rébellion il y a des élus qui ont pris les armes.

Donc, il y a des communes qui n'ont pas de maire depuis cinq, six ans. Là, on sera obligé de mettre une autre forme de gestionnaires. Mais une commune de la région de Sikasso qui a fonctionné normalement ou du District de Bamako, nous ne voyons pas la nécessité, quand bien même les délais légaux sont dépassés du mandat, de mettre deux ou trois personnes qui n'ont de compte à rendre à personne, s'installer là et devenir les ordonnateurs de tous ces financements que nous comptons mettre à la disposition des collectivités afin que le développement réel du pays commence.

Voilà, Monsieur le Président, Honorable SISSOKO, ce que je voulais dire sur la délégation spéciale. Quand bien même légale, je ne fais pas partie au moment actuel de l'histoire de mon pays, le partisan de cette forme de gestion.

Merci. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Est-ce qu'il y a encore des intervenants ?...

Honorable TOUNKARA.

Mohamed TOUNKARA :
(*Intervention donnée en langue Bamanankan, et traduite par un interprète.*) Bonjour tout le monde.

Monsieur le Ministre, vous avez constaté vous-même qu'à chaque fois que vous parlez, c'est ceux qui étaient aux affaires depuis longtemps qui vous applaudissent. Parce que ces gens là savent qu'une fois qu'ils quitteront les mairies, ils n'auront pas peut-être 10 % aux élections communales devant le RPM.

S'ils disent que ce n'est pas pour des raisons financières, si c'est l'esprit patriotique, ils peuvent nous le dire, parce que nous sommes tous des Maliens et nous savons qui est qui. Nous savons quelle est la somme qu'ils empochent chaque année dans la gestion de ces mairies. Et nous RPM, nous ne devons pas accepter d'aller dans le même sens qu'eux.

Dans ma circonscription électorale, il y a douze communes qui ont des banques de céréales dont les fonds ont été dilapidés par les maires. Ce système continuera jusqu'à quand, Monsieur le Ministre ?

Ce que moi je demande, que ça soit prolongé ou pas, en tout cas derrière tout ça, il y a une question financière.

Monsieur le Ministre, nous allons voter ce projet de loi mais ce qui est sûr, vous allez regretter ça un jour, parce que les gens qui sont là, si jamais ils ne partiront pas, le peuple continuera toujours de souffrir.

Les élections présidentielles étaient pires que ça, les élections législatives la même chose. Et si nous ne tiendrons pas les communales parce que les intérêts sont derrière tout ça, ce serait une trahison du peuple. Si nous essayons d'estimer ça, il y a 5 % seulement des gens qui ne veulent pas que leurs maires partent.

Essayons de voir, inch'ALLAH si les élections se tiendront, le RPM va revenir à ses places.

Merci Monsieur le Président.
(*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

Honorable Belco BAH.

Belco BAH : Bonsoir Monsieur le Président.

Merci Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre, je commencerai par vous féliciter pour votre nouvelle fonction. Je pense qu'avec vous la décentralisation se portera mieux.

Monsieur le Président, je suis gêné qu'un député vienne dire ici: « Je vote, parce que c'est les consignes de mon parti ». Vous allez beaucoup déranger vos mandants parce que vous êtes là pour voter en votre âme et conscience et non pour voter pour votre parti...
(*Applaudissements.*) Ça, vraiment, je suis très gêné ; depuis hier j'entendais ça. Ce n'est pas une bonne chose, ce n'est pas bon pour l'image de l'Assemblée. Premier point.

Deuxième point. Il n'y a rien de plus gênant pour un élu qu'on prolonge son mandat. Moi, j'ai bénéficié de ça en 2013, mais je n'étais pas à l'aise. Quand je vais à l'extérieur en mission, franchement je me sentais quelque part un peu illégitime. Donc, c'est coincé. Et ces maires aujourd'hui, beaucoup ne souhaitent pas qu'on

prolonge leur mandat hein. Et moi, je pense qu'en face de deux maux il faut choisir le moindre. L'Etat a choisi ce qui peut aujourd'hui faire en sorte qu'on puisse aller vers la paix pour respecter aussi les accords et pour nous permettre d'avoir des élections souhaitées par l'ensemble du Peuple malien.

Quelqu'un a dit tout de suite que c'est une chance pour ces maires, ces conseillers. Non, ce n'est pas une chance ; c'est une malchance, au contraire. C'est parce qu'il y a une crise dans le pays qu'on va aux prolongations.

Donc, je demanderai aux uns et aux autres de comprendre que c'est parce que nous sommes dans une situation difficile, il faut s'accepter ; il faut comprendre aussi que ce n'est pas tout le monde qui souhaite cette prolongation, y compris ceux-là mêmes qui sont aux affaires aujourd'hui au niveau des communes ou des mairies. Mais c'est parce que c'est la nécessité aujourd'hui qui s'impose.

Comme on le dit, sachons raison garder. Que les uns et les autres sachent que ce n'est pas une histoire de ceci ou de cela.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed.

Mohamed Ould Sidi Mohamed :
Bonsoir Monsieur le Président.

En réalité, moi, je fais partie des deux Commissions qui ont écouté les deux ministres, celui de l'Administration Territoriale et celui de la Décentralisation. Les arguments qui nous ont convaincus à fournir les deux

rapports sont pertinents, à notre humble avis.

D'abord, je préviens le professeur OUATTARA que dans le grand Nord il y a l'insécurité et les 2/3 des populations du nord sont au Burkina, au Niger, en Algérie. Et la loi ne permet pas de créer des bureaux de vote dans les camps des réfugiés ; les Etats ne l'acceptent pas. Les réfugiés sont obligés de revenir pour voter.

Maintenant, j'estime que le système de délégation spéciale, c'est un recul démocratique. Il vaut mieux avoir, à mon avis, un mauvais élu que d'avoir quelqu'un qui a un mandat de douze mois maximum et qui va gérer à sa guise, et il n'est soumis à aucun contrôle.

Donc, cher collègue, c'est tout ça qu'on a mis dans la balance pour demander à l'auguste Assemblée de voir ce projet de loi.

Ensuite, nous avons fait des fortes recommandations et le Gouvernement va s'atteler dans les plus brefs délais ; comme quelqu'un l'a dit, ça peut être dans six mois, dans neuf mois, comme ça peut être dans dix-huit mois. Mais c'est un Gouvernement responsable qui mesure toutes les conditions qui ont été édictées.

Donc, à mon avis, on va polémiquer pendant longtemps ; et plus on dure, plus on crée un vide juridique. A partir du 27 octobre dernier, tous les actes administratifs que ces maires-là ont pris normalement, l'ont été en toute illégalité.

Il y a le monde entier qui nous regarde et qui entend, et qu'on est en train de gérer une situation de fait.

Je pense que nous devons faire des bénédictions pour le pays pour que la paix revienne et que notre pays reste un et indivisible.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci.

Honorable Mme MAIGA Aziza Mint Mohamed.

Mme MAIGA Aziza Mint Mohamed :

Honorable Président,

Monsieur le Ministre,

Chers collègues Députés ;

D'après l'explication que le Ministre a donnée ici, franchement, je pense qu'on ne doit plus aller encore à autre chose concernant les délégations spéciales.

J'ai bien apprécié mon collègue qui parle de changement. Aujourd'hui nous aspirons tous à ce changement certes, mais le premier changement, à mon avis, c'est de faire revenir la paix et la sécurité dans ce pays-là. Aujourd'hui dans nos communes, - ce n'est pas seulement Kidal - quand vous prenez certaines communes de Gao, de Tombouctou, il n'y a aucune présence de l'Etat : ni le Préfet, ni un agent de l'Etat. Peut-on organiser des élections dans ces communes ? Ou nous partons à la partition de ce pays. Nous, nous sommes là pour unir ce pays, nous sommes venus pour apporter ce changement. Donc, nous, on est d'accord avec la proposition du Ministre : aller à la prorogation des mandats. Les collectivités aujourd'hui fonctionnent dans un vide juridique. Quelle est la loi qui a programmé ce vide juridique aujourd'hui ?

Est-ce que les conseils communaux ne sont pas fonctionnels dans les communes ?

Aujourd'hui les collectivités sont complètement dans un vide juridique, comme vous l'entendez.

Donc, moi, je pense qu'il faut aller avec la sécurité, la paix, et attendons le retour de nos réfugiés. Préparons ces conditions et aller aux élections.

On n'a pas peur. Moi, je pense qu'un élu, tu dois répondre de tes populations, de tout le monde et non pas d'un parti politique comme vous pensez ici. Ici, nous défendons les populations, nous cherchons à assurer la sécurité de nos populations. Nous demandons à l'Etat de faire revenir les conditions idoines pour la préparation de ces élections. Vraiment allons-y à cela, je vous en prie mes chers collègues Députés.

Merci bien.

M. le Président : Merci.

Honorable Kissima KEITA.

Kissima KEITA : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous avez oublié de répondre à ma deuxième question. Je la reprends : suite au dernier recensement du mois d'octobre dernier, les nouveaux électeurs peuvent-ils avoir leurs cartes NINA ? Cela pour participer aux prochaines élections municipales.

Merci.

M. le Président : Merci.

Honorable Youssouf AYA.

Youssouf AYA : Merci Monsieur le Président.

Bonjour Mesdames et Messieurs les Ministres.

Moi, je voudrais intervenir suite à quelques allégations faites ici.

Ici on parle de délégations spéciales, il s'agit d'abord de savoir qui a élu les conseillers communaux qui sont sur

place en ce moment, et qui mettra en place les délégations spéciales dont on parle.

Je crois que quand nous nous mettons dans une position partisane... Vous le savez bien, qui est aux affaires aujourd'hui. Je crois que le régime actuel qui a le pouvoir, qui a toutes les prérogatives d'installer les délégations spéciales, est plus proche de ceux qui accusent les anciens, que ceux qui sont là aujourd'hui. Je vais me faire comprendre. Je voudrais dire que le régime actuel est plus proche de vous, vous qui prônez l'installation des délégations spéciales. Et ce sont ces gens, le Gouvernement actuel qui aujourd'hui peut installer la délégation spéciale...

Des voix : ...

Youssouf AYA : Je vais fermer cette parenthèse-là, c'était une parenthèse. Je ne polémiquerai pas.

Des voix : ...

Youssouf AYA : Ne me retirez pas mon droit de parole...

M. le Président : Pardon, excusez-moi !

Youssouf AYA : Je voudrais continuer Monsieur le Président.

M. le Président : Allez-y, mais on va rester dans le sujet. Et puis, ne faites pas de polémique.

Youssouf AYA : Excusez-moi, Monsieur le Président, si c'est dans le sens de la polémique que vous voyez mon intervention. Mais je vais continuer quand même, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

(Demande de motion de l'Honorable Mme FOMBA Fatimata NIAMBALY.)

M. le Président : Madame, vous pouvez parler tout à l'heure, après lui. On n'en finira jamais.

Allez-y, Honorable AYA.

Youssof AYA : Merci Monsieur le Président.

Je remercie encore Monsieur le Ministre. Il a effectivement parlé de la légalité de la délégation spéciale ; il a également parlé de la légitimité des conseillers communaux qui sont là. Il s'agit de savoir : les élections, c'est pour qui ? Je crois que c'est pour le peuple. On veut aller vers la volonté du peuple. On ne veut pas aller, si ce n'est une question forcée, vers la recherche des intérêts particuliers. C'est pour consolider cette quête de volonté publique, de volonté du peuple, qu'on veut aller vers une prorogation, comme l'a dit mon collègue Sékou Fantamadi. Et pour serrer aussi les liens entre le Mali et les partenaires qu'on veut proroger les mandats. Ce n'est pas pour favoriser ou bien combler la soif de tel parti ou de tel parti. Non ! Sortons de là. Nous tous, nous savons aujourd'hui dans quelle situation notre pays, le Mali, vit. Nous tous, en notre âme et conscience, nous savons si nous sommes sincères, s'il est possible aujourd'hui d'organiser des élections dans toutes les localités du Mali. Mais s'il n'est pas possible, si c'est pour le peuple que les élections sont organisées, pourquoi forcer les choses ?

Il faut proroger jusqu'à ce que notre Mali retrouve la paix tant souhaitée. Je crois que ça, ce n'est pas compliqué à comprendre, si nous sommes vraiment d'une bonne volonté avec le peuple.

Mon cher collègue SISSOKO, merci bien. (*Sourire.*)

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

On va donner la parole à l'Honorable Fatimata NIAMBALI. Mais je vous préviens, pas de polémique hein.

Honorable Mme FOMBA.

Mme FOMBA Fatimata NIAMBALI : (*Motion.*) Merci Monsieur le Président.

J'ai demandé la motion pour demander l'indulgence de mes collègues députés. Je pense que nous sommes en train d'aller vers une situation qui ne nous honore pas. On ne doit pas venir se lancer des flèches ou bien critiquer un parti politique. Ce n'est pas honorable pour nous. Nous sommes là pour des débats vraiment constructifs, mais venir critiquer nos alliés ou bien venir dévoiler les secrets du parti, ce n'est pas bon. C'est ce que je voulais vous demander. (*Applaudissements.*)

Là où nous sommes en train d'aller, ce n'est pas bon. Quand on n'a rien à dire, on s'assoit, on écoute. Beaucoup ont quelque chose à dire mais c'est dans le sens de construire. Mais demander la parole pour offenser les uns et les autres, il faut qu'on arrête. Nous sommes en train d'aller vers ça, ce n'est pas bon.

Je vous remercie Monsieur le Président. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci.

(Demandes de parole.)

Non, on va arrêter ça pour voter. Pardon, s'il vous plaît. C'est bon.

(*Demande de motion de la part de l'Honorable Alkaïdi Mamoudou TOURE.*)

C'est bon, je vous en prie. Avec vous, c'est comme ça ; si on ne vous donne pas la parole, on dirait que le monde va s'écrouler là.

Alkaïdi Mamoudou TOURE :
(Depuis sa place.) Vous acceptez sa motion et vous refusez pour moi, ce n'est pas normal, Monsieur le Président !

(Près de la tribune.) Monsieur le Président, moi, je vous dis tout simplement que ce n'est pas transparent tout ça.

M. le Président : On va arrêter ça.

(Honorable Alkaïdi Mamoudou TOURE continue de protester depuis sa place - Bruit dans la salle – Coups de maillet.)

S'il vous plaît ! Excusez-moi. Écoutez-moi, il y a eu des questions posées, le Ministre n'a pas répondu, d'une motion à l'autre, il ne saura même plus, quelles sont les questions qui ont été posées. Donc, je voulais lui donner la parole au moins pour qu'il réponde aux questions posées.

Mais de motion en motion, on ne s'en sortira plus, c'est tout.

Alkaïdi Mamoudou TOURE :
(Depuis sa place.) Dans toutes les Assemblées du monde, les motions sont autorisées. Et j'ai droit à ça...

M. le Président : Je ne vous ai pas refusé la parole... Je vous en prie...

Alkaïdi Mamoudou TOURE :
(Depuis sa place.) Les motions sont autorisées ! Mais c'est quoi ça ?!

M. le Président : Calmez-vous. Laissez le ministre parler, ensuite on verra. D'accord ? Si vous voulez la parole, je vais vous la donner. Ne partez pas hein ! (Rires.)

Mohamed Ag Erlaf, Ministre de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat : Merci Monsieur le Président de me donner la parole.

Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer ma fierté de voir combien notre démocratie est si vivante...

(Bruit continu dans la salle.)

M. le Président : Monsieur le Ministre, excusez-moi, juste une seconde pour dire que c'est tellement passionnant et c'est tellement intéressant. Vous savez, ici on a entendu tellement de choses. Je suis sûr que SISSOKO qui était branché sur la délégation spéciale, est complètement éclairé maintenant ; c'est sûr. Tout lui a été dit. Donc, c'est très passionnant, mais vraiment on va ordonner un peu les choses.

Monsieur le Ministre, répondez aux questions qui ont été posées. Ensuite, s'il faut une autre liste, on va l'ouvrir, c'es tout !

Monsieur le Ministre, s'il vous plaît.

Mohamed Ag Erlaf, ministre de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, une seule question a été posée : est-ce que pendant les élections qui auront lieu, les cartes NINA seront remises aux électeurs ? Je ne suis pas compétent pour répondre à la question. Parce que je ne suis pas le ministre en charge de l'organisation matérielle des élections. Mais dans mon propos tout à l'heure, j'avais dit que quand on aura prolongé les mandats des conseils des collectivités territoriales, le ministre en charge de la question va présenter au Gouvernement un chronogramme de la réalisation de ces élections.

Je rappelle encore que c'est une recommandation de la Commission saisie au fond que nous avons déjà acceptée. Après le vote de la loi, le Gouvernement va dire : « A telle période je pourrai organiser les

élections »... (*Applaudissements.*) ... Il va de soi que les élections ne peuvent être organisées que si les cartes d'électeurs sont distribuées ; conçues d'abord, distribuées ensuite.

Voilà ce que je voulais dire à l'Honorable député. Je n'ai pas éludé sa question, je pense avoir déjà répondu à cette question.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Monsieur le ministre.

Alors, s'il y a encore des questions, on est prêt à ouvrir une autre liste. Il n'y a plus de question ?... Non.

Des voix : On vote !

M. le Président : Nous allons donc passer au vote du projet de loi.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 112

Contre : 05

Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté.

III - COMMUNICATIONS

Nous abordons maintenant le dernier point de l'ordre du jour : les Communications.

- ***Lecture d'un avis d'invitation des députés à la cérémonie de lancement des Journées Portes Ouvertes sur les Institutions de la République, prévu le samedi 14 novembre 2015 à partir de 10 heures au CICB (De la part du ministère du***

Travail et de la Fonction Publique)

Merci beaucoup.

La séance est levée.

La séance est levée à 17 h 39 mn.

Fait à Bamako, le 13 novembre 2015

Le Président de séance,

Honorable Issaka SIDIBE

Président de l'Assemblée Nationale

Le Secrétaire de séance

Sory Ibrahima KOURIBA